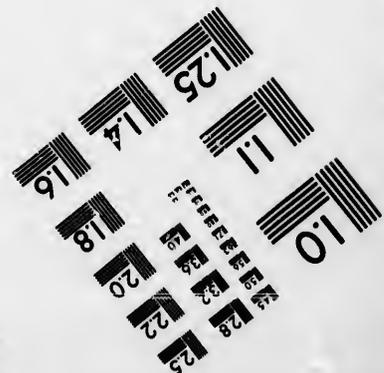
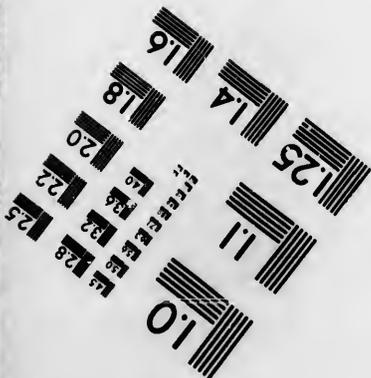
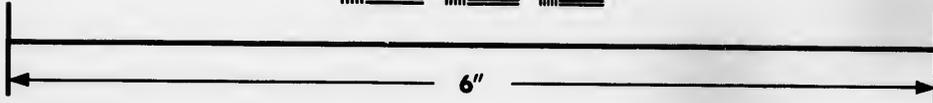
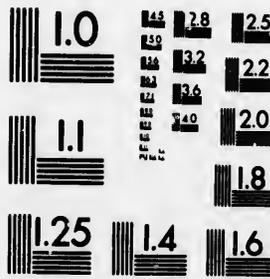


**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

**CIHM  
Microfiche  
Series  
(Monographs)**

**ICMH  
Collection de  
microfiches  
(monographies)**



**Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques**

**© 1993**

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/  
Couverture de couleur
- Covers damaged/  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- Coloured pages/  
Pages de couleur
- Pages damaged/  
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/  
Pages détachées
- Showthrough/  
Transparence
- Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/  
Pagination continue
- Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/  
L'page de titre de la livraison
- Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison
- Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

- Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	25X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

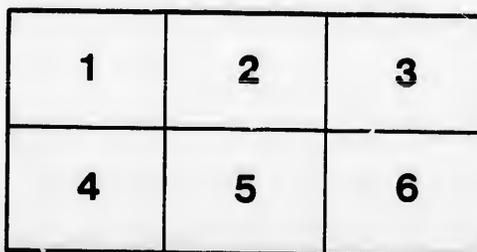
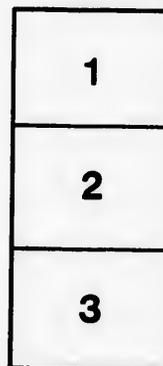
Législature du Québec  
Québec

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol  $\rightarrow$  (meaning "CONTINUED"), or the symbol  $\nabla$  (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

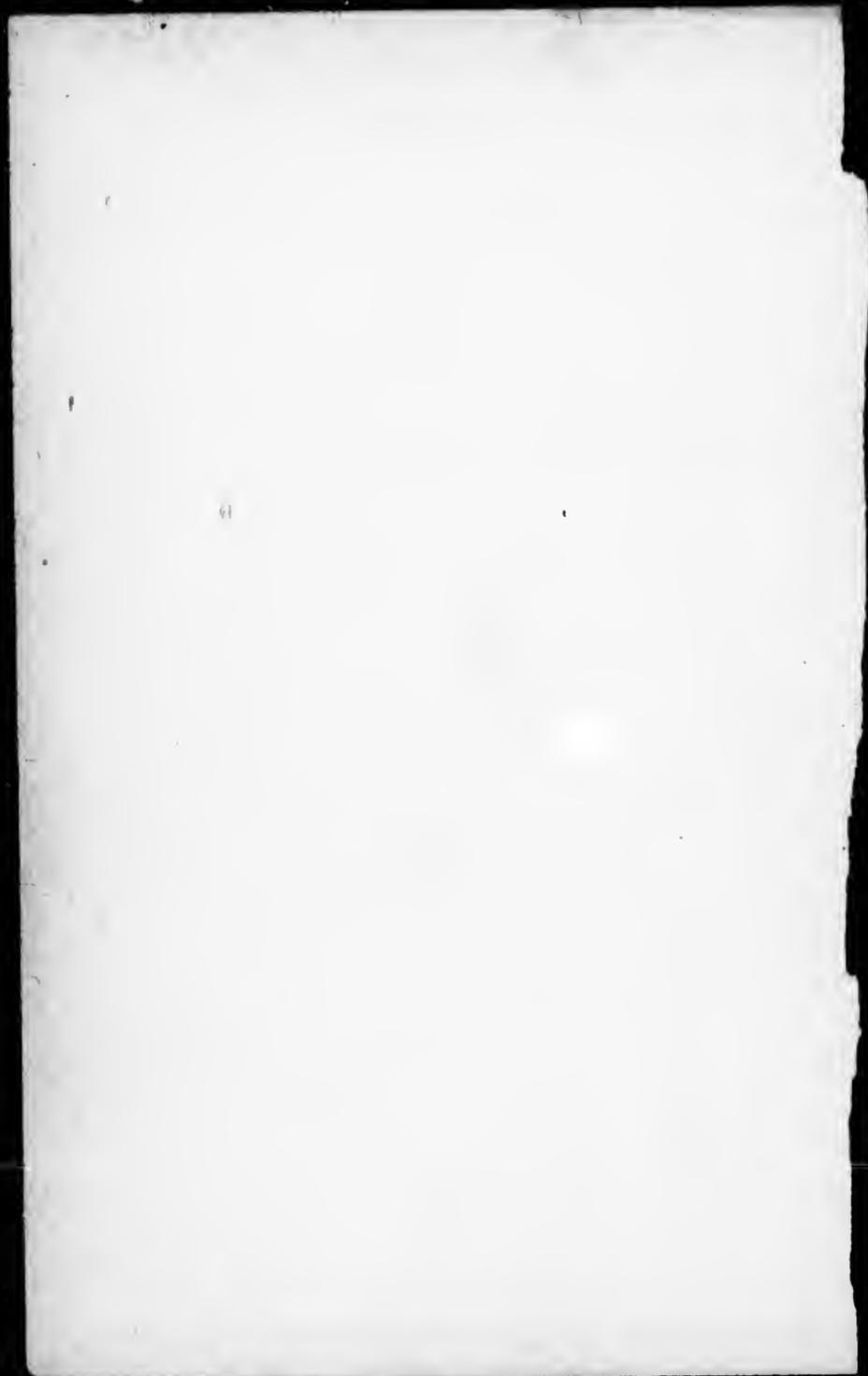
Législature du Québec  
Québec

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole  $\rightarrow$  signifie "A SUIVRE", le symbole  $\nabla$  signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



EXPLICATION

LITTÉRALE ET SOMMAIRE

DU

CATÉCHISME

DE QUÉBEC, MONTRÉAL  
ET OTTAWA

PAR

L'ABBÉ E. LASFARGUES

*Des Frères de St Vincent de Paul*



QUÉBEC

TYPOGRAPHIE LÉGER BROUSSEAU

1896

BC

1896

13

QL

CCD

---

Enregistré conformément à l'acte du Parlement du  
Canada concernant la propriété littéraire, au  
ministère de l'Agriculture et de la Statistique, à  
Ottawa.

---

Le C  
livre  
t cel  
ur av  
eureus  
prennen  
de s'occ  
religieu  
convain  
ela rien  
uteur c  
niquen  
le fai  
xé da  
avoir  
s antr  
ue l'e  
ar cœ  
a pre  
cite.  
t l

## PRÉFACE

---

Le Catéchisme est le plus important des livres mis entre les mains des enfants ; c'est celui que l'on fait apprendre par cœur avec plus de soin, mais, c'est malheureusement celui que les élèves comprennent le moins : il n'est pas nécessaire de s'occuper longtemps de l'enseignement religieux dans une école primaire pour se convaincre de cette vérité. Il n'y a à cela rien de surprenant, le rôle de l'instituteur ou de l'institutrice se borne presque uniquement à faire apprendre le texte et à le faire réciter pour s'assurer qu'il est fixé dans la mémoire des enfants. Aucun devoir d'application ne vient, comme pour les autres matières du programme, prouver que l'enfant a compris ce qu'il a appris par cœur, et, en fait, le plus souvent, il a presque rien saisi du sens de ce qu'il récite. Quelque parfaite, en effet, que soit la rédaction d'un catéchisme, il

arlement du  
ttéraire, au  
tistique, à

contient toujours une foule de mots ou d'expressions dont les enfants ne comprennent pas le sens, parce que ces mots ou ces expressions ne sont pas employés ou ne le sont que rarement dans le langage usuel. Si l'on considère de plus, la difficulté qu'il y a, pour un enfant de huit à quatorze ans, à saisir et à s'assimiler des idées très abstraites et bien supérieures à la portée et à la culture de son intelligence, on ne sera pas surpris de constater que dans ces jeunes mémoires le texte est souvent absolument indépendant du sens qu'il renferme.

Ne serait-il pas opportun, pour remédier à cet inconvénient, de faire pour le catéchisme, ce que l'on a fait pour les autres branches de l'enseignement : *un livre du maître*, qui puisse servir de guide aux personnes chargées de faire étudier le catéchisme aux enfants, pour leur donner, en même temps que la leçon à apprendre, une *explication littérale et sommaire* des mots qu'ils ne comprennent pas. Ce serait rendre aux élèves l'étude du catéchisme

plus facile et plus profitable et les enfants seraient ainsi mieux préparés à comprendre et à retenir les explications et les développements donnés par les pasteurs dans les catéchismes paroissiaux. C'est le but que je me suis proposé d'atteindre par ce petit livre.

L'idée n'est pas nouvelle, elle a déjà été réalisée, en particulier par Monsieur l'abbé Gayrard dans l'explication du catéchisme de Paris. J'ai puisé très largement dans cet excellent ouvrage. A vrai dire, je n'ai guère fait autre chose que de l'adapter au texte du catéchisme des provinces de Québec, Montréal et Ottawa. J'ai bien ajouté quelques explications spéciales, mais, ce que j'ai emprunté au travail de Monsieur l'abbé Gayrard forme la plus notable, et, sans aucun doute, la meilleure partie du présent ouvrage.

Ce livre n'est pas un développement de la doctrine catholique ; d'autres en ont fait l'exposé détaillé et complet, et ils l'ont bien fait ; il ne faut donc chercher ici que.

l'explication nécessaire ou utile à l'intelligence du texte.

Il est évident que ces explications, quelque élémentaires qu'elles soient, ne s'adressent pas indistinctement à tous les élèves : ce petit volume n'est qu'un guide à l'usage de l'instituteur, à lui de choisir les explications qui conviennent le mieux à l'âge et à la culture intellectuelle de ses élèves ; à lui d'en modifier les termes pour les mettre à leur portée. Ce serait une erreur de chercher dans ce livre un travail tout fait qui dispense le maître de préparer lui-même sa leçon : la préparation personnelle du professeur sera toujours la meilleure et la plus efficace, mais je crois que tel qu'il est, ce petit livre peut rendre service. C'est dans cette pensée que je le présente aux instituteurs et aux institutrices des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, heureux si j'ai le bonheur de les avoir aidés un peu dans l'instruction chrétienne des chères âmes qui leur sont confiées.

Québec, 3 novembre 1895.

E. LASFARGUES, *Ptre.*

## INDULGENCES

accordées à ceux qui enseignent aux  
enfants les vérités de la foi.

---

1.—Sept ans, pour les maîtres qui les dimanches et jours de fête, conduisent les écoliers au catéchisme et leur enseignent la doctrine chrétienne.

2.—Cent jours, pour les maîtres qui font le catéchisme dans les classes les jours ouvriers.

3.—Cent jours, chaque fois, aux pères et mères qui enseignent la doctrine chrétienne chez eux à leurs enfants et à leurs domestiques.

4.—Cent jours à tous les fidèles qui pendant une demi-heure étudient la doctrine chrétienne ou pour enseigner aux autres ou pour s'en instruire eux-mêmes. [PAUL V, *Bref du 6 octobre 1607*].

5.—Sept ans et sept quarantaines, chaque fois, pour les adultes qui, s'étant confessés et ayant communié, assistent dévotement à l'explication de la doctrine chrétienne qu'on fait aux enfants dans les églises ou dans les chapelles.

6.—Indulgence plénière aux fêtes de Noël, de Pâques et des apôtres Pierre et Paul, à tous les adultes qui se rendent assidûment à ce pieux exercice pour y apprendre le catéchisme, ou pour l'enseigner aux autres. Conditions: se confesser, communier, et prier aux intentions ordinaires. [CLÉMENT XII.—*Bref du 16 mai 1736*].

7.—Trois ans à chaque fête de la Très-Sainte Vierge, pour les fidèles de tout âge qui ont coutume de se

réunir dans les écoles ou à l'église afin d'y apprendre le catéchisme pourvu qu'ils se confessent on ces jours de fêtes.

8.—Sept ans si de plus ils reçoivent la sainte communion. [PIE IX.—*Rescrit de la Sacrée Congrégation des Indulgences, du 18 juillet 1877*].

[R. R. F. BERINGER, S. J.—*Les indulgences*, tome I, pages 311-312. Edition 1890].

---

---

## CATÉCHISME

---

Le mot catéchisme a deux sens, il signifie premièrement le livre qui renferme par questions et réponses l'abrégé des vérités qu'il faut croire et des devoirs qu'il faut pratiquer. Le mot catéchisme signifie en second lieu les instructions qui sont faites aux enfants pour leur apprendre ces vérités et ces devoirs ; c'est dans ce sens que l'on dit "aller au catéchisme."



CAT

1.  
R  
de t  
—  
l'op  
détr  
plus  
ané  
O  
celu  
se d  
L  
firm  
bier  
L  
ave  
son  
les

# EXPLICATION

DU

## CATÉCHISME DE QUÉBEC, MONTRÉAL et OTTAWA

---

---

### CHAPITRE PREMIER

---

#### DE LA FIN DE L'HOMME

---

1. Q. Qui a *Créé* le monde ?

R. Dieu est le *créateur* du *ciel* et de la *terre* et de toutes les choses *visibles* et *invisibles*.

—Créer c'est faire qu'une chose de rien, l'opposé de créer c'est anéantir, anéantir c'est détruire tellement une chose qu'il n'en reste plus absolument rien. Dieu seul peut créer et anéantir.

On appelle *créateur* celui qui crée, c'est-à-dire celui qui fait une chose de rien, ce nom ne peut se donner en toute vérité qu'à Dieu seul.

Le mot *ciel* signifie ici tout à la fois : le firmament avec les astres, et la demeure des bienheureux avec les anges.

Le mot *terre* désigne le globe que nous habitons avec tout ce qu'il contient à sa surface et dans son sein : les hommes, les animaux, les plantes, les minéraux, les eaux, l'air, etc.

On appelle *visibles* toutes les choses que l'on peut voir : les hommes, le soleil, les plantes etc.

On appelle *invisibles* les choses que l'on ne peut pas voir : les anges, les âmes, les sons, etc.

2. Q. Qu'est-ce que l'homme ?

R. L'homme est un être composé d'un corps et d'une âme et *créé* par Dieu à son *image* et à sa *ressemblance*.

—Bien que l'on dise que l'homme soit créé à l'*image* et à la *ressemblance* de Dieu, c'est par son âme et non par son corps qu'il ressemble à Dieu.

Notre âme est créée à l'*image* de Dieu, cela veut dire qu'elle est un esprit comme Dieu est un esprit.

Notre âme est créée à la *ressemblance* de Dieu, cela veut dire que comme Dieu nous pouvons par notre âme connaître, aimer et agir librement.

Toutefois cette ressemblance n'est pas entière car les perfections de Dieu sont infinies, tandis que celles de notre âme sont finies.

3. Q. Q. Comment notre âme ressemble-t-elle à Dieu ?

R. Notre âme ressemble à Dieu en ce qu'elle est un esprit qui ne mourra jamais et qu'elle est douée d'une *intelligence* et d'une *volonté* libre.

—On appelle *intelligence* la faculté ou le moyen que Dieu nous a donné pour pouvoir penser, comprendre et agir sagement.

La *volonté* est la faculté ou le moyen que Dieu nous a donné de choisir telle ou telle chose, selon qu'il nous plaît.

4. Q. Pourquoi Dieu vous a-t-il créé ?

R. Dieu m'a créé pour le *connaître*, *l'aimer* et

le servir en ce monde et pour être heureux avec lui dans le ciel pendant l'éternité.

— *Connaitre* Dieu c'est savoir que Dieu existe, savoir quelles sont ses perfections et savoir ce qu'il veut que nous fassions.

*Aimer* Dieu c'est nous attacher à lui et chercher à lui plaire.

*Servir* Dieu c'est obéir à sa sainte volonté en faisant ce qu'il commande.

*Etre heureux avec Dieu* c'est la récompense que Dieu donnera à ceux qui le connaissent, l'aiment et le servent, les autres ne seront pas heureux avec lui pendant l'éternité.

Dieu n'était pas obligé de nous donner cette récompense, et quand bien même il ne nous l'aurait pas promise, nous serions encore obligés de le connaître, de l'aimer et de le servir.

*L'éternité* est une durée qui ne finit jamais.

5. Q. Devons-nous prendre plus de soin de notre âme que de notre corps ?

R. Oui, nous devons prendre plus de soin de notre âme que de notre corps, parce qu'elle est d'une nature bien supérieure à notre corps et qu'en la perdant nous perdons Dieu et le bonheur éternel.

— *Notre âme est d'une nature bien supérieure à notre corps*, cela signifie que notre âme est plus précieuse que notre corps.

*Perdre son âme*, c'est aller en enfer; c'est aussi perdre Dieu et le bonheur éternel, parce que ceux qui vont en enfer ne verront jamais Dieu, et ne seront jamais heureux.

6. Q. Que devons-nous faire pour nous sauver ?

R. Pour nous sauver, nous devons adorer Dieu par la foi, l'espérance et la charité, c'est-à-dire,

nous devons croire en lui, espérer en lui, et l'aimer de tout notre cœur.

— *Adorer Dieu*, c'est lui montrer par des actes intérieurs et extérieurs que nous le respectons comme le créateur de toutes choses et que nous l'aimons de tout notre cœur.

Nous témoignons à Dieu notre respect et notre amour par des actes intérieurs, en pensant à lui, en lui parlant avec soumission ; par des actes extérieurs en faisant des actes de religion avec ou devant d'autres personnes. Ces actes intérieurs et extérieurs sont nécessaires pour adorer Dieu véritablement.

C'est par la foi que nous croyons en Dieu, c'est par l'espérance que nous espérons en lui, c'est par la charité que nous l'aimons de tout notre cœur.

7. Q. Comment connaissons-nous les choses que nous devons croire et pratiquer ?

R. Nous connaissons les choses que nous devons croire et pratiquer en recevant les enseignements de l'Eglise catholique par laquelle Dieu nous parle.

— Dieu ne voulant plus nous parler lui-même comme il parlait à Adam dans le paradis terrestre, a établi l'Eglise, c'est-à-dire le pape et les évêques pour nous parler à sa place ; cette église qui a le droit de nous parler au nom du bon Dieu, c'est l'Eglise catholique et elle seule.

Avant que N.-Seigneur eût institué l'Eglise catholique, les hommes connaissaient la volonté de Dieu par la loi de Moïse ; et le souvenir des révélations faites à Adam ; et depuis la création d'Adam jusqu'à sa chute, par la parole même de Dieu.

8. Q. Où trouvons-nous les principales vérités que l'Eglise nous enseigne ?

R. C'est dans le *Symbole des Apôtres* que nous trouvons les principales vérités que l'Eglise nous enseigne.

—Le mot *symbole* signifie une chose au moyen de laquelle on en désigne une autre.

Le symbole des apôtres est une exposition abrégée des principales vérités de la religion, de sorte que l'on doit reconnaître comme chrétien catholique tout homme qui croit toutes les vérités contenues dans le symbole.

Le symbole ne renferme pas toutes les vérités de la religion, mais seulement les plus importantes et celles qui contiennent toutes les autres, c'est ce que veut dire le mot "*principales*."

On appelle le symbole "*Symbole des Apôtres*" parce qu'il nous vient des apôtres dont il résume la doctrine.

Les Apôtres sont les douze hommes que Jésus-Christ a choisis pendant qu'il était sur la terre pour prêcher sa religion et la faire connaître à toutes les nations. Les douze apôtres sont : saint Pierre, saint André, saint Jacques, fils de Zébédée, saint Jean l'Evangeliste, saint Philippe, saint Barthélémy, saint Thomas, saint Mathieu, saint Simon, saint Thadée ou Jude, saint Jacques fils d'Alphée et Judas qui, après la mort de Notre-Seigneur fut remplacé par saint Mathias.

9. Q. Réécitez le Symbole des Apôtres.

R. Je crois en Dieu, etc.

## CHAPITRE DEUXIÈME

### DE DIEU ET DE SES PERFECTIONS

10. Q. Qu'est-ce que Dieu ?

R. Dieu est un *esprit infiniment parfait*.

—Un esprit est un être qui n'a pas de corps et qui ne tombe pas sous nos sens. Nous avons cinq sens qui sont la vue par laquelle nous voyons au moyen des yeux, l'ouïe par laquelle nous entendons au moyen des oreilles, l'odorat par lequel nous sentons les odeurs au moyen du nez, le goût par lequel nous discernons les saveurs au moyen du palais et de la langue, et enfin le toucher par lequel nous connaissons les qualités palpables des objets qui nous entourent au moyen de toute la surface de notre corps. Or un esprit ne peut être ni vu avec les yeux, ni entendu avec les oreilles, ni senti avec le nez, ni goûté avec la bouche, ni touché avec les mains.

Il n'y a pas que Dieu qui soit esprit, nos âmes et les anges sont aussi des esprits.

Il y a deux sortes d'esprits, ceux que l'on appelle simplement *esprits* et ceux que l'on appelle *purs esprits*.

Ceux que l'on appelle simplement *esprits* sont, comme nous l'avons dit, des êtres qui n'ont pas de corps, qui ne tombent pas sous nos sens, mais qui sont destinés à être unis à des corps, telles sont nos âmes.

Les *purs esprits* sont des êtres qui n'ont pas de corps, qui ne tombent pas sous nos sens et qui ne sont pas destinés à être unis à des corps.

I  
L  
déf  
aus  
de  
qu'  
l'ét  
  
1  
R  
touj  
—  
n'es  
il s  
com  
puis  
don  
pas  
ni ri  
Ce  
fin s  
  
12  
R.  
—  
terre  
mém  
l'on  
donc  
qu'on  
  
13.  
voyo  
R.  
un pu  
du cor

Dieu et les anges sont de purs esprits.

*Infiniment parfait* veut dire que Dieu n'a aucun défaut, qu'il a toutes les qualités imaginables, aussi complètes que possible. Il est impossible de dire toutes les perfections de Dieu parce qu'elles sont sans nombre, les principales sont : l'éternité, la sainteté, la justice, la bonté, etc.

11. Q. Dieu a-t-il eu un commencement ?

R. Dieu n'a pas eu de commencement, il a toujours été, et il sera toujours.

—Dieu existait avant le ciel et la terre. Cela n'est pas, à la vérité, facile à comprendre. mais il serait encore plus difficile de comprendre comment il aurait pu avoir un commencement, puisqu'il faudrait trouver celui qui lui aurait donné l'existence. Il est certain que Dieu n'aura pas de fin, puisque Dieu étant supérieur à tout, ni rien, ni personne ne peut lui ôter l'existence.

Cette qualité de n'avoir ni commencement ni fin s'appelle l'éternité de Dieu.

12. Q. Où est Dieu ?

R. Dieu est *partout*.

—Dieu est partout c'est-à-dire, au ciel, sur la terre, en tous lieux, dans cette salle, dans la mer, même dans le purgatoire et en enfer, c'est ce que l'on appelle l'immensité de Dieu. Dieu ne peut donc être renfermé dans aucun lieu si grand qu'on le suppose.

13. Q. Si Dieu est partout, pourquoi ne le voyons-nous pas ?

R. Nous ne voyons pas Dieu parce que c'est un pur esprit qui ne peut être vu avec les yeux du corps.

14. Q. Dieu nous voit-il ?

R. Oui, Dieu nous *voit* et veille sur nous ?

—Dieu nous voit la nuit comme le jour. Nous pouvons nous cacher des hommes mais nous ne pouvons pas nous cacher de Dieu.

15. Q. Dieu connaît-il tout ?

R. Oui, Dieu connaît *tout* : nos actions, nos paroles et même nos pensées les plus secrètes.

—Dieu voit tout parce qu'il est présent partout ; il voit à la fois le passé, le présent, et l'avenir parce que sa science est sans limites.

Dieu voit nos pensées les plus secrètes parce qu'il est présent en notre âme. D'ailleurs si nos parents devinent souvent nos pensées intérieures, celles mêmes que nous voudrions bien cacher, comment Dieu ne découvrirait-il pas aussi nos plus secrètes pensées ?

16. Q. Est-ce que Dieu peut faire toutes choses ?

R. Oui, Dieu est *tout-puissant* et rien ne lui est *impossible*.

—Dieu est tout-puissant, cependant il ne peut faire le mal ni ce qui serait absurde, car la toute puissance de Dieu consiste à pouvoir faire tout ce qui lui plaît et bien loin de lui plaire, le mal déplaît à sa sainteté, comme l'absurde répugne à sa sagesse. Dieu ne pourrait donc faire un mensonge parce que c'est mal, ni un cercle carré parce que c'est absurde.

Il n'y a pas pour Dieu comme pour nous les choses plus difficiles les unes que les autres ; il fait tout ce qui lui plaît sans effort et par sa seule volonté.

1  
dieu  
R  
sain  
infi

à c  
pers

qui

Dieu

18.

R.

19.

R.

Dieu

—

me, r

tous

Si

à tou

tous

2)

R.

17. Q. Dieu est-il juste, saint et miséricordieux ?

R. Oui, Dieu est infiniment *juste*, infiniment *saint*, infiniment *miséricordieux* parce qu'il est infiniment parfait.

—Dieu est *juste*, cela veut dire que Dieu rend à chacun ce qui lui est dû, sans faire tort à personne.

—Dieu est *saint*, cela veut dire que tout ce qui est mal lui déplaît.

—Dieu est *miséricordieux*, cela veut dire que Dieu aime et cherche toujours à nous pardonner.

---

## CHAPITRE TROISIÈME

### DE L'UNITÉ ET DE LA TRINITÉ DE DIEU

---

18. Q. Est-ce qu'il n'y a qu'un Dieu ?

R. Oui, il n'y a qu'un Dieu.

19. Q. Pourquoi ne peut-il y avoir qu'un Dieu ?

R. Il ne peut y avoir qu'un Dieu parce que Dieu, étant l'être *suprême*, ne peut avoir d'égal.

—Quand nous disons que Dieu est l'être *suprême*, nous voulons dire que Dieu est supérieur à tous les autres êtres.

Si Dieu avait un égal il ne serait pas supérieur à tous les êtres, et s'il n'était pas supérieur à tous les êtres, il ne serait pas Dieu.

20. Q. Combien y a-t-il de personnes en Dieu ?

R. Il y a en Dieu trois personnes divines,

réellement *distinctes* entre elles et *égales* en toutes choses ; le Père, le Fils et le Saint-Esprit,

—Il faut absolument croire qu'il y a trois personnes en Dieu parce que c'est Dieu lui-même qui nous l'a révélé. Si Dieu ne nous avait pas appris lui-même qu'il y a trois personnes en lui, nous n'aurions jamais pu le découvrir.

Cette vérité nous est révélée au baptême de Notre Seigneur, où apparaissent les trois personnes divines ; le Père qui fait entendre sa voix, le Fils qui est dans les eaux du Jourdain, et le Saint-Esprit qui apparaît sous la forme d'une colombe.

Jésus-Christ nous apprend lui-même qu'il y a trois personnes en Dieu lorsqu'il dit à ses apôtres : " Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit."

Nous disons que les trois personnes divines sont *distinctes* pour montrer qu'elles ne doivent pas être confondues en une seule. Le père n'est pas le Fils, etc. Les trois personnes divines sont *égales* en toutes choses, cela veut dire qu'elles ont les mêmes qualités, l'une n'est pas plus sainte que l'autre, l'une n'est pas plus vieille que l'autre, etc.

21. Q. Le Père est-il Dieu ?

R. Oui, le Père est Dieu ; il est la première personne de la Sainte Trinité.

22. Q. Le Fils est-il Dieu ?

R. Oui, le Fils est Dieu ; il est la seconde personne de la Sainte Trinité.

23. Q. Le Saint-Esprit est-il Dieu ?

R. Oui, le Saint-Esprit est Dieu ; il est la troisième personne de la Sainte Trinité.

24. Q. Qu'entendez-vous par la Sainte Trinité?

R. Par la Sainte Trinité j'entends un Dieu en trois personnes.

25. Q. Les trois personnes divines sont-elles égales en toutes choses ?

R. Oui, les trois personnes divines sont égales en toutes choses.

26. Q. Les trois personnes divines ne font-elles qu'un seul et même Dieu ?

R. Oui les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu, parce qu'elles n'ont qu'une *seule et même nature* divine.

— Bien que les trois personnes divines ne fassent qu'un seul et même Dieu, elles ont des noms différents : 1. Parce qu'elles sont trois personnes distinctes ; 2. Pour que chacune ait le nom qui désigne le mieux ce qu'elle est.

La première personne de la Sainte-Trinité s'appelle le Père parce qu'elle engendre la seconde qui est le Fils.

La seconde personne s'appelle le Fils parce qu'elle est engendrée par la première personne.

La troisième personne s'appelle le Saint-Esprit, parce que le mot Esprit, qui en latin signifie souffle, exprime le mieux la manière dont la troisième personne vient du Père et du Fils.

Les trois personnes divines ont une *seule et même nature*, cela veut dire qu'elles n'ont qu'un même être et qu'elles n'ont pas chacune un être séparé, en d'autres termes qu'elles n'ont qu'une seule et même substance.

27. Q. Pouvons-nous comprendre comment les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu ?

R. Non, nous ne pouvons pas comprendre comment les trois personnes divines ne font qu'un seul et même Dieu parce que c'est un mystère.

Dans la Sainte-Trinité, comment se fait-il que les trois personnes divines n'aient qu'une seule et même nature ? c'est là le mystère.

28. Q. Qu'est-ce qu'un mystère ?

R. Un mystère est une *vérité* que nous ne pouvons pas comprendre, mais que nous devons croire, parce que c'est Dieu qui l'a révélé.

—Les mystères sont des *vérités*, des choses réelles et non des impossibilités ou des inventions.

Ces vérités étant très au-dessus de notre intelligence, nous ne pouvons les connaître que si Dieu nous les révèle.

Les mystères ne sont pas entièrement inexplicables, mais quels que soient nos efforts, quelque grande que soit notre intelligence, il reste toujours une partie de ces vérités qui est trop élevée pour l'esprit de l'homme.

Lorsque nous serons au ciel, Dieu rendra notre intelligence capable de comprendre dans les mystères, ce que nous sommes maintenant obligés de croire sans le comprendre.

Il est très raisonnable de croire des vérités que l'on ne peut comprendre ; en effet, on trouve bien raisonnable qu'un enfant croie mille et mille vérités qu'il ne comprend pas parce qu'il a confiance en ceux qui les lui disent ; comment donc ne serait-il pas raisonnable que l'homme

crô  
mên  
coll  
Il  
dan  
mên  
rais  
en e  
terre  
man

29  
R.  
30  
terre  
R.  
para  
tout  
—  
qu'à  
pas  
soit  
31  
Dieu  
R.  
les a

crût à ce qu'enseigne Dieu qui est la vérité même et dont la science est bien supérieure à celle de tous les savants réunis ensemble.

Il n'est pas étonnant qu'il y ait des mystères dans la religion puisque dans la nature elle-même il y a une foule de choses que notre faible raison ne peut comprendre. Comprenons-nous, en effet, comment un grain de blé confié à la terre produit un épi? comment le pain que nous mangeons devient en nous de la chair et du sang!

---

---

## CHAPITRE QUATRIÈME

---

### DE LA CRÉATION

---

29. Q. Qui a créé le ciel et la terre ?

R. C'est Dieu qui a créé le ciel et la terre.

30. Q. Comment Dieu a-t-il créé le ciel et la terre ?

R. Dieu a créé le ciel et la terre par sa seule parole, c'est-à-dire par un seul acte de sa volonté toute puissante.

—Par sa seule parole signifie que Dieu n'a eu qu'à le vouloir pour qu'aussitôt ce qui n'existait pas auparavant existât, il a dit : " que la lumière soit et la lumière fut," etc.

31. Q. Quels sont les principaux êtres que Dieu a créés ?

R. Les principaux êtres que Dieu a créés sont les anges et les hommes.



P'image et à la ressemblance de Dieu pour l'*adorer* et le *servir*.

—Le mot ange signifie messenger, envoyé. Les anges ressemblent à Dieu en ce que comme lui ils sont de purs esprits. Les anges ressemblent plus à Dieu que les hommes, cependant cette ressemblance n'est pas parfaite, car les anges ont été créés par Dieu, tandis que Dieu n'a été créé par personne ; de plus les anges n'ont pas toutes les perfections de Dieu, et celles qu'ils ont, ils ne les ont pas au même degré.

Les anges sont de purs esprits, ce qui signifie qu'ils n'ont pas de corps et qu'ils ne peuvent pas comme nos âmes être unis à des corps. Bien que les anges n'aient pas de corps, nous voyons cependant dans l'histoire sainte que souvent ils ont apparu aux hommes sous des formes corporelles ; mais ces apparitions étaient des miracles et ce n'était que passagèrement que les anges étaient revêtus de formes humaines.

Dans l'Écriture Sainte on parle aussi de la face et des ailes des anges, mais c'est un langage figuré, une manière de dire, pour nous faire comprendre ce que font les anges : ainsi il est dit qu'ils se voilent la face devant Dieu, pour signifier avec quel respect ils adorent la majesté de Dieu ; il est parlé de leurs ailes, pour montrer leur promptitude à exécuter les ordres de Dieu, c'est aussi pour représenter l'obéissance des anges que le plus souvent sur les images ils sont représentés avec des ailes.

Les anges ont été créés pour *adorer Dieu et le servir*, cela signifie que leur occupation est 1. De rendre gloire à Dieu dans le ciel par leurs louanges et leurs adorations ; 2. Pour le servir ici-bas dans le gouvernement des créatures.

créés à

35 Q. Les anges s'occupent-ils de nous ?

R. Oui, les anges ont souvent été envoyés par Dieu à l'homme comme messagers et ils nous sont aussi donnés comme gardiens et protecteurs.

36 Q. Dieu a-t-il donné à chacun de nous un ange gardien ?

R. Oui, Dieu a donné à chacun de nous un ange gardien pour nous préserver du *mal* et nous aider à être de bons chrétiens.

—Le mot *mal* désigne ici le péché qui est le plus grand de tous les maux, mais il signifie aussi les maladies et les accidents qui peuvent nous atteindre dans notre corps et que souvent les anges gardiens éloignent de nous.

Dieu, sans aucun doute, n'a pas besoin du ministère des anges pour nous préserver et nous défendre puisqu'il est tout puissant, mais il lui plaît de confier ce soin à ses anges.

37 Q. Quels sont nos devoirs à l'égard de notre ange gardien ?

R. Nous devons *respecter la présence de notre ange gardien, lui témoigner notre reconnaissance* pour les soins charitables qu'il prend de nous, *l'invoquer* avec confiance dans les tentations et éviter tout ce qui peut déplaire à Dieu et *l'éloigner de nous*.

—Respecter la présence de notre ange gardien, c'est ne rien faire de mal, par respect pour notre bon ange qui est près de nous.

Témoigner notre reconnaissance à notre ange gardien, c'est le remercier du bien qu'il nous fait.

L'invoquer, c'est le prier de venir à notre secours dans nos dangers de l'âme et du corps.

U  
cho  
E  
éloi  
ent  
nou  
en  
38  
Die  
R  
Die  
39  
heur  
R  
et h  
orgu  
appe  
—  
parc  
eure  
Le  
le pé  
DE N  
40  
pren  
R.  
que  
paren

Une tentation, c'est le désir ou la pensée d'une chose mauvaise, coupable.

En disant que nous devons éviter ce qui peut éloigner de nous notre ange gardien, nous devons entendre ce qui lui déplaît ; car notre ange ne nous quitte jamais, même quand nous sommes en état de péché mortel.

38 Q. Les anges tels qu'ils ont été créés par Dieu étaient-ils bons et heureux ?

R. Oui, les anges, tels qu'ils ont été créés par Dieu étaient bons et heureux.

39 Q. Tous les anges sont-ils restés bons et heureux ?

R. Non, les anges ne sont pas tous restés bons et heureux : beaucoup d'entre eux péchèrent par orgueil et furent précipités dans l'enfer ; et on les appelle les mauvais anges ou les démons.

— Les mauvais anges péchèrent par orgueil parce qu'ils ne voulurent plus obéir à Dieu et eurent la prétention de devenir semblables à lui.

Les démons cherchent à nous faire commettre le péché mais ils ne peuvent pas nous y forcer.

---

## CHAPITRE CINQUIÈME

---

### DE NOS PREMIERS PARENTS ET DE LEUR CHUTE

---

40. Q. Quels furent le premier homme et la première femme que Dieu créa ?

R. Le premier homme et la première femme que Dieu créa furent Adam et Eve, nos premiers parents.

— Dieu créa Adam le sixième jour ; l'âme d'Adam et l'âme d'Eve furent créées de la même manière mais leur corps fut formé d'une façon différente. Dieu forma le corps d'Adam avec un peu de terre et le corps d'Eve avec une côte d'Adam. Bien que Dieu se soit servi d'un peu de terre pour faire le corps d'Adam et d'une côte d'Adam pour former le corps d'Eve, nous disons cependant que Dieu les *créa*, d'abord parce qu'il fit leur âme de rien, puis parce qu'auparavant il avait fait de rien la terre dont il se servit. Nous disons qu'Adam et Eve sont nos *premiers parents* parce qu'Adam est le père et Eve la mère de tous les hommes.

41. Q. Est-ce que nous descendons tous d'Adam et d'Eve ?

R. Oui nous *descendons* tous d'Adam et d'Eve et par conséquent nous sommes tous frères.

— Nous *descendons* d'Adam et d'Eve signifie que nous sommes les enfants d'Adam et d'Eve.

42. Q. Adam et Eve étaient-ils innocents et saints au moment de leur création ?

R. Oui, Adam et Eve étaient *innocents* et *saints* au moment de leur création.

— Adam et Eve étaient *innocents* et *saints* quand Dieu les créa, cela veut dire qu'ils étaient exempts de péché et portés au bien.

Ils étaient heureux aussi car ils n'étaient sujets ni aux misères de cette vie, ni à la mort.

43. Q. Quel commandement particulier Dieu donna-t-il à Adam et à Eve pour éprouver leur obéissance ?

R. Pour *éprouver l'obéissance* d'Adam et d'Eve,

Die  
qui

—  
sign  
jusq  
aux

D  
qu'i  
deve

44

à ca

R

Eve

fure

à so

—  
gèr

de n

form

pare

faisa

drai

Le

béiss

qui

tand

de fa

que

à se

Ac

sain

néob

la fa

plac

Le

Dieu leur défendit de manger d'un certain fruit qui croissait dans le paradis terrestre.

— Pour éprouver l'obéissance d'Adam et d'Eve signifie, pour leur donner l'occasion de montrer jusqu'à quel point ils seraient fidèles et dociles aux ordres de Dieu.

Dieu voulait aussi leur faire bien comprendre qu'ils avaient en lui un supérieur dont ils devaient respecter la volonté.

44. Q. Comment furent punis Adam et Eve à cause de leur désobéissance ?

R. A cause de leur désobéissance, Adam et Eve perdirent leur innocence et leur sainteté, furent chassés du paradis terrestre et condamnés à souffrir et à mourir.

— Adam et Eve désobéirent à Dieu, ils mangèrent de ce fruit que Dieu leur avait défendu de manger, c'est le démon qui, caché sous la forme du serpent conseilla à nos premiers parents de manger du fruit défendu en leur faisant croire que s'ils en mangeaient ils deviendraient en tout semblables à Dieu.

Le démon porta Adam et Eve à cette désobéissance 1. par jalousie de ce que des êtres, qui avaient été inférieurs à lui étaient heureux, tandis qu'il était malheureux—2. Pour le plaisir de faire et de faire faire le mal qui offense Dieu, que le démon déteste, et dont il cherche toujours à se venger.

Adam et Eve perdirent leur innocence et leur sainteté. Cela signifie qu'ils commirent un péché très grave en désobéissant à Dieu, et que la facilité qu'ils avaient pour le bien fut remplacée en eux par une inclination vers le mal.

Le paradis terrestre était un magnifique

jardin où Dieu avait placé Adam et Eve après les avoir créés.

*Condamnés à souffrir et à mourir.* Adam et Eve furent condamnés à souffrir dans leur corps et dans leur âme. Dans leur corps : le travail leur devint nécessaire et pénible, ils furent sujets à toutes espèces de maladies et de douleurs. Dans leur âme : car ils devinrent sujets à l'ignorance et portés au mal ; ils furent aussi condamnés à souffrir durant toute l'éternité puisque leur péché leur méritait l'enfer. Voici d'ailleurs comment on peut résumer en cinq points les châtimens infligés à Adam et à Eve en punition de leur péché : 1. Ils furent chassés du Paradis terrestre. 2. Ils furent condamnés à la souffrance durant leur vie. 3. Ils furent condamnés à mourir. 4. Ils furent condamnés à l'enfer. 5. Ils furent condamnés à transmettre à tous leurs enfans leur péché et ses suites.

Bien que Adam et Eve aient été condamnés à l'enfer, il ne faut pas en conclure qu'ils y sont maintenant, car ils ont fait pénitence, et Dieu dans sa miséricorde permit que le ciel, d'où les excluait leur péché, leur fût un jour ouvert par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ce qui rend si grave le péché d'Adam et d'Eve ce n'est pas précisément l'acte de gourmandise qu'ils ont commis en mangeant du fruit défendu, mais c'est : 1. de l'avoir mangé au mépris de la défense formelle et des menaces de Dieu ; 2. de l'avoir mangé afin d'arriver à connaître le mal, le mal qu'il faudrait pouvoir ignorer toujours ; 3. de l'avoir mangé par orgueil afin de devenir les égaux de Dieu.

45. Q. Quelle a été pour nous la conséquence du péché de nos premiers parents ?

R. La conséquence du péché de nos premiers

pare.  
péch

—  
et d'  
som  
comm  
droit  
plus  
d'un  
tous  
empo  
Au r  
est u  
nous

46.

obscu  
volon

R.

obscu  
en no

—P

gence  
somm  
les ch  
l'ordre

Not  
nous  
Adam

47.

homm  
R. C

nous  
âme.

—Or

parents a été de nous rendre *participants* de leur péché et de leur punition.

— Nous sommes *participants* du péché d'Adam et d'Eve signifie que, en venant au monde, nous sommes déjà coupables du péché qu'ils ont commis. Par son péché Adam avait perdu ses droits au ciel et par conséquent il ne pouvait plus les transmettre à ses enfants : les enfants d'un homme pauvre, sont pauvres comme lui ; tous les ruisseaux qui découlent d'une source empoisonnée sont empoisonnés comme elle. Au reste, cette transmission du péché d'Adam est un de ces mystères de la justice divine que nous ne comprendrons parfaitement qu'au ciel.

46. Q. Le péché de nos premiers parents a-t-il obscurci notre intelligence et affaibli notre volonté ?

R. Oui, le péché de nos premiers parents a *obscurci notre intelligence et affaibli notre volonté*, en nous donnant une inclination au mal.

— Par suite du péché d'Adam notre intelligence est *obscurcie*, c'est-à-dire que nous ne sommes pas capables de comprendre aussi bien les choses de l'ordre surnaturel et même de l'ordre naturel que si Adam n'avait pas péché.

Notre volonté est *affaiblie*, c'est-à-dire qu'il nous est plus difficile de choisir le bien que si Adam n'avait pas désobéi à Dieu.

47. Q. Comment appelle-t-on le péché dont les hommes naissent coupables ?

R. On l'appelle le péché *originel* parce que nous naissons tous avec cette tache sur notre âme.

— *Originel* veut dire qui vient de notre origine.

48. Q. Les conséquences du péché originel sur notre intelligence et notre volonté, restent-elles en nous après que le péché originel a été effacé par le baptême ?

R. Oui, l'obscurcissement de notre intelligence et l'affaiblissement de notre volonté restent même après que le péché originel a été effacé par le baptême.

—De toutes les suites du péché originel le baptême n'enlève que la privation du ciel qui est la plus terrible, mais il donne des grâces pour diminuer l'influence des autres.

---

---

## CHAPITRE SIXIÈME

---

### DU PÉCHÉ ET DES DIFFÉRENTES ESPÈCES DE PÉCHÉS

49. Q. Qu'est-ce que le péché actuel ?

R. Le *péché actuel* est celui que l'on commet soi-même, de *sa propre volonté*, quand on est parvenu à l'*âge de raison*.

—On appelle péché toute désobéissance à Dieu, soit que Dieu commande par lui-même, soit qu'il commande par ceux à qui il a confié son autorité ; comme l'Eglise, nos parents, nos maîtres et généralement tous nos supérieurs spirituels et temporels.

Le mot *actuel* est employé par opposition à *originel* mais il ne désigne pas seulement les péchés que l'on fait dans le moment présent,

mai  
par  
Co  
dire  
qu'o  
soi, p  
délir  
prop  
un p  
L'o  
capak  
naire  
faire  
ne pe  
qu'ils  
claire

50.

péché

R. C

paroles

opposé

—Un

dans l'

par ex

au péc

désir c

action

s'en pr

en avan

Un p

en disa

des men

convers

Un pé

en faisa

comme

mais tout péché passé, présent ou futur commis par un acte de sa propre volonté.

Commettre un péché de *sa propre volonté* veut dire en le faisant exprès, en le faisant parce qu'on le veut ; toute action que l'on ferait malgré soi, par exemple en dormant, en étant dans le délire, ou par force, ne serait pas un acte de sa propre volonté et par conséquent ne serait pas un péché.

*L'âge de raison*, c'est l'âge où l'on devient capable de distinguer le bien du mal, c'est ordinairement vers sept ans que l'on est capable de faire cette distinction. Les tout petits enfants ne peuvent donc pas faire des péchés parce qu'ils ne sont pas encore capables de distinguer clairement ce qui est bien de ce qui est mal.

50. Q. En combien de manière commet-on un péché actuel ?

R. On commet le péché actuel par *pensées*, par *paroles*, par *actions*, par *omissions*, volontaires, et opposées à la loi de Dieu.

— Un péché de pensée est celui qui n'a lieu que dans l'esprit sans se manifester au dehors, comme par exemple un sentiment intérieur d'orgueil, au péché de pensée il faut ajouter le péché de désir que l'on commet quand, pensant à une action défendue on souhaite la faire si l'occasion s'en présentait, comme désirer voler, etc., si on en avait les moyens.

Un péché de parole est celui que l'on commet en disant des choses que Dieu défend comme des mensonges, des blasphèmes, des mots ou des conversations impurs, etc.

Un péché d'action est celui que l'on commet en faisant extérieurement ce que Dieu défend, comme tuer, voler, etc.

Un péché d'omissions c'est celui que l'on commet en ne faisant pas une chose que Dieu commande, comme manquer la messe.

51. Q. Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels ?

R. Il y a *deux sortes* de péchés actuels : le péché mortel et le péché véniel.

— Quand on dit qu'il y a deux sortes de péchés cela ne veut pas dire qu'il n'y a en tout que deux péchés, mais cela veut dire que les péchés que nous commettons sont plus ou moins mauvais, plus ou moins graves. — Les plus graves s'appellent mortels. Les moins graves s'appellent véniels.

52 Q. Qu'est-ce que le péché mortel ?

R. Le péché *mortel* est celui qui donne la *mort* à l'âme, en lui ôtant la grâce sanctifiante, en attirant la colère divine sur elle, et en la rendant digne des peines de l'enfer.

— Le mot mortel signifie ici, "qui donne la mort."

Nous disons que le péché mortel donne la mort à l'âme non pas pour signifier que l'âme en état de péché mortel est réellement morte car notre âme étant immortelle ne peut cesser de vivre ou d'exister, mais c'est une manière de faire comprendre que le péché mortel prive notre âme de l'état de grâce, et la rend incapable de faire des œuvres méritoires pour le ciel, comme un homme mort qui ne peut plus agir sur la terre.

Etre en état de grâce c'est n'avoir aucun péché mortel dans son âme,

53. Q. Quand est-ce qu'un péché est mortel ?

R. Un péché est mortel quand on désobéit à Dieu en *matière grave* avec *réflexion suffisante* et *plein consentement* de la volonté.

— Par *matière grave* on entend une chose considérable, un point important de la loi de Dieu. Exemple : blasphémer, tuer son prochain, c'est désobéir à Dieu en *matière grave* parce que le respect de Dieu, le respect de la vie du prochain sont des devoirs très importants. Voler un centin ce n'est pas désobéir à Dieu en *matière grave*, parce que un centin est une chose peu importante. *Avec réflexion suffisante*, signifie en sachant que ce que l'on fait est très mal.

*Avec un plein consentement de la volonté* veut dire en le faisant bien exprès, ou encore en le faisant alors qu'on est capable de ne pas le faire.

54. Q. Faut-il beaucoup de péchés mortels pour mériter l'enfer ?

R. Non, pour mériter l'enfer il suffit d'un seul péché mortel.

— Un seul péché mortel qui n'aura pas été effacé par une bonne confession ou par un acte de contrition parfaite conduira donc en enfer pour toujours celui qui l'a commis.

55. Q. Qu'est-ce qu'un péché véniel ?

R. Un péché *véniel* est une désobéissance à Dieu en *matière légère*, ou bien en *matière grave*, mais sans réflexion ou connaissance suffisante ou sans un plein consentement de la volonté.

— Le mot *véniel* veut dire qui peut être pardonné facilement.

On appelle *matière légère* un point moins important de la loi de Dieu. Pour faire un

péché mortel il faut trois choses : 1. une matière grave, 2. une réflexion suffisante, 3. un plein consentement, si l'une de ces trois choses vient à manquer le péché n'est que véniel.

56. Q. Quels sont les effets du péché véniel ?

R. Le péché véniel *affaiblit* en nous la vie de la grâce, diminue l'amour de Dieu dans notre cœur et nous rend dignes des peines *temporelles* en *cette vie* ou en *l'autre*.

—Le péché véniel affaiblit en nous la vie de la grâce, signifie qu'il rend notre âme moins agréable aux yeux de Dieu, moins forte contre les tentations, sans cependant lui faire perdre complètement l'amitié de Dieu. Le péché véniel produit dans nos âmes des effets semblables à ceux des maladies qui défigurent notre corps et diminuent les forces sans cependant nous donner la mort. On appelle peines temporelles des peines qui ne durent qu'un certain temps, qui ne durent pas toujours.

En cette vie, c'est-à-dire pendant que nous sommes sur la terre, ces peines sont : les chagrins, les maladies, etc., ou en l'autre vie, c'est-à-dire après notre mort : ces peines sont : les souffrances du purgatoire.

57. Q. Devons-nous craindre beaucoup le péché véniel ?

R. Oui, nous devons craindre beaucoup le péché véniel, parce qu'il offense Dieu et nous *conduit souvent* au péché mortel.

—Le péché véniel conduit au péché mortel, signifie que, lorsqu'on commet le péché véniel sans remords, on ne tarde pas à tomber dans le péché mortel, soit parce que l'âme souillée de péchés véniels étant moins agréable à Dieu, n'a

plus autant de grâces pour résister aux tentations, soit parce qu'elle perd peu à peu l'horreur du péché en s'y accoutumant. Le péché véniel conduit au péché mortel comme la maladie conduit à la mort.

Le catéchisme dit que le péché véniel conduit souvent au péché mortel, il ne dit pas qu'il y conduit toujours.

En effet, les péchés véniels que l'on commet accidentellement et dont on se repent, ceux dont on cherche à se corriger, ceux en un mot auxquels on ne s'habitue pas ne conduisent pas au péché mortel. C'est donc le péché véniel *d'habitude* qui conduit souvent, et presque toujours au péché mortel.

58. Q. Quelles sont les principales sources du péché ?

R. Les sept principales *sources* du péché sont l'orgueil, l'avarice, l'impureté, l'envie, la gourmandise, la colère et la paresse. On les appelle communément *péchés capitaux*.

—Il y a certains péchés qui généralement en font commettre d'autres à ceux qui s'y abandonnent, ces péchés sont donc comme des *sources* d'où découlent d'autres péchés comme les ruisseaux d'une source unique.

Le nom capital que l'on donne à chacun de ces péchés ne signifie pas que ces péchés soient en eux-mêmes plus graves que les autres, ce mot qui veut dire tête ou chef nous fait comprendre qu'un péché capital est celui qui sert de chef ou de tête à d'autres péchés qui sont pour ainsi dire sa suite et ses membres.

59. Q. Qu'est-ce que l'orgueil ?

R. L'orgueil est une *estime déréglée* de soi-

plus autant de grâces pour résister aux tentations, soit parce qu'elle perd peu à peu l'horreur du péché en s'y accoutumant. Le péché véniel conduit au péché mortel comme la maladie conduit à la mort.

Le catéchisme dit que le péché véniel conduit *souvent* au péché mortel, il ne dit pas qu'il y conduit *toujours*.

En effet, les péchés véniels que l'on commet accidentellement et dont on se repent, ceux dont on cherche à se corriger, ceux en un mot auxquels on ne s'habitue pas ne conduisent pas au péché mortel. C'est donc le péché véniel *d'habitude* qui conduit souvent, et presque toujours au péché mortel.

58. Q. Quelles sont les principales sources du péché ?

R. Les sept principales *sources* du péché sont l'orgueil, l'avarice, l'impureté, l'envie, la gour-

même, qui fait qu'on se *préfère* aux autres et qu'on veut *s'élever* au-dessus d'eux.

—L'estime est le cas que l'on fait d'une personne, de ses qualités, de ses talents, etc.

Il n'est pas défendu d'avoir l'estime de soi-même, mais cette estime doit être conforme à la règle, et la règle consiste à ne s'estimer qu'à sa juste valeur. Quand on s'estime plus qu'on ne vaut, l'estime est dérégulée, c'est l'orgueil. Celui qui s'estime plus qu'il ne vaut se compare aux autres et se trouve meilleur; s'estimant plus que ceux qui l'entourent, il veut naturellement les dominer, être leur maître, c'est-à-dires s'élever au-dessus d'eux.

L'orgueil étant un péché capital produit d'autres péchés qui sont : l'ambition, le mépris du prochain, la désobéissance, la vanité, la jactance, la présomption.

60. Q. Qu'est-ce que l'avarice?

R. L'avarice est un *attachement désordonné* aux biens de la terre, et principalement à l'argent.

—L'avarice ne consiste pas à posséder des trésors, ni même à les aimer et à en prendre soin, mais à les aimer plus qu'ils ne le méritent.

Prendre un soin sage et prévoyant des biens que l'on possède, ce n'est pas de l'avarice, c'est de l'économie, et l'économie est une bonne chose.

Il est bon de constater que l'avarice consiste dans l'attachement dérégulé aux biens de ce monde et non dans l'usage que l'on fait de ces mêmes biens. On peut donc être avare tout en dépensant beaucoup d'argent. On peut aussi être avare sans être riche.

L'avarice produit généralement la dureté de cœur et la fraude.

les  
de  
pé  
é  
I  
la v  
du  
—  
mém  
pou  
l'en  
avo  
ces  
l'en  
mén  
L'  
calo  
63  
R.  
boire  
—  
man  
moin  
gour  
est d  
du h  
quali  
aux  
viol

61. Q. Qu'est-ce que l'impureté ?

R. L'impureté est une affection dérégée pour les plaisirs de la chair.

—L'impureté produit l'oubli de Dieu, le dégoût des choses du salut, l'endurcissement dans le péché mortel, etc.

62. Q. Qu'est-ce que l'envie ?

R. L'envie est une *tristesse* que l'on ressent à la vue du bien du prochain et une joie coupable du mal qui lui arrive.

—Il n'y a pas péché d'envie à désirer pour soi-même des biens semblables à ceux du prochain, pourvu que ce soit d'un désir modéré. Mais l'envieux éprouve un chagrin, non de ne pas avoir les biens qui lui manquent, mais de voir ces biens en possession d'un autre. De même l'envieux se réjouit du mal de son prochain même si lui-même n'en retire aucun avantage.

L'envie produit les haines, les chicanes, les calomnies, etc.

63. Q. Qu'est-ce que la gourmandise ?

R. La gourmandise est un amour *dérégé* du boire et du manger.

—Eprouver un certain plaisir à boire et à manger, préférer ce qui est meilleur à ce qui est moins bon dans la nourriture, ce n'est pas de la gourmandise. L'amour du boire et du manger est dérégé quand il porte à dépasser la mesure du besoin, ou à la recherche exagérée dans la qualité des aliments. La gourmandise conduit aux paroles et aux actions deshonnêtes, aux violences, etc.

64. Q. Quelle est la gourmandise la plus dangereuse ?

R. La gourmandise la plus *dangereuse* est l'ivrognerie, qui fait perdre la raison, rend l'homme *semblable à la bête*, et souvent le fait mourir.

—L'ivrognerie est la gourmandise la plus dangereuse pour le salut, car c'est celle dont on se corrige le plus difficilement ; elle est aussi la plus coupable car elle prive l'homme de sa raison, c'est-à-dire du plus beau don naturel que Dieu lui ait fait, enfin elle cause le malheur temporel non seulement de l'ivrogne lui-même mais encore de sa famille.

L'homme se distingue des animaux par la raison, en se privant de sa raison par l'ivrognerie l'homme se rend semblable à la brute ; il descend même au-dessous d'elle, puisqu'il perd par sa faute l'usage de ses membres et de son corps, ce qui n'arrive pas aux animaux les plus immondes.

65. Q. Quels moyens faut-il prendre pour ne pas tomber dans l'ivrognerie ?

R. Il y a quatre moyens excellents pour ne pas tomber dans l'ivrognerie : 1. ne pas aller au cabaret ; 2. ne prendre aucune boisson enivrante entre les repas ; 3. fuir la société de ceux qui aiment à boire ; 4. s'engager dans la société de tempérance et en suivre les règles.

66. Q. Quels sont les péchés ordinairement causés par l'ivrognerie ?

R. Les péchés ordinairement causés par l'ivrognerie sont la colère, les jurements, les

blasphèmes, les mauvaises paroles et les actions deshonnêtes.

67. Q. Qu'est-ce que la colère ?

R. La colère est un *mouvement déréglé* de notre âme, qui nous porte à nous venger, ou à repousser avec violence ce qui nous déplaît.

—Le mouvement qui nous porte à repousser ce qui nous déplaît est naturel en nous, il ne devient péché que lorsqu'il est trop violent et que l'on s'y abandonne sans chercher à le modérer.

Ce n'est pas un péché que de repousser même avec une certaine violence ce qui est mal, ce qui peut nuire soit à notre âme soit à notre corps; mais il faut toujours rester maître de soi, si l'on dépasse cette juste mesure le mouvement est déréglé et il y a péché.

La colère porte aux querelles, aux blasphèmes, aux haines, aux vengeances, aux injures et même aux meurtres.

68. Q. Qu'est-ce que la paresse ?

R. La paresse est un *amour déréglé* du repos qui fait qu'on néglige ses devoirs d'état et de religion, plutôt que de *se faire violence*.

—Ce n'est pas un péché que d'aimer se reposer lorsque l'on a bien travaillé et que l'on est fatigué, car alors cet amour du repos est réglé. Au contraire, il est déréglé lorsqu'on se repose sans besoin, sans avoir mérité ce repos par le travail. Se faire violence, c'est se donner de la peine, c'est faire ce qui nous coûte, ce qui nous fatigue. Le paresseux aime mieux manquer à ses devoirs que de se donner un peu de peine.

Il est presque impossible de dire tous les péchés que fait commettre la paresse, car la paresse est la mère de tous les vices.

69. Q. Quels préservatifs doit-on employer contre les tentations ?

R. Les *préservatifs* à employer contre les *tentations* sont : 1. la prière et les sacrements ; 2. la *vigilance* et la *fuite des occasions* surtout des *mauvaises compagnies*.

—Les tentations sont des mouvements intérieurs qui nous portent à faire le mal. Les tentations ne sont pas des péchés, mais on commet le péché si l'on obéit à ces mouvements qui nous portent à faire le mal.

Par préservatifs il faut entendre les moyens de ne pas obéir aux tentations, c'est-à-dire aux mouvements de notre mauvaise nature ou aux mauvais conseils du démon.

La vigilance, c'est le soin que l'on prend d'éviter ce qui est mal, la surveillance que l'on exerce sur soi-même pour repousser tout ce qui est péché.

Fuir les occasions c'est s'éloigner des personnes ou des lieux qui nous portent à offenser Dieu, c'est aussi ne pas faire ou ne pas dire ce qui, sans être péché, pourrait cependant nous entraîner au péché.

On appelle mauvaises compagnies, la fréquentation des méchants.

---

---

## CHAPITRE SEPTIÈME

---

### DE L'INCARNATION ET DE LA RÉDEMPTION.

---

70. Q. Dieu abandonna-t-il l'homme après sa chute dans le péché ?

R. Non, Dieu n'abandonna pas l'homme après sa chute dans le péché, mais il lui promit un rédempteur qui devait satisfaire pour son péché et lui ouvrir les portes du ciel.

—Il s'agit ici du péché d'Adam. Par ce péché Adam et tous les hommes avaient mérité l'enfer. Dieu en chassant Adam du Paradis terrestre lui promit de lui envoyer quelqu'un qui lui ferait obtenir son pardon.

Un rédempteur est celui qui rachète. Après son péché Adam et tous les hommes appartenaient au démon pour toute l'éternité, le rédempteur devait les reprendre au démon pour en faire de nouveau des enfants de Dieu.

Satisfaire pour le péché d'Adam veut dire expier ce péché et en obtenir le pardon, c'est ce que devait faire le rédempteur à la place d'Adam lui-même et des hommes qui en étaient incapables.

71. Q. Quel est ce Rédempteur promis par Dieu au genre humain ?

R. Le Rédempteur promis par Dieu au genre humain c'est Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le genre humain signifie tous les hommes.

72. Q. Qu'est-ce que Notre-Seigneur Jésus-Christ ?

R. Notre-Seigneur *Jésus-Christ* est le fils de Dieu, la seconde personne de la Sainte Trinité, et en même temps vrai Dieu et vrai homme.

—Jésus-Christ est le nom donné au fils de Dieu fait homme.

Jésus veut dire Sauveur, ce nom convient bien au fils de Dieu fait homme, puisqu'il n'est venu sur la terre que pour nous sauver, c'est-à-dire nous empêcher d'aller en enfer.

Ce nom a été apporté sur la terre par l'Ange Gabriel lorsqu'il a dit de la part de Dieu à la Sainte Vierge " Vous l'appellerez du nom de Jésus."

Ce nom fut donné au Fils de Dieu fait homme huit jours après sa naissance, dans la cérémonie de la Circoncision par laquelle, chez les Juifs, les garçons nouveau-nés devenaient enfants de Dieu, comme maintenant nous devenons enfants de Dieu par le baptême.

Christ veut dire consacré à Dieu. Les personnes que l'on consacre à Dieu sont les prêtres et les rois, or Jésus étant roi et prêtre a voulu s'appeler Christ, ou consacré.

Jésus est roi des âmes car puisqu'il est Dieu nous sommes tous ses sujets : toutes les âmes doivent lui être soumises.

Jésus est prêtre parce qu'il a offert pour nous sauver le sacrifice de son sang sur la croix et qu'il renouvelle encore tous les jours ce sacrifice dans la Sainte Messe.

Ce nom de Christ a été donné au Fils de Dieu fait homme par les prophètes bien longtemps avant sa naissance, on le lui donnait aussi souvent pendant qu'il était sur la terre.

73. Q. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ est vrai Dieu ?

R. Je dis que Jésus-Christ est vrai Dieu, parce qu'il est le fils unique de Dieu, égal en tout à son Père et que par conséquent il a la nature divine.

74 Q. Pourquoi dites vous que Jesus-Christ est vrai homme ?

R. Je dis que Jésus-Christ est vrai homme parce qu'il a voulu naître de la bienheureuse Vierge Marie et prendre un corps et une âme semblables aux nôtres.

—Jésus-Christ a pris une âme semblable à la nôtre, c'est-à-dire pareille à la nôtre quant à sa nature, mais non quant à ses imperfections.

L'âme de Jésus-Christ n'avait en elle ni la tache du péché originel ni les conséquences de ce péché.

Il n'en est pas de même du corps de Jésus-Christ qui était sujet aux mêmes misères, aux mêmes infirmités, aux mêmes douleurs que notre propre corps.

75 Q. Pourquoi dites vous que Jésus-Christ est Notre Seigneur ?

R. Je dis que Jésus-Christ est Notre Seigneur parce qu'il nous a rachetés et que son Père nous a donnés à lui.

—On appelle seigneur le maître, le possesseur d'un pays, d'une terre, d'un état, d'une personne.

Jésus-Christ est Notre Seigneur ou notre maître pour deux raisons : 1. parce qu'il nous a créés; Jésus-Christ, en effet, est notre créateur puisqu'il est Dieu ; or on est le maître de ce que l'on a

fait surtout, quand on l'a fait de rien. 2. parce qu'il nous a rachetés au prix de son sang ; or on est le maître de ce que l'on a acheté.

76. Q. Y a-t-il deux natures en Jésus-Christ ?

R. Oui, il y a deux natures en Jésus-Christ : la nature divine et la nature humaine.

—Jésus-Christ possède la nature divine parce qu'il a en lui tout ce qui convient à Dieu, il ne peut pas en être autrement puisque Jésus-Christ est la seconde personne de la Sainte-Trinité et qu'il est en tout égal à son Père.

Jésus-Christ possède la nature humaine parce qu'étant le fils de Marie il a en lui tout ce qui constitue un homme, c'est-à-dire un corps et une âme comme les nôtres.

77. Q. Y a-t-il en Jésus-Christ plusieurs personnes ?

R. Non : en Jésus-Christ il n'y a qu'une seule personne qui est la personne divine du Fils de Dieu.

—La nature humaine et la nature divine qui existent ensemble en Jésus-Christ ne font pas de lui deux personnes distinctes mais une seule, de même que notre âme et notre corps, qui sont deux substances différentes existant ensemble en nous, ne font pas de nous deux personnes distinctes.

Il n'y a pas de personne humaine en Jésus-Christ, de sorte que tous ses actes sont les actes d'un Dieu.

78. Q. Jésus-Christ a-t-il toujours été Dieu ?

R. Oui, Jésus-Christ a toujours été Dieu, puisqu'il est la seconde personne de la Sainte-

Trinité et que de toute éternité il est égal à son Père.

Comme Dieu, Jésus-Christ a les mêmes perfections que Dieu le Père et par conséquent il est partout, il est immortel, etc.

79. Q. Jésus-Christ a-t-il toujours été homme ?

R. Non, Jésus-Christ n'a pas toujours été homme : il l'est devenu au moment de son incarnation.

— Comme homme, c'est-à-dire avec son corps et son âme, Jésus-Christ n'est pas partout mais seulement au Ciel et dans la Sainte Eucharistie.

80. Q. Qu'entendez-vous par l'Incarnation ?

R. L'*Incarnation* est l'union de la nature humaine avec la nature divine dans la personne du Fils de Dieu.

— Le mot Incarnation vient de deux mots latins qui signifient : *dans la chair*. Ce nom exprime donc bien l'action de la seconde Personne de la Sainte Trinité joignant en Elle la nature humaine à la nature divine.

81. Q. Comment s'est accompli le mystère de l'Incarnation ?

R. Le mystère de l'Incarnation s'est accompli dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie, par *opération du Saint-Esprit*, c'est-à-dire par un *miracle* de la toute puissance divine.

— Par l'opération du Saint-Esprit signifie que l'Incarnation de la seconde Personne de la Sainte Trinité est particulièrement considérée comme l'ouvrage du Saint-Esprit.

Dans la Sainte-Trinité le Saint-Esprit représente l'amour de Dieu, or comme c'est par amour

pour nous que le Fils de Dieu s'est incarné, c'est spécialement au Saint-Esprit que l'on attribue l'Incarnation.

Un miracle est un fait sensible qui dépasse les forces de la nature et que Dieu seul peut faire.

L'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ est un miracle parce que selon les lois de la nature dans les naissances humaines celui qui vient au monde a ici-bas un père et une mère, tandis que Notre-Seigneur, qui a eu véritablement la Sainte Vierge pour mère, n'a que Dieu seul pour Père. En d'autres termes, Jésus-Christ n'est le fils que de Dieu et de Marie.

82 Q. Pourquoi le Fils de Dieu s'est-il fait homme ?

R. Le Fils de Dieu s'est fait homme pour nous racheter de l'esclavage du péché, nous délivrer des peines de l'enfer et nous mériter la vie éternelle.

—Par l'esclavage du péché, il faut entendre l'empire que le mal exerce sur l'homme pécheur ; il nous ôte la facilité pour le bien ; comme une chaîne qui en liant nos membres, empêcherait ou gênerait nos mouvements naturels.

Ces mots " nous délivrer des peines de l'enfer " ne signifient pas que Jésus-Christ soit venu faire sortir de l'enfer ceux qui y sont, mais ils veulent dire qu'il s'est fait homme pour que nous puissions ne pas être condamnés à l'enfer, car, sans les mérites de Jésus-Christ, l'homme pécheur n'aurait pas pu éviter les peines de l'enfer.

De ce que Notre-Seigneur nous a délivrés par ses mérites des peines de l'enfer, il ne s'ensuit pas que nous ne puissions plus y tomber, mais seulement que nous pouvons y échapper en

fu  
m  
po  
et  
Se  
di  
no  
ori  
d'u  
1  
du  
8  
au  
1  
con  
—  
vir  
pre  
8  
car  
R  
Fils  
Réd  
nat  
acco  
—  
croy  
dem  
dant  
Pa  
en é  
en p

faisant pénitence de nos péchés, car si nous mourons en état de péché mortel, nous ne pouvons pas profiter des mérites de Jésus-Christ et nous allons en enfer pour l'éternité. Notre-Seigneur nous a mérité la vie éternelle, veut dire que c'est à Notre-Seigneur Jésus-Christ que nous devons de pouvoir y parvenir ; car le péché originel nous avait rendus incapables et indignes d'un bonheur éternel.

Par la vie éternelle, il faut entendre le bonheur du ciel.

83. Q. Le Fils de Dieu s'est-il fait homme aussitôt après le péché de nos premiers parents ?

R. Non, il leur fut alors seulement promis comme Rédempteur.

—Le Fils de Dieu ne s'est fait homme qu'environ quatre mille ans après le péché de nos premiers parents.

84. Q. Comment ceux qui vivaient avant l'Incarnation du Fils de Dieu ont-ils pu se sauver ?

R. Ceux qui vivaient avant l'Incarnation du Fils de Dieu ont pu se sauver par la *foi au Rédempteur à venir*, et par *l'observation de la loi naturelle écrite dans leur cœur, avec la grâce accordée en vue du Rédempteur futur.*

—Par la *foi au Rédempteur*, c'est-à-dire en croyant fermement que Dieu enverrait le Rédempteur comme il l'avait promis, et en l'attendant avec confiance.

Par l'*observation de la loi naturelle*, c'est-à-dire en évitant de faire ce qu'ils savaient être mal et en pratiquant ce qu'ils savaient être bien.

La grâce accordée en vue du Rédempteur futur, signifie le secours que Dieu accordait aux hommes par avance et que Jésus-Christ devait mériter plus tard par sa vie et sa mort.

85. Q. Quel jour le Fils de Dieu s'est-il fait homme ?

R. Le Fils de Dieu s'est fait homme dans le sein de la Bienheureuse Vierge Marie, à *Nazareth*, le jour de l'*Annonciation*, lorsque l'*Archange Gabriel* annonça à la Sainte-Vierge qu'elle serait *mère de Dieu*.

—*Nazareth* est une petite ville de Palestine, contrée de l'Asie, c'est dans cette ville qu'habitait la Très Sainte Vierge Marie.

*Annonciation* veut dire annonce, c'est le nom que l'on a donné au jour où l'*Archange Gabriel* annonça à Marie qu'elle serait Mère de Dieu, en souvenir de cet événement l'Eglise a institué une fête qui se célèbre le 25 Mars.

Un *Archange* est un ange d'un ordre supérieur, nous connaissons le nom de trois archanges : l'*archange Gabriel*, l'*archange Michel* et l'*archange Raphaël*.

La Très Sainte-Vierge est véritablement mère de Dieu bien qu'elle n'ait donné à Notre-Seigneur que son corps, comme nos mères sont à la fois mères de nos corps et de nos âmes, quoique nous n'ayons reçu d'elles que nos corps, nos âmes venant de Dieu seul.

86. Q. Quel jour Notre-Seigneur est-il né ?

R. Jésus-Christ est né le jour de Noël, à *Bethléem* dans une étable.

—En disant que Jésus-Christ est né le jour de Noël on n'entend pas qu'il est venu au monde en plein jour, car c'est au contraire, au milieu

e la  
naissan  
élébra  
ant au  
Bethl  
Une é  
estiau  
auvre  
naissan  
reté.

87. Q.  
rois an

R. Jé  
terre po  
ses ex  
mériter

—Jésu  
le chemi  
ce qu'il

Les ex  
actions d

Les en  
paroles p  
ce que  
mériter

Les tre  
sur la t  
première

omme  
termine  
passa ce  
St-Joseph

charpent  
publique  
trois dern  
employa

Rédempteur  
accordait aux  
Christ devait  
ort.

s'est-il fait

me dans le

rie, à Naza-

l'Archange

u'elle serait

de Palestine,

le qu'habi-

'est le nom

ge Gabriel

le Dieu, en

a institué

supérieur,

archanges :

el et l'ar-

ment mère

e-Seigneur

nt à la fois

bique nous

, nos âmes

il né ?

le Noël, à

le jour de

au monde

au milieu

de la nuit qu'il est né. L'Eglise honore la naissance de Jésus-Christ le 25 Décembre par la célébration de la Messe de minuit, et en permettant aux prêtres de dire trois messes.

Bethléem est une petite ville de Judée en Asie. Une étable est le lieu destiné au logement des bestiaux. Jésus-Christ a voulu naître dans une pauvre étable pour donner au monde, dès sa naissance, l'exemple de l'humilité et de la pauvreté.

87. Q. Pourquoi Jésus-Christ passa-t-il trente-trois ans sur la terre ?

R. Jésus-Christ passa trente-trois ans sur la terre pour nous montrer le *chemin* du ciel par ses *exemples* et par ses *enseignements*, et nous mériter des grâces.

—Jésus-Christ, pendant sa vie, nous a montré le chemin du ciel, signifie qu'il nous a fait voir ce qu'il fallait faire pour mériter le ciel.

Les exemples de Jésus-Christ sont toutes les actions de sa vie.

Les enseignements de Jésus-Christ sont les paroles par lesquelles il nous a fait connaître ce que nous devons croire et pratiquer pour mériter la vie éternelle.

Les trente-trois ans que Notre-Seigneur passa sur la terre se divisent en deux parties. La première partie s'appelle sa vie cachée, elle commence à la naissance de Jésus-Christ et se termine à sa trentième année. Notre-Seigneur passa ce temps avec la Très Sainte Vierge et St-Joseph à obéir et à travailler du métier de charpentier. La seconde partie s'appelle la vie publique de Jésus-Christ : elle comprend les trois dernières années de sa vie. Notre-Seigneur employa ce temps à prêcher et à faire des

miracles pour se faire reconnaître comme le fils de Dieu.

88. Q. Que signifie le mot évangile ?

R. Le mot *évangile* signifie *bonne nouvelle*.

—L'Évangile est la bonne nouvelle que Notre-Seigneur venait annoncer au monde.

Cette bonne nouvelle c'est qu'il était le Fils de Dieu, le Rédempteur promis par Dieu à Adam après son péché et attendu par les hommes depuis quatre mille ans.

---

## CHAPITRE HUITIÈME

---

### DE LA PASSION, DE LA MORT, DE LA RÉSURRECTION ET DE L'ASCENSION DE NOTRE-SEIGNEUR

---

89. Q. Qu'est-ce que Jésus-Christ a souffert pour nous ?

R. Après son *agonie au jardin des Olives*, Jésus-Christ fut *trahi* par *Judas*, abandonné par ses *apôtres*, *chargé d'opprobres*, *flagellé*, couronné d'épines et cloué à la croix sur laquelle il est mort.

—L'agonie de Jésus est l'état douloureux où il se trouva au jardin des Olives.

Le jardin des Olives était un jardin planté d'oliviers, près de la ville de Jérusalem.

Notre-Seigneur avait coutume d'aller s'y reposer avec ses apôtres.

Judas était un des apôtres de Notre-Seigneur, il trahit Jésus-Christ en le livrant à ses ennemis pour trente pièces d'argent.

Les  
tion  
avait  
Le  
insul  
ment  
Etr  
coup  
Etr  
fouet  
90.  
R.  
vers t  
91.  
Jésus-  
R.  
jour q  
grand  
sortes  
92.  
mort  
R.  
sur le  
—Jé  
âme s  
divini  
séparé  
Le C  
de Jér  
93. C  
R. J  
les hor

Les apôtres étaient douze hommes de condition obscure et peu instruits que Notre-Seigneur avait choisis pour prêcher l'Évangile après lui.

Le mot opprobres veut dire à la fois injures, insultes, grossièretés, affronts, mauvais traitements.

Etre chargé d'opprobres c'est recevoir beaucoup d'injures, d'insultes, etc.

Etre flagellé c'est être frappé de coups de fouet ou de verges.

90. Q. Quel jour Jésus-Christ est-il mort ?

R. Jésus-Christ est mort le Vendredi-Saint, vers trois heures de l'après-midi.

91. Q. Pourquoi appelez-vous *saint* le jour où Jésus-Christ a enduré une mort si horrible ?

R. Nous l'appelons *saint* parce que c'est en ce jour que Jésus-Christ, par sa mort, montra son grand amour pour l'homme et lui mérita toutes sortes de grâces.

92. Q. Où et comment Jésus-Christ est-il mort ?

R. Jésus-Christ est mort cloué à une croix, sur le *Calvaire*, entre deux voleurs.

— Jésus-Christ est mort c'est-à-dire que son âme a été séparée de son corps, quoique sa divinité soit demeurée unie à l'âme et au corps séparés l'un de l'autre.

Le *Calvaire* est une montagne près de la ville de Jérusalem.

93. Q. Pourquoi Jésus-Christ est-il mort ?

R. Jésus-Christ est mort pour racheter tous les hommes.

—Jésus-Christ est mort pour racheter tous les hommes sans exception, même pour les plus méchants, tant sa bonté est grande, mais il n'est pas rare de rencontrer des hommes qui ne veulent pas profiter de la mort de Notre-Seigneur, ce sont ceux qui ne se repentent pas de leurs péchés ; ceux-là tomberont en enfer malgré les souffrances et la mort de Jésus-Christ.

94. Q. Comment Jésus-Christ nous a-t-il rachetés ?

R. Jésus-Christ nous a rachetés en souffrant la mort pour nous *comme homme*, et en donnant, *comme Dieu*, une valeur infinie à ses souffrances et à sa mort.

—C'est la nature humaine et non la nature divine qui a souffert et qui est morte en Jésus-Christ, car la nature divine ne peut ni souffrir, ni mourir. Voilà pourquoi nous disons que Jésus-Christ a souffert comme homme.

Mais s'il y a en Jésus-Christ deux natures il n'y a en lui qu'une seule personne ; la personne divine du Fils de Dieu, de sorte que, comme il a été dit plus haut, tous les actes de Notre-Seigneur Jésus-Christ sont les actes d'un Dieu, or les actions d'un Dieu ont un prix infini, c'est pourquoi nous disons que Jésus-Christ a donné, comme Dieu, une valeur infinie à ses souffrances et à sa mort. Puisque les moindres actions de Jésus-Christ ont une valeur infinie, il n'était pas nécessaire que Notre-Seigneur souffrit tant de tourments pour nous sauver, une seule larme, une seule prière de Jésus-Christ eût été plus que suffisante, mais il a voulu tant souffrir pour nous témoigner davantage son amour et nous donner une plus grande horreur du péché.

95. Q. Que nous apprennent les souffrances et la mort de Jésus-Christ ?

R. Les souffrances et la mort de Jésus-Christ nous apprennent la grande malice du péché, la haine que Dieu lui porte, et la nécessité de *satisfaire* pour nos péchés.

— Satisfaire pour nos péchés, c'est réparer par des bonnes œuvres et par la pénitence l'injure que nos péchés ont faite à Dieu.

96. Q. Comment s'appelle le mystère de Jésus-Christ mort en croix pour nous ?

R. Le mystère de Jésus-Christ mort en croix pour nous s'appelle le *mystère* de la *Rédemption*.

— Le mot Rédemption vient d'un mot latin qui signifie rachat. La mort de Jésus-Christ est un mystère, parce que c'est une vérité qu'il faut croire quoiqu'on ne puisse pas comprendre qu'un Dieu soit mort par amour pour ses ennemis et pour des pécheurs.

97. Q. Que devint l'âme de Jésus-Christ après sa mort ?

R. L'âme de Jésus-Christ séparée de son corps, descendit aux *enfers*, c'est-à-dire dans les *limbes*, où étaient *détenues* les âmes des *justes* morts depuis la création du monde.

— Les enfers où Jésus-Christ est allé visiter les âmes des justes ne sont pas le lieu où sont les démons et les damnés. Le mot enfers veut dire ici les parties inférieures et souterraines appelées aussi limbes.

Les âmes des justes, c'est-à-dire de ceux qui avaient observé la loi de Dieu, n'étaient pas dans le ciel, parce que le ciel était fermé aux

hommes depuis le péché d'Adam et que Jésus-Christ seul devait l'ouvrir en y entrant le premier.

Notre-Seigneur en descendant dans les limbes n'en fit pas sortir les âmes des justes, mais il leur annonça leur prochaine délivrance, ces âmes ne firent leur entrée dans le ciel que le jour où Jésus-Christ y monta lui-même en corps et en âme.

98. Q. Pourquoi Jésus-Christ descendit-il dans les limbes ?

R. Jésus-Christ descendit dans les limbes pour y manifester sa puissance, et communiquer les fruits de sa passion aux âmes des justes qui y étaient captives.

—Les fruits de la passion de Notre-Seigneur c'était pour les âmes détenues dans les limbes la certitude de leur prochaine entrée dans le ciel.

99. Q. Où était le corps de Jésus-Christ pendant que son âme était aux limbes ?

R. Pendant que l'âme de Jésus-Christ était aux limbes, son corps était dans le *saint sépulcre*.

—Le saint Sépulcre était un tombeau taillé dans le roc sur le Calvaire même, il appartenait à Joseph d'Arimathie, un ami de Notre-Seigneur. Joseph d'Arimathie et un autre disciple du Sauveur nommé Nicodème détachèrent de la croix le corps de Jésus-Christ, l'enveloppèrent dans un linceul et le déposèrent dans ce tombeau.

Ce sépulcre est appelé saint parce qu'il fut sanctifié par la présence du corps de Jésus-Christ.

100

R.

diman  
mort.

—E

Jés

1. qu

tomb

préca

d'en s

de No

rieur

dans

s

ni sou

ter ex

rien p

la pie

Jésus-

la ren

Imm

Pâq

La fê

mém

qui fu

chréti

résurr

son pa

salut.

Jésu

non tr

ne rest

il est r

c'est-à

le com

100. Q. Quel jour Jésus-Christ ressuscita-t-il ?

R. Jésus *ressuscita glorieux et immortel* le dimanche de *Pâques*, le *troisième* jour après sa mort.

—Ressusciter c'est revenir de la mort à la vie.

Jésus-Christ est ressuscité glorieux, veut dire:

1. que Jésus-Christ eut la gloire de sortir de son tombeau en triomphant de la mort, et malgré les précautions prises par les Juifs pour l'empêcher d'en sortir ; 2, qu'après la résurrection le corps de Notre-Seigneur était doué de qualités supérieures à celles du corps humain tant qu'il est dans cette vie. Les principales de ces qualités sont : que le corps de Notre-Seigneur était ressuscité et brillant de lumière ; qu'il ne pouvait plus souffrir ni mourir ; qu'il pouvait se transporter en un instant d'un lieu à un autre, sans que rien pût lui faire obstacle ; c'est pour cela que la pierre du sépulcre ne put retenir le corps de Jésus-Christ et qu'il la traversa sans la briser ni la renverser.

Immortel veut dire qui ne peut plus mourir.

Pâques vient d'un mot qui signifie passage.

La fête de Pâques existait chez les Juifs, en mémoire du passage de l'Ange exterminateur qui fut le signal de leur délivrance : chez les chrétiens, elle est établie en mémoire de la résurrection de Notre-Seigneur, c'est-à-dire de son passage de la mort à la vie, signal de notre salut.

Jésus-Christ est ressuscité le troisième jour et non trois jours après sa mort, car Notre-Seigneur ne resta pas trois jours entiers dans le tombeau : il est resté du vendredi soir au dimanche matin, c'est-à-dire la fin du vendredi, tout le samedi et le commencement du troisième jour.

101. Q. Comment Jésus-Christ est-il ressuscité ?

R. Jésus-Christ est ressuscité *par sa toute-puissance* comme il l'avait annoncé,

—Jésus-Christ est ressuscité par sa toute-puissance, signifie que Notre-Seigneur s'est ressuscité lui-même sans avoir besoin de personne, parce qu'il est le Dieu tout-puissant.

102. Q. Combien de temps Jésus-Christ resta-t-il sur la terre après sa résurrection ?

R. Après sa résurrection, Jésus-Christ *apparut* fréquemment à ses apôtres, pendant quarante jours, pour montrer qu'il était vraiment ressuscité, et pour achever de les instruire.

—Les principales apparitions de Jésus-Christ après sa résurrection sont celles dont furent favorisés : Marie Madeleine, les disciples dans le Cénacle, les deux disciples d'Emmaüs, les apôtres pendant leur pêche, les cinq cents témoins de l'Ascension.

103. Q. Que fit Jésus-Christ le quarantième jour après sa résurrection ?

R. Le quarantième jour après sa résurrection, Jésus-Christ monta au ciel par sa *propre puissance* en présence d'un grand nombre de ses disciples ; ce jour est appelé le jour de l'Ascension.

—Jésus-Christ est monté au ciel par sa propre puissance, signifie qu'il s'y est élevé tout seul et de lui-même.

Jésus-Christ est monté au ciel en corps et en âme.

104. Q. Que signifient ces paroles : *Est assis à la droite* de Dieu le Père Tout-Puissant.

R. Ces paroles signifient que Jésus-Christ, comme Dieu est égal à son Père en toutes choses et que, comme homme, il occupe la première place auprès de Dieu.

— Puisque Dieu n'a pas de corps, il n'a ni droite ni gauche, mais les apôtres se sont servis de cette expression pour nous faire comprendre que Notre-Seigneur, comme homme est élevé au-dessus de toutes les créatures : en effet, parmi les hommes la droite est considérée comme la place d'honneur.

Jésus-Christ est assis, ces paroles ne doivent pas se prendre à la lettre, elles signifient que Notre-Seigneur dans le ciel est dans son repos, qu'il a terminé le travail de notre rédemption.

---

## CHAPITRE NEUVIÈME

---

### DU ST-ESPRIT ET DE SA DESCENTE SUR LES APOTRES.

---

105. Q. Qu'est-ce que le Saint-Esprit ?

R. Le Saint-Esprit est la troisième personne de la Sainte-Trinité.

106. Q. De qui procède le Saint-Esprit ?

R. Le Saint-Esprit *procède* du Père et du Fils.

— Le mot *procéder*, veut dire venir, les paroles de notre catéchisme signifient donc que le Saint-Esprit vient du Père et du Fils.

Que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils,

c'est une vérité que nous ne pouvons pas comprendre mais que nous devons croire parce qu'elle fait partie du mystère de la Sainte-Trinité.

Pour nous donner quelque idée de cette vérité, les docteurs de l'Eglise comparent Dieu le Père au feu, et Dieu le Fils au rayonnement de ce feu et ils disent que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils comme la chaleur procède du feu et du rayonnement de ce feu.

108. Q. Le Saint-Esprit est-il égal au Père et au Fils ?

R. Oui, le Saint-Esprit est égal au Père et au Fils et il est Dieu comme le Père et le Fils, puisqu'il possède les mêmes perfections infinies.

109. Q. Quel jour le Saint-Esprit descendit-il sur les Apôtres ?

R. Le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres le Dimanche de la *Pentecôte*, dix jours après l'ascension de Jésus-Christ.

—Le mot *Pentecôte* vient d'un mot grec qui signifie cinquantième. Ce nom a été donné au jour de la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres parce que cet événement s'est accompli cinquante jours après la résurrection de Notre-Seigneur.

110. Q. Sous quelle forme le Saint-Esprit descendit-il sur les Apôtres ?

R. Le Saint-Esprit descendit sur les Apôtres sous la forme de *langues de feu*.

—Ces langues de feu qui se reposèrent sur chacun des Apôtres montrent les effets produits en eux par le Saint-Esprit : 1. Le feu éclaire : or le Saint-Esprit venait éclairer l'intelligence des

Apô  
doct  
en in  
Saint  
tres  
zèle  
Enfi  
lang  
les A  
parl

Le  
men  
Seig

Il  
feu,  
car c  
est in

Il  
n'a p  
cette  
unie  
rent  
que l  
dém

111  
aux

R.  
Dieu

—  
envoy  
Espr  
de la  
d'Ell  
et au  
etc.

Apôtres, afin qu'ils connussent clairement la doctrine de vérité et les moyens à prendre pour en instruire le monde. 2. Le feu échauffe : or le Saint-Esprit venait échauffer le cœur des Apôtres afin qu'ils pussent nous communiquer avec zèle et amour les enseignements chrétiens. 3. Enfin l'apparition du Saint-Esprit en forme de langues représente le don miraculeux qu'eurent les Apôtres d'être compris de tous ceux à qui ils parlaient à quelque pays qu'ils appartenissent.

Le Saint-Esprit était déjà descendu visiblement sur la terre le jour du baptême de Notre-Seigneur sous la figure d'une colombe.

Il faut bien remarquer que ni ces langues de feu, ni cette colombe n'étaient le Saint-Esprit, car ces figures étaient visibles et le Saint-Esprit est invisible puisqu'il est Dieu.

Il faut remarquer encore que le Saint-Esprit n'a pas uni à sa Personne ces langues de feu ou cette colombe comme la nature humaine a été unie au Fils de Dieu, car ces formes s'évanouirent peu de temps après leur apparition, au lieu que l'humanité de Jésus-Christ unie à la divinité demeure et demeurera éternellement.

111. Q. Par qui le Saint-Esprit fut-il envoyé aux Apôtres ?

R. Le Saint-Esprit fut envoyé aux apôtres par Dieu le Père et par Dieu le Fils.

—Quand nous disons que le Saint-Esprit fut envoyé, nous ne voulons pas dire que le Saint-Esprit est inférieur aux deux autres personnes de la Sainte Trinité, mais seulement qu'il procède d'Elles : le Saint-Esprit en effet, est égal au Père et au Fils, Dieu comme eux, libre comme eux, etc.

112. Q. Pourquoi le Saint-Esprit fut-il envoyé aux Apôtres ?

R. Le Saint-Esprit fut envoyé aux Apôtres pour les éclairer, les *fortifier*, les mettre en état de prêcher l'Évangile et de *sanctifier* l'Église.

Fortifier les Apôtres, veut dire ici augmenter leur courage, car avant d'avoir reçu le Saint-Esprit les Apôtres étaient timides, ils avaient peur des Juifs.

Sanctifier l'Église, signifie que les Apôtres ont reçu du Saint-Esprit la grâce de faire aimer aux hommes les vertus que Notre-Seigneur leur avait enseignées et qui les rendent saints.

113. Q. Le Saint-Esprit demeurera-t-il toujours avec l'Église ?

R. Le Saint-Esprit demeurera toujours avec l'Église pour la conduire dans le chemin de la sainteté et de la vérité.

114. Q. Le Saint-Esprit ne se communique-t-il pas aussi à nous ?

R. Oui, le Saint-Esprit se *communique* à chacun de nous par la grâce dont nous avons besoin, et principalement dans le sacrement de confirmation.

—Le Saint-Esprit ne se communique pas à nous d'une manière sensible comme il le fit pour les Apôtres, il se communique à nous d'une manière invisible, mais néanmoins très réelle par le don de la grâce.

Le Saint-Esprit, étant Dieu, est partout ; mais il habite d'une manière plus intime et plus active dans l'âme des bons chrétiens qui sont en état de grâce, il les instruit, les anime au bien et les fortifie.

115.

Rédem

R. L

ont : 1

our n

le Jésu

l'homn

—Pa

es résu

mort d

biens q

mort.

forces,

que D

nous e

Seigne

et par

que no

de Dieu

116.

R. L

nous a

merites

notre s

—Le

c'est-à

La g

## CHAPITRE DIXIÈME

### DES EFFETS DE LA RÉDEMPTION

115. Q. Quels sont les principaux effets de la Rédemption ?

R. Les principaux *effets* de la Rédemption sont : 1. La satisfaction faite à la justice divine pour nos péchés, par les souffrances et la mort de Jésus-Christ ; 2. *L'acquisition* de la grâce pour l'homme.

—Par effets de la Rédemption, il faut entendre les résultats, les conséquences, les suites de la mort de Notre-Seigneur, ces résultats sont les biens que Jésus-Christ nous a procurés par sa mort. Nous ne pouvons pas par nos propres forces, éviter le péché et faire notre salut, il faut que Dieu nous aide, ce secours de Dieu qui nous est absolument nécessaire, c'est Notre-Seigneur qui nous l'a mérité par ses souffrances et par sa mort. C'est donc à la Rédemption que nous devons de pouvoir *acquérir* ou recevoir de Dieu les grâces dont nous avons besoin.

116. Q. Qu'est-ce que la grâce ?

R. La *grâce* est un *don surnaturel* que Dieu nous accorde par *pure bonté* et en vertu des mérites de Jésus-Christ, pour nous *aider* à faire notre salut.

—Le mot *grâce* signifie une faveur, un présent, c'est-à-dire une chose accordée sans être due.

La *grâce* est un *don surnaturel*, c'est-à-dire

un don qui est au-dessus de la nature. La grâce, en effet, ne peut nous venir que de Dieu, nous ne pourrions jamais l'avoir par nous-mêmes, il faut que ce soit Dieu qui nous la donne.

La grâce est encore un don surnaturel en ce sens qu'elle nous est donnée pour faire quelque chose qui dépasse les forces de notre nature, c'est-à-dire notre salut.

Dieu nous donne sa grâce par pure bonté, cela veut dire que Dieu ne nous la doit pas, qu'il n'est pas obligé de nous la donner.

Dieu nous donne la grâce pour nous aider, la grâce ne nous dispense donc pas de travailler nous-mêmes à notre salut, la grâce ne fera pas toute seule notre salut, elle aide l'homme, elle ne le force pas ; on peut donc encore se damner même après avoir reçu la grâce.

117. Q. Combien y a-t-il de sortes de grâces ?

R. Il y a deux sortes de grâces : la grâce sanctifiante ou habituelle et la grâce actuelle.

118. Q. Qu'est-ce que la grâce sanctifiante ?

R. La grâce *sanctifiante* est celle qui demeure en notre âme, et qui la rend sainte et agréable à Dieu.

— Cette grâce s'appelle aussi habituelle, ce qui signifie une faveur divine qui reste dans notre âme.

On l'appelle sanctifiante, parce qu'elle rend l'âme sainte.

En d'autres termes, cette grâce est l'amitié de Dieu.

119. Q. Pouvons-nous perdre la grâce sanctifiante ?

R. Oui, un seul péché mortel suffit pour nous faire perdre la grâce sanctifiante.

—Le péché mortel nous fait perdre l'amitié de Dieu dont il nous rend ennemis, il chasse donc de notre âme la grâce habituelle ou sanctifiante.

120. Q. Qu'est-ce que les vertus théologiques ?

R. Les *vertus théologiques* sont la Foi, l'Espérance et la Charité, qui ont Dieu pour *objet immédiat*.

—Une vertu est une bonne disposition de l'âme, acquise souvent par de grands efforts, qui devient une heureuse habitude de notre cœur, et nous fait bien agir. Voici un exemple qui fera comprendre cette définition : Une vertu très nécessaire aux enfants c'est l'obéissance. L'enfant obéissant est celui qui est disposé à se laisser conduire et diriger : voilà la *bonne disposition de l'âme*. Pour devenir obéissant il peut avoir eu à combattre le penchant à la désobéissance ; voilà pourquoi on a dit : *acquise souvent par de grands efforts*. Maintenant il ne résiste plus ni à ses parents, ni à ses maîtres, parce que l'obéissance est devenue une *heureuse habitude de son âme*. Aussi sa conduite est-elle excellente, il *agit bien*.

Le nom de théologiques donné à la foi, à l'espérance et à la charité vient de deux mots grecs, dont l'un signifie Dieu, et l'autre discours, ce mot signifie que Dieu est l'objet sur lequel portent ces trois vertus.

Avoir Dieu pour objet immédiat, c'est se rapporter directement à Dieu. Toutes les vertus chrétiennes se rapportent à Dieu mais toutes ne s'y rapportent pas directement, par l'obéissance, par exemple, je me sou mets à mes parents et à mes maîtres ; les ordres de mes supérieurs, voilà l'objet immédiat de l'obéissance. Par la patience, je supporte mes peines, les défauts du prochain ;

les peines de la vie, les défauts du prochain, voilà l'objet immédiat de la patience chrétienne, etc. Je suis obéissant, patient par amour pour Dieu, Dieu est donc l'objet indirect de l'obéissance, de la patience etc. ; mais par la foi je crois en Dieu, par l'espérance j'espère en Dieu, par la charité j'aime Dieu, c'est donc sur Dieu lui-même que s'exercent ces trois vertus, Dieu en est donc l'objet immédiat. C'est-à-dire qu'il n'y a rien entre l'acte des vertus de foi, d'espérance et de charité, et Dieu.

121 Q. Qu'est-ce que la foi ?

R. La foi est une vertu divine par laquelle nous croyons fermement les vérités que Dieu nous a révélées et qu'il nous enseigne par son Eglise.

—Le mot foi veut dire croyance.

La foi est appelée divine ou surnaturelle parce qu'elle est une vertu que nous ne pouvons pas avoir par nos propres forces ; elle nous est donnée par Dieu pour nous aider à le bien servir et à gagner le ciel. Il faut en dire autant de l'espérance et de la charité qui sont aussi des vertus divines ou surnaturelles.

Croire fermement une vérité c'est la regarder comme aussi certaine que si on la touchait du doigt.

Pour avoir la vertu de foi il faut croire fermement toutes les vérités révélées par Dieu sans en rejeter une seule.

C'est à l'Eglise catholique seule qu'il appartient, sur la terre, de nous faire connaître quelles sont les vérités que Dieu a révélées.

Nous ne sommes donc obligés de croire fermement que les vérités que l'Eglise nous propose comme révélées par Dieu, Dieu, dans sa bonté,

a v  
ass  
aut  
dist  
com  
nou  
  
1  
R  
que  
Die  
pou  
  
—  
qu'  
prof  
espo  
les  
thé  
L  
lesq  
sa g  
mon  
nou  
emp  
a pr  
2.  
bon  
gran  
qu'i  
grac  
3.  
de p  
teni  
4.  
pou  
Seig  
voul

a voulu qu'il en soit ainsi pour que nous soyons assurés de ne point nous tromper, s'il en était autrement nous serions très embarrassés pour distinguer les vérités révélées par Dieu et, par conséquent, pour savoir exactement ce que nous devons croire.

122. Q. Qu'est-ce que l'espérance ?

R. L'espérance est une vertu divine par laquelle nous attendons l'armement de la bonté de Dieu la vie éternelle, et les grâces nécessaires pour l'obtenir.

—L'espérance n'est une vertu divine que lorsqu'elle se rapporte aux biens que Dieu nous a promis pour nous sanctifier et nous sauver ; les espoirs terrestres qui portent simplement sur les biens de ce monde ne sont pas la vertu théologique d'espérance.

Les motifs de l'espérance ou les raisons pour lesquelles nous attendons de Dieu avec confiance sa grâce pendant notre vie et le ciel après notre mort sont : 1. la toute-puissance de Dieu qui nous donne l'assurance que personne ne peut empêcher Dieu de nous accorder ce qu'il nous a promis.

2. La bonté infinie de Dieu, parce que cette bonté de Dieu fait qu'il récompense avec la plus grande générosité le bien que nous faisons, et qu'il est toujours disposé à nous combler de ses grâces.

3. Les promesses de Dieu, car Dieu ne fait pas de promesses sans vouloir et sans pouvoir les tenir.

4. Les mérites de Jésus-Christ, parce que c'est pour nous mériter la grâce et le ciel que Notre-Seigneur Jésus-Christ s'est fait homme et a voulu souffrir et mourir.

123. Q. Qu'est-ce que la charité ?

R. La charité est une vertu divine par laquelle nous aimons Dieu *par dessus* toutes choses et notre prochain *comme nous-mêmes* pour l'amour de Dieu.

— Aimer Dieu par-dessus toutes choses, c'est le préférer à tout, lui donner la première place dans notre cœur.

Aimer notre prochain comme nous-mêmes, c'est lui désirer et lui procurer, autant que nous le pouvons, les mêmes biens qu'à nous, c'est-à-dire 1. le bonheur éternel et les grâces qui y conduisent : 2. les biens temporels nécessaires à l'entretien de la vie du corps.

Aimer notre prochain pour l'amour de Dieu, c'est l'aimer non pas uniquement parce qu'il nous plaît ou par intérêt, mais dans l'intention de plaire à Dieu.

Les motifs de la charité, c'est-à-dire les raisons pour lesquelles nous devons aimer Dieu par dessus toutes choses et notre prochain comme nous-mêmes sont les suivantes :

1. Nous devons aimer Dieu par-dessus toutes choses, parce que Dieu est infiniment parfait, infiniment bon, infiniment aimable, c'est-à-dire digne de tout notre amour. Parce qu'il est notre souverain bien, c'est-à-dire tout ce que nous pouvons désirer et posséder de meilleur. Enfin, parce qu'il est notre dernière fin, c'est-à-dire parce que nous sommes créés pour le connaître, l'aimer, le servir et le posséder dans le ciel.

2. Nous devons aimer notre prochain comme nous-mêmes parce que Dieu l'a ordonné, parce que tous les hommes sont nos frères en Adam, enfin parce que Jésus-Christ a aimé tous les hommes jusqu'à mourir pour eux,

124. Q. Que faut-il entendre par le nom de prochain ?

R. Par le nom de prochain il faut entendre tous les hommes et même nos ennemis.

125. Q. Qu'est-ce que la grâce actuelle ?

R. La grâce actuelle est un secours *passager* par lequel Dieu *éclaire* notre intelligence, et *excite* notre volonté à éviter le mal et à faire le bien.

— La différence entre la grâce actuelle et la grâce habituelle ou sanctifiante, c'est que la grâce actuelle est un don qui ne nous est accordé que pour le moment où nous en avons besoin, tandis que la grâce habituelle ou sanctifiante est un don qui demeure et dure en notre âme.

Une autre différence encore c'est que le péché mortel nous fait perdre la grâce habituelle ou sanctifiante tandis qu'il ne nous empêche pas de recevoir des grâces actuelles.

Ces deux sortes de grâces ont aussi des ressemblances, 1. toutes deux sont une faveur de Dieu ; 2. toutes deux sont destinées à notre âme ; 3. toutes deux nous aident à nous sanctifier et à nous sauver 4. toutes deux nous aident, mais ne nous forcent pas à faire le bien et à éviter le mal ; 5. nous les devons toutes deux aux mérites de Jésus-Christ.

La grâce actuelle éclaire notre intelligence, signifie qu'elle nous fait comprendre mieux combien le péché est détestable et combien la vertu est belle, aimable et profitable à nos âmes.

La grâce actuelle excite notre volonté etc, signifie qu'elle nous donne de bonnes pensées et nous inspire de bons désirs et de bonnes résolutions.

126. Q. La grâce est-elle nécessaire au salut ?

R. Oui, la *grâce* est absolument nécessaire, et sans elle nous ne pouvons rien faire pour mériter le ciel.

— La grâce habituelle ou sanctifiante et la grâce actuelle nous sont absolument nécessaires pour aller au ciel : La grâce sanctifiante, parce que, lorsque nous ne l'avons plus nous sommes en état de péché mortel, et qu'un seul péché mortel nous ferme le ciel pour toujours. La grâce actuelle, parce que sans elle nous sommes trop faibles et trop portés au mal pour conserver la grâce sanctifiante ou pour éviter le péché mortel. (1)

Dieu ne nous refuse jamais la grâce actuelle quand nous en avons besoin et que nous la lui demandons comme il faut.

127. Q. Pouvons-nous résister à la grâce de Dieu ?

R. Oui, nous pouvons *résister* à la grâce de Dieu, et malheureusement nous n'y résistons que trop souvent.

— Résister à la grâce, c'est ne pas suivre telle ou telle bonne inspiration que Dieu nous envoie, ne pas profiter de tel bon conseil ou de tel bon exemple qui nous sont donnés, et autres choses pareilles.

128. Q. Qu'est-ce que la grâce de persévérance ?

R. La *grâce de persévérance* est un don spécial de Dieu, qui nous maintient ou nous met en état de grâce au moment de la mort.

— La grâce de la persévérance n'est pas une troisième sorte de grâces, c'est une grâce actuelle mais elle a cela de particulier qu'elle nous est donnée à la fin de notre vie pour nous aider à bien mourir. On l'obtient ordinairement par la prière et par la vertu de persévérance qui consiste à continuer toujours nos efforts pour bien servir Dieu sans nous décourager.

---

## CHAPITRE ONZIÈME

---

### DE L'ÉGLISE

---

129. Q. Où se trouvent les moyens donnés aux hommes pour participer aux fruits de la Rédemption ?

R. Les *moyens* donnés aux hommes pour participer aux fruits de la Rédemption sont l'Église et les sacrements.

— Les moyens de participer aux fruits de la Rédemption sont les conditions à remplir pour avoir part aux grâces méritées par les souffrances et la mort de Jésus-Christ.

Ces conditions sont au nombre de deux : faire partie de l'Église catholique et recevoir les sacrements.

130. Q. Qu'est-ce que l'Église ?

R. *L'Église* est la *société* de tous ceux qui professent la foi de Jésus-Christ, qui participent aux mêmes sacrements, et qui sont gouvernés par leurs pasteurs légitimes, sous un seul chef visible.

—Le mot Eglise vient d'un mot grec qui signifie assemblée ou réunion. On emploie le mot Eglise tantôt pour désigner le lieu dans lequel on célèbre les offices religieux, tantôt pour désigner la société des fidèles, c'est dans ce sens qu'il est employé dans le présent chapitre du catéchisme.

Le mot société signifie ici l'ensemble, la réunion etc.

Professer la foi de Jésus-Christ, c'est croire que Jésus-Christ est le Fils de Dieu fait homme, et croire toutes les vérités qu'il nous a enseignées.

Participer aux mêmes sacrements c'est admettre et recevoir selon les circonstances tous les sacrements institués par Jésus-Christ, sans en ajouter ou en retrancher.

Les pasteurs légitimes sont ceux qui ont reçu de Dieu le droit de nous diriger dans l'accomplissement des devoirs chrétiens, ce sont les prêtres, les évêques et le pape.

Sous un seul chef visible, signifie que au-dessus des pasteurs il doit y avoir un chef suprême ayant le droit de commander aux simples fidèles et aux pasteurs eux-mêmes, et que ce chef suprême doit être un homme que l'on puisse voir.

Avant Jésus-Christ il y avait déjà une société des fidèles serviteurs de Dieu, les Juifs, et rien n'empêche de lui donner aussi le nom d'Eglise, cependant dans le langage habituel ou réserve ce nom à la société établie par Jésus-Christ.

131. Q. Quel est le chef invisible de l'Eglise ?

R. Le chef invisible de l'Eglise est Jésus-Christ.

—Jésus-Christ est le chef de l'Eglise, en effet, c'est lui qui l'a établie, c'est lui encore qui la

gouverne tous les jours et qui la gouvernera jusqu'à la fin du monde par le ministère du Pape.

Mais Jésus-Christ est chef invisible c'est-à-dire que l'on ne le voit pas.

132. Q. Quel est le chef visible de l'Eglise ?

R. C'est notre Saint-Père le *Pape*, l'évêque de Rome, qui est le *vicaire de Jésus-Christ* et le *chef visible* de l'Eglise.

—Le mot Pape vient d'un mot grec qui veut dire Père.

Le vicaire de Jésus-Christ, veut dire le représentant de Jésus-Christ, celui qui tient sur la terre la place de Jésus-Christ.

Le pape est le chef visible c'est-à-dire le chef que l'on peut voir.

132 Q. Pourquoi le Pape, l'évêque de Rome, est-il le chef visible de l'Eglise ?

R. Le Pape, l'évêque de *Rome*, est le chef visible de l'Eglise parce qu'il est le *successeur* de Saint Pierre que Jésus-Christ a *établi* chef des Apôtres et chef visible de l'Eglise.

—Rome est une ville d'Italie, pays d'Europe, c'est à Rome qu'habite le Pape.

Le successeur de Saint Pierre, est celui qui occupe la place de Saint Pierre, or Saint Pierre a été le premier évêque de Rome et en même temps le chef des Apôtres. Le Pape remplaçant Saint Pierre comme évêque de Rome, le remplace aussi comme chef de tous les évêques du monde.

On donne au Pape plusieurs autres noms, on l'appelle : le Saint Père, parce qu'il est le père spirituel de tous les chrétiens.

Le souverain Pontife, parce qu'il est le chef de tous les pontifes ou de tous les évêques.

Le Docteur de l'Eglise, parce qu'il a reçu de Jésus-Christ, non seulement l'autorité pour gouverner l'Eglise, mais encore la mission d'enseigner à tous les vérités de la foi, et que le mot docteur veut dire savant, capable d'enseigner les autres.

Jésus-Christ a établi Saint Pierre chef de toute l'Eglise quand il lui dit : "Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise" et une autre fois : "pais mes agneaux, pais brebis" c'est-à-dire soit le pasteur des peuples qui sont figurés par les agneaux, et celui des pasteurs eux-mêmes qui sont figurés par les brebis. En se servant de ce langage imagé, Jésus-Christ disait encore à Saint Pierre de donner aux âmes la nourriture et les enseignements qui leur sont nécessaires pour qu'elle vivent et grandissent dans la sainteté

134. Q. Quels sont les successeurs des autres Apôtres ?

R. Les successeurs des autres apôtres sont les évêques de la sainte Eglise catholique.

—Le mot Evêque vient d'un mot grec qui signifie inspecteur, surveillant, gardien, parce que l'Evêque doit veiller sur les fidèles et les garder comme un bon pasteur garde son troupeau.

135. Q. Jésus-Christ a-t-il établi plusieurs Eglises ?

R. Jésus-Christ n'a établi qu'une seule Eglise à laquelle il a donné pour chefs Saint Pierre et ses successeurs.

136. Q. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il fondé son Eglise ?

R. Jésus-Christ a fondé son Eglise pour enseigner, gouverner, sanctifier et sauver tous les hommes.

—Fonder l'Eglise veut dire établir, instituer, faire l'Eglise.

Enseigner tous les hommes, veut dire leur apprendre ce qu'ils doivent croire pour plaire à Dieu.

Gouverner tous les hommes, veut dire apprendre aux hommes ce qu'ils doivent faire et éviter pour gagner le ciel.

Sanctifier les hommes, veut dire les rendre saints en les aidant à pratiquer la vertu.

Sauver les hommes, veut dire les aider à mériter le ciel.

Enfin ce n'est pas pour quelques hommes seulement que Jésus-Christ a établi son Eglise mais pour tous sans exception.

137. Q. Tous les hommes sont-ils obligés d'appartenir à cette Eglise unique de Jésus-Christ ?

R. Oui, *tous* les hommes sont obligés d'appartenir à cette Eglise unique fondée par Jésus-Christ, et quiconque *sait* que l'Eglise catholique est la vraie Eglise et refuse d'y appartenir, ne peut pas être sauvé.

—Tous les hommes sont obligés de faire partie de l'Eglise, car Jésus-Christ est venu sur la terre, a souffert et est mort pour sauver tous les hommes, or nous avons vu qu'un des moyens établis par Notre-Seigneur pour participer aux fruits de ses souffrances et de sa mort, c'est d'entrer dans l'Eglise qu'il a fondée, donc hors de l'Eglise pas de salut. Cependant il y a des hommes qui ne savent pas que l'Eglise catholique est la vraie Eglise de Jésus-Christ, ils croient sincèrement appartenir à la vraie Eglise en professant une autre religion que la religion catholique. Ceux-

là peuvent se sauver car ils font partie de l'âme de l'Eglise, quoiqu'ils ne fassent pas partie de son corps, car certainement ils entreraient dans l'Eglise catholique s'ils venaient à reconnaître qu'elle est la véritable Eglise.

---

---

## CHAPITRE DOUZIEME

---

### DES ATTRIBUTS ET DES NOTES DE L'EGLISE

---

138. Q. Quels sont les attributs de l'Eglise ?

R. Les *attributs* de l'Eglise sont : l'autorité, l'infailibilité et l'indéfectibilité.

—Par attributs de l'Eglise il faut entendre les privilèges, les prérogatives, les dons accordés à l'Eglise par Jésus-Christ son divin fondateur.

139. Q. Qu'entendez-vous par l'autorité de l'Eglise ?

R. Par l'autorité de l'Eglise, j'entends la mission, le droit, et le pouvoir qu'ont reçu de Jésus-Christ le Pape et les *Evêques*, successeurs des Apôtres, de prêcher l'Evangile et de gouverner les fidèles.

—L'autorité du Pape s'étend à tous les chrétiens du monde entier.

L'autorité des évêques ne s'étend qu'aux fidèles de leurs diocèses sous l'autorité du Pape.

On appelle diocèse l'étendue de territoire qu'un Evêque est chargé de gouverner au nom du Pape.

140. Q. Qu'entendez-vous par l'infaillibilité de l'Eglise ?

R. Par l'infaillibilité de l'Eglise, j'entends le privilège que Jésus-Christ a donné à son Eglise de ne pas se tromper quand elle enseigne une vérité de foi ou de morale.

—Infaillibilité vient d'un mot latin et désigne l'impossibilité de se tromper et de tromper les autres.

L'Eglise n'a reçu de Dieu l'infaillibilité que, dans les choses pour lesquelles elle a été établie c'est-à-dire pour la conservation des vérités et des lois de la religion et de la morale.

On appelle vérités de la foi, les vérités que l'on est obligé de croire pour être sauvé.

On appelle vérités de morale les vérités qui ont rapport à ce que nous devons faire ou éviter pour être sauvés.

141. Q. Quand l'enseignement de l'Eglise est-il infaillible ?

Q. L'enseignement de l'Eglise est infaillible quand le Pape avec les évêques, ou le Pape seul s'adressant à tous les fidèles, définit et proclame une doctrine de foi ou de morale.

—Les évêques ne sont infaillibles que s'ils sont unis au Pape, tandis que le Pape est infaillible seul, c'est donc dans la personne du Pape que réside le privilège de l'infaillibilité comme dans son centre. Cependant il faut remarquer qu'il ne peut pas arriver que le Pape soit seul d'un avis contre tous les Evêques d'un avis opposé.

Définir et proclamer une doctrine, c'est affirmer et déclarer aux fidèles qu'une proposition est vraie et doit être admise par tous les enfants de l'Eglise.

Il faut remarquer que ce privilège de l'infailibilité accordé au Pape ne s'étend pas indifféremment à toutes choses. Le Pape en effet n'est pas infailible dans sa conduite, c'est-à-dire qu'il n'est pas impeccable : il n'est pas infailible non plus dans les choses qui ne touchent pas à la foi, ni dans les actes qui ne sont pas des définitions de foi ou qui n'imposent pas l'obligation de croire à tous les fidèles du monde entier.

Jésus-Christ a donné aux Papes le privilège de l'infailibilité quand il a dit à Saint Pierre "J'ai prié afin que ta foi ne défaille pas."

142. Q. Qu'est-ce que l'indéfectibilité de l'Eglise ?

R. L'indéfectibilité de l'Eglise veut dire que l'Eglise, telle que fondée par Jésus-Christ, durera jusqu'à la fin du monde.

143. Q. En quelle personne ces trois attributs de l'Eglise sont-ils réunis.

R. Ces trois attributs de l'Eglise se trouvent réunis dans leur plénitude, en la personne du Pape, dont l'autorité et l'infailibilité dureront jusqu'à la fin des temps.

—Le Pape n'est pas immortel, mais jusqu'à la fin du monde, le pape sera à sa mort remplacé par un autre pape qui sera aussi le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de Saint Pierre et le chef visible de l'Eglise, et qui par conséquent aura les mêmes privilèges que ses prédécesseurs.

L'Election du Pape peut être retardée mais la papauté ne sera abolie qu'à la fin du monde.

144. Q. Quelles sont les marques ou notes par lesquelles on peut reconnaître l'Eglise ?

R. L'Eglise a quatre *marques* ou *notes* par

lesquels  
saint

entre  
l'Eg  
fond

14

R

ont

et s

qui

à ne

de p

seul

édif

C

Pun

Pun

L

les :

de c

rang

L

mu

sacr

de

au

l'Eg

com

aux

L

que

dan

sup

lesquelles elle peut être reconnue : elle est une, sainte, catholique et apostolique.

— Par marques ou notes de l'Eglise il faut entendre les signes auxquels on peut distinguer l'Eglise fondée par Jésus-Christ, des Eglises fondées par les hommes.

145. Q. Comment l'Eglise est-elle une ?

R. L'Eglise est *une* parce que tous ses membres ont la *même foi*, sont dans une *même communion* et soumis au *même chef*.

— L'Eglise est *une*, signifie que tous les fidèles qui la composent sont unis entre eux de manière à ne former qu'une seule société, de même que de plusieurs membres réunis ensemble résulte un seul corps, ou de beaucoup de pierres un seul édifié.

Cette union entre les fidèles est produite par l'unité de la foi, l'unité de la communion, et l'unité du chef.

Les fidèles ont la même foi, signifie que tous les fidèles qui composent l'Eglise sont obligés de croire les mêmes vérités, quels que soient leur rang, leur âge ou le pays qu'ils habitent.

Les fidèles sont tous dans une même communion, signifie qu'ils reçoivent tous les mêmes sacrements, qu'ils ont part aux mêmes mérites de Jésus-Christ, de la Sainte Vierge et des saints, aux bonnes œuvres de tous les membres de l'Eglise et à tous les biens spirituels de l'Eglise, comme dans une famille les enfants participent aux avantages et à la fortune de leurs parents.

Les fidèles sont soumis au même chef, signifie que tous les membres de l'Eglise de Jésus-Christ dans le monde entier doivent obéir au même supérieur qui est le Pape.

146. Q. Pourquoi dites-vous que l'Eglise est sainte ?

R. Je dis que l'Eglise est sainte, parce que Jésus-Christ son fondateur, est saint, et qu'elle peut nous sanctifier par sa doctrine et ses sacrements.

— Quand on dit que l'Eglise est sainte, cela ne veut pas dire que tous les chrétiens soient des saints, mais seulement que tous devraient être des saints, et que réellement tous seraient des saints s'ils suivaient bien ses enseignements, car l'Eglise a été fondée par Jésus-Christ, le Saint des saints, pour sanctifier les hommes. l'Eglise a toujours produit des saints, et elle peut encore sanctifier tous ses enfants, s'ils le veulent, car par sa doctrine elle nous fait connaître tout ce qu'il faut croire et pratiquer pour devenir saints, et par ses sacrements elle nous donne tous les secours nécessaires et suffisants pour arriver à la sainteté.

147. Q. Comment l'Eglise est-elle universelle ou catholique ?

R. L'Eglise est *universelle* ou *catholique*, parce qu'elle ne doit cesser d'exister qu'à la fin du monde et qu'elle enseigne toutes les *nations*, et maintient toutes les *vérités* nécessaires au salut.

— Catholique vient d'un mot grec qui signifie universel et universel veut dire qui s'étend à tout.

L'Eglise s'étend donc à tout ce qui a rapport au salut des hommes, c'est-à-dire à tous les temps, à tous les lieux et à toutes les vérités.

A tous les temps, en effet, la société des fidèles fondée par Dieu a toujours existé puisque avant

Jésu  
étai  
été  
jusq  
A  
l'Eg  
gori  
men  
A  
ce q  
ciel  
lum  
14  
R  
fond  
est  
et  
doct  
—  
que  
l'Eg  
D  
qu'e  
des  
tuti  
14  
aill  
R  
dan  
—  
par  
et r  
hab  
par

Jésus-Christ elle était formée des Juifs qui étaient le peuple de Dieu, et que telle qu'elle a été établie par Notre-Seigneur elle existera jusqu'à la fin des temps.

A tous les lieux ou à toutes les nations, car l'Eglise n'a pas été fondée pour certaines catégories d'hommes ou pour certains pays seulement, mais pour toutes les contrées du monde.

A toutes les vérités, car l'Eglise enseigne tout ce qu'il faut croire et pratiquer pour mériter le ciel, sans qu'il soit nécessaire de chercher des lumières en dehors de sa doctrine.

148. Q. Comment l'Eglise est-elle apostolique ?

R. L'Eglise est *Apostolique* parce qu'elle a été fondée par Jésus-Christ sur les apôtres, qu'elle est gouvernée par leurs successeurs légitimes, et a enseigné et enseignera toujours leur doctrine.

—L'Eglise a été fondée sur les apôtres, signifie que les apôtres ont été les premiers chefs de l'Eglise.

Dire que l'Eglise est apostolique c'est dire qu'elle est aujourd'hui ce qu'elle était du temps des apôtres, elle n'a changée ni dans sa constitution, ni dans sa foi.

149. Q. Ces notes et attributs se trouvent-ils ailleurs que dans l'Eglise catholique romaine ?

R. Ces notes et attributs ne se trouvent que dans la sainte Eglise catholique *romaine*.

—L'Eglise catholique est appelée *romaine* parce que son chef visible est l'évêque de Rome, et ne peut être un autre évêque; que la résidence habituelle du Pape est la ville de Rome, et que par conséquent Rome est la capitale de l'Eglise

catholique comme Ottawa est la capitale du Dominion.

Les notes et attributs de l'Eglise catholique romaine étant les marques de la véritable Eglise, toutes les autres Eglises sont fausses.

---

---

## CHAPITRE TREIZIÈME

---

### DES SACREMENTS EN GÉNÉRAL

---

150. Q. Qu'est-ce qu'un sacrement ?

R. Un sacrement est un *signe sensible institué par Jésus-Christ* pour nous donner la grâce.

—Le mot sacrement vient du latin, il veut dire une chose sacrée et secrète, ce terme convient bien pour désigner les symboles institués par Dieu pour produire la grâce. En effet, ces symboles sont sacrés, puisqu'ils ont une vertu divine, et ils sont secrets en ce sens qu'ils produisent un effet invisible dans les âmes.

Un signe est une chose qui en représente une autre, tout le monde connaît le mouvement de la main qui signifie " venez " ou celui qui veut dire " éloignez-vous " etc., ces mouvements de la main sont des signes.

Un signe sensible est un signe qui tombe sous nos sens.

Institué veut dire établi.

C'est Jésus-Christ qui a institué les sacrements, et lui seul pouvait le faire, car il n'y a que le maître absolu de toutes choses qui puisse attacher une grâce insensible à des signes sensibles.

151. Q. Combien y a-t-il de sacrements ?

R. Il y a sept sacrements : le Baptême, la Confirmation, l'Eucharistie, la Pénitence, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage.

152. Q. D'où vient aux sacrements la vertu de donner la grâce ?

R. La *vertu* qu'ont les sacrements de donner la *grâce*, leur vient des *mérites* de Jésus-Christ.

—Le mot vertu veut dire ici pouvoir, puissance.

La grâce qui nous est donnée par les sacrements est la grâce sanctifiante.

Comme nous le verrons plus loin ils nous la donnent de deux manières : soit en nous la procurant, quand nous ne l'avons pas, soit en l'augmentant en nous, quand nous l'avons déjà.

Les sacrements nous donnent la grâce en vertu des mérites de Jésus-Christ, nous avons vu en effet que si Jésus-Christ n'était pas venu nous sauver, jamais nous n'aurions pu avoir la grâce sanctifiante que le péché d'Adam avait fait perdre à tous les hommes.

153. Q. Quelle grâce les sacrements donnent-ils ?

R. Certains sacrements donnent aux pécheurs la grâce sanctifiante qui les *justifie*, et les fait passer de la mort du péché à la vie de la grâce ; et d'autres augmentent la grâce sanctifiante dans les âmes qui possèdent déjà la *vie surnaturelle*.

—Justifier les pécheurs, signifie les rendre justes ou saints en leur rendant la grâce sanctifiante qu'ils avaient perdue par le péché mortel. Justifier les pécheurs, veut dire la même chose

que faire passer les pécheurs de la mort du péché à la vie de la grâce.

La vie surnaturelle c'est la grâce sanctifiante.

Cette réponse de notre catéchisme pourrait s'exprimer ainsi : Il y a des sacrements qui rendent la grâce sanctifiante à ceux qui l'ont perdue et d'autres qui l'augmentent dans l'âme de ceux qui l'ont déjà.

154. Q. Quels sont les sacrements qui donnent aux pécheurs la grâce de la justification ?

R. Les sacrements qui donnent aux pécheurs la *grâce de la justification*, sont le Baptême et la Pénitence.

—La grâce de la justification c'est la grâce sanctifiante, c'est l'état de grâce rendu aux pécheurs par le sacrement de baptême et le sacrement de pénitence.

155. Q. Pourquoi le Baptême et la Pénitence sont-ils appelés sacrements des morts ?

R. Le Baptême et la Pénitence sont appelés sacrements des *morts*, parce qu'ils effacent le péché qui est la mort de l'âme et donnent la grâce qui en est la vie.

—Le Baptême et la Pénitence s'appellent sacrements des morts, non pas parce qu'on les donne aux défunts mais parce qu'on les donne à ceux dont l'âme est morte par le péché originel ou par le péché mortel, pour les remettre en état de grâce.

156. Q. Quels sont les sacrements qui augmentent la grâce sanctifiante dans nos âmes ?

R. Les sacrements qui augmentent la grâce sanctifiante, sont au nombre de cinq : la Confir-

matic

et le

viva

157

appel

R. C

des vi

il fau

—C

vivan

ceux

sanct

Rec

recev

qu'il

158

sacrer

R. C

des vi

sacril

c'est l

—R

vivan

sacrer

morie

péché

en éta

l'on f

souve

On

un sa

yéniel

à l'An

péché

nation, l'Eucharistie, l'Extrême-Onction, l'Ordre et le Mariage ; ils sont appelés sacrements des vivants.

157. Q. Pourquoi ces cinq sacrements sont-ils appelés sacrements des vivants ?

R. Ces cinq sacrements sont appelés sacrements des *vivants* parce que pour les recevoir *dignement*, il faut être dans l'état de grâce.

— Ces sacrements sont appelés sacrements des vivants parce qu'ils ne peuvent se donner qu'à ceux dont l'âme est vivante de la vie de la grâce sanctifiante.

Recevoir un sacrement dignement, c'est le recevoir avec les dispositions nécessaires pour qu'il produise en nous la grâce.

158. Q. Quel péché commet celui qui reçoit les sacrements des vivants en état de péché mortel

R. Celui qui reçoit *volontairement* un sacrement des vivants en état de *péché mortel*, commet un sacrilège, qui est un péché très grand, parce que c'est la profanation d'une chose sainte.

— Recevoir volontairement un sacrement des vivants en état de péché mortel, c'est recevoir ce sacrement en sachant bien que l'on a un péché mortel dans son âme. On ne commettrait pas de péché en recevant un sacrement des vivants en état de péché mortel si l'on ne savait pas que l'on fût dans cet état, si, par exemple, on ne se souvenait plus avoir commis un péché mortel.

On ne commet pas de sacrilège en recevant un sacrement des vivants en état de péché véniel, car le péché véniel ne donne pas la mort à l'âme, mais les sacrements reçus en état de péché véniel produisent moins de grâces dans

nos âmes que s'ils étaient reçus avec une conscience parfaitement pure.

159. Q. Les sacrements donnent-ils une autre grâce que la grâce sanctifiante ?

R. Oui, les sacrements donnent, outre la grâce sanctifiante, une autre grâce qu'on appelle sacramentelle.

— Sacramentelle veut dire qui est propre au sacrement.

160. Q. Qu'est-ce que la grâce sacramentelle ?

R. La grâce sacramentelle est un secours spécial que Dieu donne afin d'atteindre le but pour lequel il a institué chaque sacrement.

— La grâce sacramentelle n'est pas une troisième sorte de grâce, c'est une grâce actuelle.

Le but pour lequel chaque sacrement est institué est l'effet qu'il doit produire dans l'âme de celui qui le reçoit,

Cette grâce sacramentelle est différente pour chaque sacrement, c'est elle qui constitue leur variété.

Dans le Baptême la grâce sacramentelle est la naissance spirituelle, le titre d'enfants de Dieu.

Dans la Confirmation la grâce sacramentelle est une grâce de force.

Dans l'Eucharistie la grâce sacramentelle est une grâce de nourriture spirituelle pour nos âmes.

Dans la Pénitence une grâce de guérison ou de résurrection.

Dans l'Extrême-Onction une grâce qui supplée à ce qu'il y a en nous de défectueux au moment de la mort.

Dans l'Ordre une grâce d'autorité pour l'exécution des fonctions de sacerdoce.

Dans  
nomm  
ation

161. Q

la grâce

R. O

grâce ;

recevoi

— Les

quand

sitions,

mauvai

la grâce

péché t

162. Q

peut re

R. L

qu'une

l'Ordre

163. Q

et l'Ord

R. L

peuvent

imprim

ineffac

— Ce

une qu

notre

glorieu

Dieu.

Cette

que ri

toujour

Dans le Mariage une grâce d'union entre l'homme et la femme et de prudence pour l'éducation des enfants.

161. Q. Les sacrements donnent-ils toujours la grâce ?

R. Oui, les sacrements donnent *toujours* la grâce ; c'est pourquoi nous devons toujours les recevoir avec de bonnes dispositions.

—Les sacrements donnent toujours la grâce quand nous les recevons avec de bonnes dispositions, mais si nous les recevons avec de mauvaises dispositions, bien loin de nous donner la grâce, ils seraient pour nous une occasion de péché très grave, de sacrilège.

162. Q. Quels sont les sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une fois ?

R. Les sacrements qu'on ne peut recevoir qu'une fois sont le Baptême, la Confirmation et l'Ordre.

163. Q. Pourquoi le Baptême, la Confirmation et l'Ordre ne peuvent-ils être reçus qu'une fois ?

R. Le Baptême, la Confirmation et l'Ordre ne peuvent être reçus qu'une fois, parce qu'ils impriment dans l'âme une marque *spirituelle ineffaçable* qu'on appelle un *caractère*.

—Ce caractère ou cette marque consiste dans une qualité surnaturelle dont Dieu enrichit notre âme : ainsi le Baptême nous imprime la glorieuse qualité de chrétien et d'enfant de Dieu.

Cette marque est ineffaçable, cela veut dire que rien ne peut la faire perdre, elle restera toujours dans notre âme pendant notre vie, même

si nous sommes en état de péché mortel, et après notre mort, aussi bien si nous sommes en enfer que si nous sommes au ciel.

Cette marque est spirituelle, par conséquent on ne peut pas plus la voir avec les yeux du corps, que l'âme elle-même qui la reçoit.

164. Q. Pourquoi ce caractère reste-t-il dans l'âme même après la mort ?

R. Ce caractère reste dans l'âme, même après la mort, pour l'honneur et la gloire de ceux qui sont sauvés, et pour la *honte* et la *punition* de ceux qui sont damnés.

—Ce caractère fera honte éternellement aux damnés non parce qu'il est honteux, mais parce, qu'il prouvera que les damnés, ayant eu par les sacrements tous les moyens de salut, ne doivent leur perte qu'à leur propre malice.

Ceux qui se damnent malgré les sacrements qu'ils ont reçus sont plus coupables que ceux qui n'ont pas pu les recevoir, il est donc juste qu'en enfer ils aient une punition particulière.

---

## CHAPITRE QUATORZIÈME

---

### DU BAPTÈME

---

165. Q. Qu'est-ce que le Baptême ?

R. Le *Baptême* est un sacrement qui efface le *péché originel*, nous fait *chrétiens, enfants de Dieu* et de *l'Eglise* et *héritiers* du ciel.

—Le mot Baptême vient d'un mot grec qui a deux sens : 1. plonger dans l'eau, ce qui indique

l'une  
lavan

Par  
me qu  
raison  
autre

Chr  
Chris  
Pour  
mais  
re tou  
nom d  
qu'il  
été B  
doctri  
chréti  
est Ca  
serve

Le  
que D  
un ter  
ravan  
les es

Le  
signif  
memb  
sacrer  
l'Egli

Un  
lui la  
mour  
Chris  
donné  
nous  
Toute  
nées  
notre

l'une des trois manières de Baptiser: 2. purifier en lavant, ce qui indique l'effet de ce sacrement.

Parmi les sept sacrements, il n'y a que le Baptême qui efface le péché originel, c'est pour cette raison qu'il faut recevoir le Baptême avant aucun autre sacrement.

Chrétien veut dire disciple, serviteur de Jésus-Christ, le mot chrétien vient du mot Christ. Pour être chrétien il suffit d'avoir été Baptisé, mais pour être un bon chrétien, il faut encore croire toutes les vérités enseignées par l'Eglise au nom de Jésus-Christ, et pratiquer tous les devoirs qu'il impose à ses serviteurs. Celui qui ayant été Baptisé ne croit pas et ne professe pas la doctrine chrétienne est chrétien, mais mauvais chrétien, de même que l'homme né au Canada est Canadien, mais mauvais canadien s'il n'observe pas les lois du pays.

Le Baptême nous fait enfants de Dieu, signifie que Dieu après notre Baptême nous aime comme un tendre père aime ses enfants, tandis qu'auparavant il nous regardait comme ses ennemis et les esclaves du démon.

Le Baptême nous fait enfants de l'Eglise, signifie que par le Baptême nous devenons membres de l'Eglise, ceux qui n'ont pas reçu le sacrement de Baptême ne font pas partie de l'Eglise.

Un héritier est celui qui reçoit un bien que lui laisse en mourant un ami ou un parent. En mourant sur la croix Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est notre Père et notre Ami nous a donné le Ciel; c'est le sacrement de Baptême qui nous donne le droit de posséder cet héritage. Toutefois le Baptême n'est pas la seule condition nécessaire pour entrer en possession du ciel après notre mort, il faut encore croire et professer la

doctrine chrétienne c'est-à-dire, vivre et mourir en bon chrétien.

166. Q. Le Baptême efface-t-il aussi les péchés actuels ?

R. Le Baptême efface aussi les péchés actuels et les *peines qui leur sont dues*, pourvu que l'on en ait un sincère repentir.

—Il n'y a que ceux qui ont l'âge de raison qui peuvent commettre des péchés actuels, le Baptême, par conséquent n'efface les péchés actuels que dans ceux qui le reçoivent à l'âge de raison, il en est autrement du péché originel que le Baptême efface même dans l'âme des tout petits enfants.

Le Baptême produit dans l'âme une grâce si puissante que l'on aura jamais à expier, ni en cette vie, ni en l'autre, les péchés qu'il a effacés ; ainsi un homme de trente ans, qui mourrait aussitôt après avoir reçu le Baptême, irait droit au ciel, tandis qu'il n'en serait pas de même des fautes effacées par la Pénitence, comme on le verra plus tard.

167. Q. Le Baptême est-il nécessaire au salut ?

R. Oui, le Baptême est *nécessaire* au salut.

—Le Baptême est nécessaire au salut, cela signifie qu'on ne peut se sauver, faire son salut, aller au ciel sans avoir été baptisé. Les enfants qui meurent sans avoir reçu le Baptême ne vont donc pas au ciel, car le péché ne peut pas entrer dans le ciel et les enfants non baptisés sont encore souillés du péché originel. Il ne vont ni en enfer ni en purgatoire, mais dans un lieu que l'on nomme les limbes. Ils ne souffrent pas, mais ils ne jouissent pas du bonheur surnaturel de voir et d'aimer Dieu.

168.  
R.  
Baptême  
sonne  
baptis  
—O  
qui a  
Lep  
signifi  
ment  
Le  
d'un  
temps  
Tou  
pas el  
cepen  
lique  
grand  
On  
Tou  
seulen  
refuse  
péché  
169.  
R.  
nature  
et dit  
Père,  
—P  
la tro  
de riv  
est de  
cette  
Si p  
pas ve

168. Q. Qui peut administrer le Baptême ?

R. Le prêtre est le *ministre ordinaire* du Baptême, mais *dans le cas de nécessité toute personne* qui a l'usage de la raison peut et doit baptiser.

—On appelle ministre d'un sacrement celui qui a le pouvoir de le donner.

Le prêtre est le ministre ordinaire du Baptême, signifie donc que c'est le prêtre qui ordinairement doit baptiser.

Le cas de nécessité le plus ordinaire est celui d'un enfant qui va mourir sans qu'on ait le temps d'aller chercher un prêtre.

Toute personne, même une personne qui n'est pas elle-même baptisée, peut donner le baptême, cependant il est convenable de préférer un catholique à un autre, un homme à une femme, une grande personne à un enfant.

On ne peut pas se baptiser soi-même.

Toute personne dans le cas de nécessité non seulement peut, mais doit baptiser, celui qui refuserait de le faire commettrait un très grand péché.

169. Q. Comment se donne le Baptême ?

R. La personne qui baptise *verse* de l'eau *naturelle* sur la *tête* de la personne qu'elle baptise et dit en *même temps* : " je te baptise au nom du Père, et du Fils, et du Saint Esprit."

—Par eau naturelle on entend l'eau telle qu'on la trouve dans la nature, l'eau de pluie, de mer, de rivière, des étangs, des sources, de neige fondue est de l'eau naturelle ; il n'est pas nécessaire que cette eau soit bénite.

Si pour un motif raisonnable on ne pouvait pas verser l'eau sur la tête de la personne que l'on

baptise, on devrait la verser sur une autre partie importante du corps, mais alors le Baptême serait douteux et si plus tard on pouvait atteindre la tête, il faudrait recommencer le Baptême.

Il faut verser l'eau de manière à ce qu'elle coule sur la peau et non seulement sur les cheveux ou sur les habits.

Il faut prononcer les paroles "je te baptise etc, en versant l'eau, et non avant ou après.

170. Q. Combien y a-t-il de sortes de baptêmes ?

R. Il y a trois sortes de baptêmes : le baptême d'eau, le baptême de désir et le baptême de sang.

--Il y a trois sortes de baptêmes mais il n'y a pas trois sacrements de baptême car le baptême d'eau est seul un sacrement. Le baptême de sang et le baptême de désir sont des moyens de le remplacer lorsqu'on ne peut le recevoir.

171. Q. Qu'est-ce que le baptême d'eau ?

R. Le baptême d'eau est celui qui se donne en versant de l'eau naturelle sur la tête de la personne à baptiser en disant en même temps : "Je te baptise au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

172. Q. Quand on ne peut pas recevoir le baptême d'eau, peut-on y suppléer par le baptême de désir ?

R. Oui, quand on ne peut pas recevoir le baptême d'eau, on peut y suppléer par le désir de le recevoir quand on pourra, avec le regret sincère des fautes qu'on a commises, et la résolution d'observer la loi de Dieu.

—On peut y suppléer signifie : on peut le remplacer.

C'e  
est en  
sibili  
l'on r  
On  
purif  
d'eau  
173  
R.  
pour  
vertu  
péché  
—On  
Chris  
une g  
bapti  
Jésus  
qu'il  
rait  
174  
prod  
d'eau  
R.  
capa  
pas c  
—  
capa  
le pé  
Il  
bapti  
qui a  
bapti  
mort  
devr

C'est ce désir ardent d'être baptisé quand on est en danger de mort et qu'on est dans l'impossibilité de recevoir le sacrement de baptême, que l'on nomme baptême de désir.

On appelle ce désir un baptême parce qu'il purifie du péché originel comme le baptême d'eau.

173. R. Qu'est-ce que le baptême de sang ?

R. Le baptême de sang est le *martyre* enduré pour la foi de Jésus-Christ, ou pour quelque vertu chrétienne, avec un sincère regret de ses péchés.

— On appelle *martyre* la mort endurée pour Jésus-Christ ou pour la religion, un petit enfant ou une grande personne qui ne pourraient pas être baptisés et que l'on mettrait à mort en haine de Jésus-Christ iraient donc au ciel, car la mort qu'ils souffriraient pour le bon Dieu leur effacerait le péché originel.

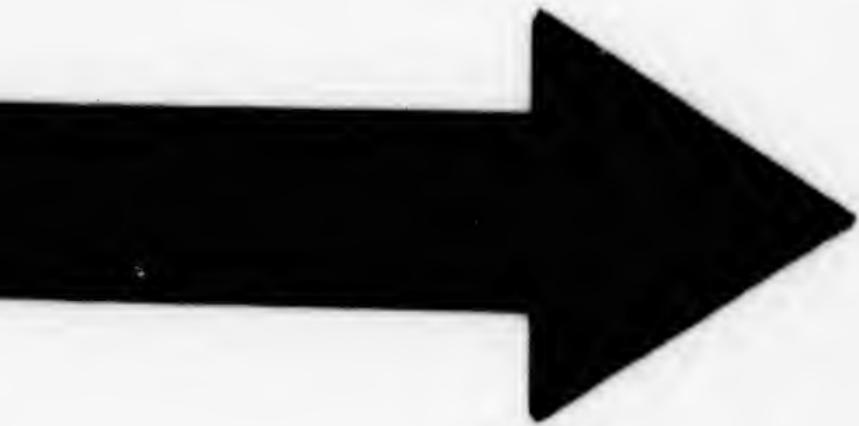
174. Q. Les baptêmes de désir et de sang produisent-ils les mêmes effets que le baptême d'eau ?

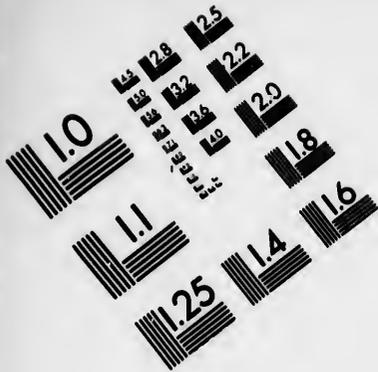
R. Les baptêmes de désir et de sang rendent *capable d'entrer dans le ciel*, mais ils n'impriment pas de caractère.

— Les baptêmes de désir et de sang rendent *capable d'entrer dans le ciel* parce qu'ils effacent le péché originel.

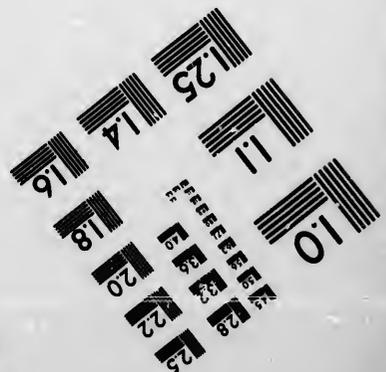
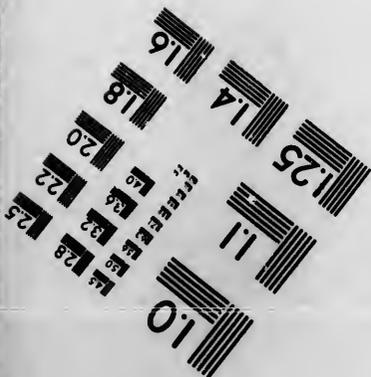
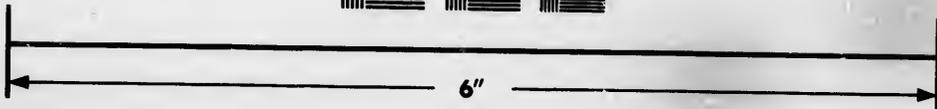
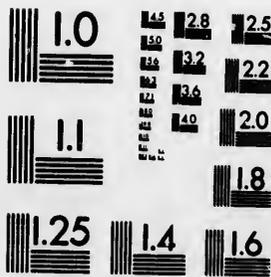
Il faut remarquer que le vif désir d'être baptisé n'efface le péché originel que si celui qui a ce désir vient à mourir sans pouvoir être baptisé. Une personne qui, étant en danger de mort, aurait un très grand désir d'être baptisée, devrait donc recevoir le sacrement de baptême







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
15 128  
12 132  
10 136  
8 140  
6 144  
4 148

10  
15  
20  
25  
30  
35  
40  
45  
50  
55  
60  
65  
70  
75  
80  
85  
90  
95  
100

si elle venait à recouvrer la santé et qu'il lui fut possible de recevoir le baptême d'eau.

175. Q. A quoi avons-nous renoncé avant de recevoir le baptême ?

R. Avant d'être baptisés nous avons renoncé pour toujours au démon, à ses œuvres et à ses pompes, c'est-à-dire, à toutes sortes de péchés et de fausses maximes.

— Par les œuvres du démon il faut entendre toute espèce de péché, car le mal est l'œuvre du démon, comme le bien est l'œuvre de Dieu.

Par les pompes du démon il faut entendre les vanités du monde, c'est-à-dire tout ce qui détourne les hommes du service et de l'amour de Dieu, comme l'attachement aux richesses, aux honneurs, aux plaisirs, etc.

Une maxime est un commandement qui s'adresse à tout le monde ou au moins à une catégorie déterminée de personnes. Il faut aimer Dieu, les pécheurs doivent craindre la colère de Dieu, sont des maximes.

Ces maximes sont fausses si ce qu'elles ordonnent est mauvais, par exemple : Avant tout il faut devenir riche ; il faut se donner tous les plaisirs possibles pendant que l'on est jeune ; l'homme a droit de faire tout ce qu'il veut, etc., sont de fausses maximes, que l'on s'engage à ne jamais suivre quand on a reçu le baptême.

176. Q. Pourquoi donne-t-on le nom d'un Saint à celui qui reçoit le Baptême ?

R. Dans le Baptême on donne le nom d'un Saint, afin que celui qui est baptisé puisse imiter ses vertus et l'avoir pour protecteur.

— Il n'est pas nécessaire que l'on donne un nom de Saint au nouveau baptisé pour que le

baptême efface le péché originel et imprime dans l'âme un caractère ineffaçable, mais c'est une loi de l'Eglise qu'il faut observer.

Il faut remarquer que c'est un nom de saint qu'il faut donner au nouveau baptisé et non un nom de personnage célèbre, ou un nom inventé et souvent ridicule, comme il y en a beaucoup malheureusement.

Le saint dont le nouveau baptisé reçoit le nom devient le protecteur du nouveau chrétien, c'est-à-dire qu'il prie pour lui dans le ciel et lui obtient de Dieu les grâces qui lui sont nécessaires pour son salut.

177..Q. Pourquoi donne-t-on un parrain et une marraine à celui que l'on baptise ?

R. On donne un *parrain* et une *marraine* à celui que l'on baptise, afin qu'ils promettent en son nom ce qu'il promettrait lui-même s'il avait l'usage de la raison.

—Les noms de parrain et marraine veulent dire, père et mère spirituels du nouveau baptisé. Les nouveaux baptisés s'appellent filleuls de leurs parrains et marraines c'est-à-dire leurs fils ou leurs filles spirituels.

Il n'est pas nécessaire de donner un parrain et une marraine à celui que l'on baptise pour que le Baptême efface en lui le péché originel et imprime dans son âme un caractère ineffaçable, mais c'est une loi très importante de l'Eglise à laquelle il faut obéir quand on le peut.

Pour être parrain ou marraine, il faut être catholique, être instruit des principales vérités et des principaux devoirs de la religion et n'être ni le père, ni la mère du nouveau baptisé.

178. Q. Quelles sont les obligations du parrain et de la marraine ?

R. Les obligations du parrain et de la marraine sont 1. d'instruire l'enfant de ses devoirs religieux ; si les parents le négligent ou viennent à mourir ; 2. de veiller, s'il est nécessaire, à ce qu'il accomplisse les promesses de son baptême.

— Comme on le voit par cette réponse, il est important de bien choisir le parrain et la marraine d'un nouveau baptisé, et c'est une chose grave que d'accepter cette charge.

---

## CHAPITRE QUINZIÈME

### DE LA CONFIRMATION

179. Q. Qu'est-ce que la Confirmation ?

R. La *Confirmation* est un sacrement par lequel nous recevons le *Saint-Esprit*, qui nous donne la force de confesser notre foi sans crainte et de mener une vie sainte malgré les obstacles que suscite le démon.

— Le mot Confirmation vient d'un mot latin, qui veut dire affermissement, ce nom désigne bien l'effet de ce sacrement qui est d'affermir dans les âmes la grâce du Baptême.

En recevant la confirmation nous recevons le *Saint-Esprit*, nous recevons donc Dieu en nous puisque le *Saint-Esprit* est Dieu, mais nous le recevons invisiblement. Dans le sacrement de confirmation nous recevons Dieu aussi véritablement que dans l'Eucharistie.

La force qui nous est donnée par la Confirmation est une force de l'âme et non du corps.

Confesser notre foi, signifie ne pas avoir peur de faire connaître à ceux qui nous entourent que nous sommes catholiques, que nous croyons toutes les vérités que Dieu a révélées et que nous pratiquons tout ce qu'il nous commande par son Eglise.

180. Q. Par qui la Confirmation est-elle donnée?

R. La Confirmation est donnée par l'Evêque, ou par un *prêtre* à qui le Pape a accordé un pouvoir spécial.

— Dans les pays infidèles qui n'ont pas d'évêques le Pape donne à un prêtre le pouvoir d'administrer le sacrement de Confirmation, mais ce prêtre ne reçoit pas le pouvoir de consacrer le Saint-Chrême : il doit se servir de Saint-Chrême consacré par un évêque.

181. Q. Comment se donne la Confirmation ?

R. L'Evêque étend les mains sur les confirmands, prie le Saint-Esprit de descendre sur eux, fait sur leur front une *onction* en forme de croix avec le Saint-Chrême, et leur donne sur la joue un petit soufflet, en disant : que la paix soit avec vous !

— Faire une onction sur le front, c'est mettre un peu d'huile bénite sur le front.

182. Q. Qu'est-ce que le Saint-Chrême ?

R. Le Saint-Chrême est composé d'*huile d'olive* et de *baume*, que l'Evêque consacre, chaque année, le jeudi-saint.

— Chrême vient d'un mot grec qui veut dire onction.

L'huile d'olive est celle que l'on fait avec le fruit de l'olivier.

Le baume est une liqueur qui a une bonne odeur, et qu'on tire de certaines plantes.

Consacrer veut dire bénir solennellement pour un usage saint.

183. Q. Que dit l'Evêque en faisant l'onction sur le front de la personne qu'il confirme ?

R. En faisant l'onction sur le front de celui qu'il confirme, l'Evêque dit : Je te marque du signe de la croix et je te confirme avec le Chrême du salut, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

184. Q. Que signifie l'onction faite en forme de croix sur le front avec le Saint-Chrême ?

R. L'onction faite en forme de croix sur le front avec le *Saint-Chrême* signifie que le chrétien confirmé doit professer et pratiquer *ouvertement* sa foi, ne jamais en rougir et plutôt mourir que de la renier.

—Ouvertement veut dire sans se cacher par peur.

Le Saint-Chrême signifie la douceur et la force du Saint-Esprit et la bonne odeur des vertus chrétiennes que doit pratiquer celui qui est confirmé.

Dans le Saint-Chrême, l'huile dont il est composé représente la douceur et la force du Saint-Esprit : la douceur, parce que l'huile est une substance très douce au toucher, et qui adoucit les choses sur lesquelles on la répand ; la force, parce qu'en même temps qu'elle adoucit les corps elle les fortifie. C'est pour cela que les anciens lutteurs se frottaient d'huile avant de se livrer à leurs combats.

I  
chr  
ver  
son  
con  
L  
au  
de  
I  
sou  
R  
qu'i  
prêt  
l'an  
—  
des  
S  
Chr  
hun  
lui-  
du  
18  
pou  
R  
pou  
—  
men  
aura  
sera  
il ne  
sort  
Il  
fois

Le baume signifie la bonne odeur des vertus chrétiennes ; c'est là une manière de dire que les vertus chrétiennes produisent sur ceux qui en sont témoins une impression douce et agréable comme celle de l'odeur que répand le baume.

L'onction est faite sur le front, parce que c'est au front que monte la rougeur, quand on a honte de quelque chose.

185. Q. Pourquoi l'Evêque donne-t-il un petit soufflet à celui qu'il confirme ?

R. L'Evêque donne un petit soufflet à celui qu'il confirme, pour lui rappeler qu'il doit être prêt à *souffrir* les *affronts* et même la mort pour l'amour de Jésus-Christ.

—Les affronts sont des injures, des injustices, des outrages, etc.

Souffrir les affronts pour l'amour de Jésus-Christ, c'est accepter tout ce qui peut nous humilier, en pensant que Dieu qu'on aime a été lui-même humilié, quoiqu'il fût le souverain Roi du ciel et de la terre.

186. Q. Est-il nécessaire d'être en état de grâce pour recevoir dignement la Confirmation ?

R. Oui, il est nécessaire d'être en état de grâce pour recevoir *dignement* la Confirmation.

—Celui qui recevrait la Confirmation indignement, commettrait un grand sacrilège, mais il aurait néanmoins reçu le sacrement. Son âme serait marquée du caractère ineffaçable, mais il ne recevrait les grâces de la Confirmation, qu'en sortant de l'état du péché mortel.

Il ne devrait donc pas se présenter une seconde fois pour être confirmé dignement.

187. Q. Quelle préparation spéciale faut-il apporter à la Confirmation ?

R. Pour recevoir la Confirmation il faut connaître autant que possible, les principaux mystères de la foi, les devoirs du chrétien, et spécialement ce qui concerne la *nature* et les *effets* du sacrement de Confirmation.

— Connaître la nature de la Confirmation, c'est savoir ce qu'est le sacrement de Confirmation. En connaître les effets, c'est savoir ce qu'il produit dans nos âmes.

188. Q. Est-ce un péché que de négliger de recevoir la Confirmation ?

R. Oui, c'est un péché que de négliger de recevoir la Confirmation, surtout à *une époque comme la nôtre*, où la foi et la morale courent de si grands dangers.

— Le sacrement de Confirmation n'est pas absolument nécessaire au salut ; plusieurs cependant ne sont pas sauvés faute d'avoir été confirmés, car ils succombent à des tentations dont ils auraient triomphé, s'ils ne s'étaient pas privés des grâces du Saint-Esprit.

On peut les comparer à ces hommes de faible santé qui meurent d'une maladie dont seraient guéris aisément des hommes d'un tempérament robuste.

A une époque comme la nôtre, c'est-à-dire dans le temps où nous vivons, car dans le temps présent les catholiques sont plus persécutés qu'à d'autres époques ; ils ont donc plus besoin des secours du Saint-Esprit, pour rester fidèles à Jésus-Christ.

et à son Eglise, c'est ce que l'on entend en disant que la foi et la morale courent de grand dangers.

On donne un parrain ou une marraine au nouveau confirmé pour les mêmes raisons qu'au Baptême.

---

## CHAPITRE SEIZIÈME

---

### DES EFFETS DE LA CONFIRMATION

---

189. Q. Quels sont les effets de la Confirmation ?

R. Les effets de la Confirmation sont : une augmentation de la grâce sanctifiante, un *affermissment* dans la foi, et les *dons du Saint-Esprit*.

—La Confirmation produit dans nos âmes un affermissment dans la foi, signifie que le confirmé reçoit de Dieu la grâce d'une foi plus grande.

Les dons du Saint-Esprit sont des grâces spéciales que le Saint-Esprit apporte aux âmes dont il prend possession par la Confirmation.

190. Q. Quels sont les dons du Saint-Esprit ?

R. Les dons du Saint-Esprit sont au nombre de sept : la sagesse, l'intelligence, le conseil, la force, la science, la piété, la crainte de Dieu.

191. Q. Pourquoi le don de sagesse nous est-il donné ?

R. Le don de *sagesse* nous est donné, afin que nous *goûtions* davantage les *choses de Dieu*, et que nous ne *cherchions* dans toutes nos actions que son honneur et sa gloire.

—Par sagesse, les enfants entendent généralement le contraire de la dissipation ; ce n'est pas dans ce sens que le mot sagesse est pris ici : il signifie appréciation juste.

Le don de sagesse est donc une grâce qui nous fait apprécier les choses de Dieu à leur juste valeur.

Goûter les choses de Dieu, c'est les aimer, les rechercher, s'y complaire, etc.

Par les choses de Dieu, il faut entendre : les vérités de la foi, la prière, les offices religieux, les sacrements, les prédications, les conversations et les lectures pieuses, les actes de charité, de zèle, et généralement toutes les bonnes œuvres faites par amour pour Dieu.

Chercher l'honneur et la gloire de Dieu dans toutes nos actions, c'est faire toutes nos actions pour plaire à Dieu, pour lui témoigner notre amour, et le faire connaître et aimer des autres.

192. Q. Qu'est-ce que le don d'intelligence ?

R. Le don *d'intelligence* nous fait connaître plus clairement les vérités que nous devons croire et pratiquer.

—Le don d'intelligence est donc une grâce qui nous fait comprendre les vérités de la religion et les vrais intérêts de notre âme, et non une grâce destinée à ouvrir notre esprit aux études, aux sciences, ou aux affaires temporelles.

193. Q. Pourquoi le don de conseil nous est-il conféré ?

R. Le don de *conseil* nous est *conféré*, pour que nous soyons *prémunis* contre les ruses du démon et les dangers du salut.

—Conféré veut dire donné.

Un conseil est un avis donné sur ce qu'il convient de faire ou de ne pas faire.

Le don de conseil est donc une grâce par laquelle le Saint-Esprit nous fait connaître ce que nous devons faire ou éviter pour résister au démon, et pour prendre les meilleurs moyens de faire notre salut.

Etre prémunis contre les ruses du démon, etc., c'est reconnaître les ruses de satan, et les dangers qui menacent notre âme.

194. Q. Pourquoi recevons-nous le don de force ?

R. Nous recevons le don de *force*, afin que nous ayons le courage de faire la volonté de Dieu en toutes choses.

—Il s'agit ici, non de la force du corps, mais de la force de la volonté, par laquelle nous repoussons les difficultés qui s'opposent à notre salut.

195. Q. Qu'est-ce que le don de science ?

R. Le don de *science* nous fait découvrir la volonté de Dieu en toutes choses.

—La science que nous donne la Confirmation est une science surnaturelle, non une science naturelle.

196. Q. Qu'entendez-vous par le don de piété ?

R. Par le don de piété, j'entends celui qui nous aide à aimer Dieu comme un père, et à lui obéir par amour pour lui.

197. Q. A quoi sert le don de crainte de Dieu ?

R. Le don de *crainte de Dieu* sert à nous inspirer une grande horreur du péché.

—La crainte de Dieu que nous donne la Confirmation, n'est pas la peur de Dieu qui nous

éloigne de lui, mais la crainte qui nous inspire un respect plein d'amour, et nous fait redouter de l'offenser par le péché, non seulement parce que Dieu est juste et qu'il punit le pécheur, mais surtout parce qu'il est bon et qu'il nous aime.

---

## CHAPITRE DIX-SEPTIÈME

---

### DU SACREMENT DE PÉNITENCE

---

198. Q. Qu'est-ce que le sacrement de Pénitence ?

R. Le sacrement de *Pénitence* est un sacrement qui remet les péchés commis après le *Baptême*.

—Le mot Pénitence vient d'un mot latin qui veut dire regret et repentir.

Remettre les péchés, signifie les effacer, les pardonner.

Le sacrement de Pénitence n'efface pas le péché originel, mais il peut effacer tous les péchés actuels, même les plus énormes.

199. Q. Le sacrement de Pénitence rend-il à l'âme l'amitié de Dieu en même temps qu'il remet les péchés ?

R. Oui, le sacrement de Pénitence rend à l'âme l'amitié de Dieu, en même temps qu'il la purifie de ses péchés.

—Dieu ne peut pas aimer une âme où se trouve un seul péché mortel ; mais aussitôt que le péché mortel est effacé, Dieu aime de nouveau cette âme.

200. Q. Quand reçoit-on le sacrement de Pénitence ?

R. On reçoit le sacrement de Pénitence quand le prêtre *donne l'absolution*.

—L'absolution est une sentence, ou un jugement que le prêtre prononce au nom de Jésus-Christ, pour effacer les péchés.

Le mot absolution vient d'un mot latin qui veut dire délier, détruire, faire grâce ; or il est bien choisi, dans ces trois sens, pour désigner l'acte par lequel le confesseur : 1. retire une âme des liens, c'est-à-dire de l'esclavage du péché ; 2. détruit en elle le péché ; 3. lui en fait grâce, au nom de Dieu.

C'est au nom de Jésus-Christ que le prêtre donne l'absolution, ou le pardon des péchés : 1. parce que le confesseur tient la place de Jésus-Christ ; 2. parce qu'il pardonne en considération des mérites de Jésus-Christ.

Le prêtre ne donne pas l'absolution chaque fois que l'on se confesse ; il ne la donne que quand il le juge convenable d'après la disposition du pénitent. Quand le prêtre donne l'absolution, on reçoit le sacrement de Pénitence, et les péchés sont pardonnés, si celui qui se confesse est bien disposé. Quand le prêtre ne donne pas l'absolution, on ne reçoit pas le sacrement de Pénitence, et les péchés ne sont pas pardonnés, même si on les a tous confessés.

Quand le prêtre ne donne pas l'absolution, il le dit à celui qui se confesse ; il est très important de bien savoir si l'on a reçu l'absolution ou si on ne l'a pas reçue.

201. Q. Est-ce que les prêtres ont le pouvoir de remettre les péchés commis après le Baptême ?

R. Oui, les prêtres ont le pouvoir de remettre

les péchés commis après le Baptême, parce que Jésus-Christ le leur a donné, lorsqu'il a dit à ses apôtres : "Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront *retenus* à ceux à qui vous les retiendrez."

—Retenir les péchés, c'est ne pas en accorder le pardon. Le prêtre ne peut pas accorder le pardon des péchés à ceux qui n'en ont pas le repentir, ou à ceux qui refusent de réparer le tort qu'ils ont fait au prochain, etc.

202. Q. Comment les prêtres exercent-ils le pouvoir de pardonner les péchés ?

R. Les prêtres exercent le pouvoir de pardonner les péchés, en entendant la confession des péchés, et en donnant l'absolution, en qualité de ministres de Dieu et en son nom.

203. Q. Que faut-il faire pour se bien préparer à recevoir le sacrement de Pénitence ?

R. Pour se bien *préparer* à recevoir le sacrement de Pénitence, il faut faire cinq choses :

1. Examiner notre conscience ;
2. Avoir le regret de nos péchés ;
3. Prendre la ferme résolution de ne plus offenser Dieu ;
4. Confesser nos péchés au prêtre ;
5. Accepter la pénitence que le prêtre nous impose.

—Se préparer à recevoir le sacrement de pénitence, c'est rendre son âme capable de bien recevoir le sacrement de Pénitence.

Bien recevoir le sacrement de Pénitence, c'est le recevoir de manière qu'il efface nos péchés, car on peut le recevoir sans que nos péchés soient pardonnés.

204. Q. En quoi consiste l'examen de conscience ?

R. L'examen de conscience consiste à nous rappeler tous les péchés que nous avons commis depuis notre dernière confession.

— Pour se rappeler les péchés que l'on a commis, il faut s'appliquer, faire des efforts pour découvrir, en soi-même, ce que l'on a fait de mal. Cette recherche de ses péchés doit être faite avec soin, car on recevrait mal le sacrement de Pénitence si on oubliait un péché mortel, faute de s'être examiné avec l'application convenable.

Quand on dit qu'il faut se rappeler tous les péchés que l'on a commis, on entend parler surtout des péchés mortels, car il est presque impossible de se souvenir de tous les péchés véniels que l'on a faits.

D'ailleurs, comme il sera dit plus loin, on n'est pas obligé d'accuser les péchés véniels en confession.

205. Q. Quel moyen faut-il prendre pour bien examiner sa conscience ?

R. Pour bien examiner sa conscience il faut passer en revue, l'un après l'autre, les commandements de Dieu et de l'Eglise, les sept péchés capitaux, et les *devoirs particuliers de son état*, afin de découvrir ainsi les péchés qu'on a commis.

— On appelle devoirs particuliers de son état, ce que chacun est obligé de faire, selon la condition dans laquelle il vit : ainsi, il y a les devoirs du

père de famille, ceux de l'enfant, ceux de l'écolier, ceux de l'ouvrier, ceux du serviteur, ceux de l'avocat, ceux du prêtre, etc.

206. Q. Que doit-on faire avant de commencer son examen de conscience ?

R. Avant de commencer son examen de conscience, on doit demander à Dieu qu'il nous aide à connaître nos péchés et à les détester.

— Connaître ses péchés et les détester est une grâce de Dieu, puisque cette connaissance et cette détestation sont des moyens d'en obtenir le pardon ; or, toutes les grâces viennent de Dieu et c'est par la prière qu'on les obtient.

---

---

## CHAPITRE DIX-HUITIÈME

---

### DE LA CONTRITION

---

207. Q. Qu'est-ce que la contrition ?

R. La *contrition* est une douleur et une détestation du péché qu'on a commis et la résolution de ne plus le commettre.

— Le mot *contrition* vient d'un mot latin qui veut dire brisement du cœur, et qui exprime bien le sentiment qu'éprouve le chrétien qui a un grand chagrin, un grand repentir de ses fautes.

Il faut joindre au repentir la résolution de ne plus pécher à l'avenir ; cette résolution ne doit pas être un simple désir, mais une forte détermination de ne plus pécher.

Cette forte détermination de ne plus pécher, ne signifie pas qu'il faut être sûr qu'on ne

péchera plus jamais, mais seulement, qu'il faut vouloir ne plus retomber dans le péché.

208. Q. Faites un acte de contrition.

R. Acte de contrition : " Mon Dieu, j'ai un *extrême* regret de vous avoir offensé, *parce que* vous êtes infiniment bon et infiniment aimable, et que le péché vous déplaît : pardonnez-moi par les mérites de Jésus-Christ, mon Sauveur : *je me propose, moyennant* votre sainte grâce, de ne plus vous offenser, et de faire *pénitence.*"

— Par le mot *extrême*, cette prière exprime que notre regret d'avoir péché est vif et profond.

Par les mots : *parce que vous êtes...etc.*, elle marque que la grandeur de ce regret vient de ce que le péché est l'offense d'un Dieu d'une infinie bonté, et digne de tout amour, un Dieu très saint qui déteste le péché : c'est ce motif du chagrin que l'on éprouve d'avoir offensé Dieu qui fait que cette prière est un acte de contrition parfaite.

Par ces mots : *je me propose*, cette prière dit qu'on est très déterminé à ne plus pécher.

Par les mots *moyennant* votre, etc., elle exprime qu'on compte sur la grâce divine, et non sur ses propres forces, pour être désormais plus fidèle.

Enfin, en terminant, on promet à Dieu qu'on va faire pénitence, c'est-à-dire, se punir soi-même de ses péchés.

Ces paroles : *je me propose.....etc.*, ne signifient pas qu'on se sent certain de ne plus pécher désormais, mais simplement qu'on a, actuellement, la ferme volonté de ne plus pécher. Dieu ne nous en demande pas davantage : personne, à cause de la faiblesse humaine, ne pouvant avoir la certitude de ne pas retomber dans quelque faute.

Beaucoup d'enfants, au lieu de dire : Mon Dieu, j'ai un extrême regret, disent : Mon Dieu, j'ai un extrême degré.....ce qui est absurde.

209. Q. La contrition est-elle absolument nécessaire pour obtenir le pardon des péchés ?

R. Oui, la contrition est *absolument nécessaire* pour obtenir le pardon des péchés.

—La contrition est absolument nécessaire, c'est-à-dire que jamais on ne peut recevoir de Dieu le pardon de ses péchés, même véniels, sans avoir la contrition. On peut quelquefois recevoir le pardon de ses péchés, même mortels, sans se confesser, si on en est incapable ; ou sans recevoir l'absolution, si l'on vient à mourir sans avoir un prêtre près de soi ; ou encore sans réparer le tort que l'on a fait au prochain, si on n'en a pas la possibilité, mais jamais sans avoir le regret de ses péchés.

210. Q. Quelles qualités doit avoir la douleur que nous devons avoir de nos péchés ?

R. La douleur que nous devons avoir de nos péchés doit avoir quatre qualités : elle doit être intérieure, surnaturelle, universelle, et souveraine.

211. R. Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être intérieure ?

R. En disant que notre douleur doit être *intérieure*, j'entends qu'elle doit venir *du cœur* et non pas des *lèvres* seulement.

—La contrition doit être intérieure, c'est-à-dire, qu'elle doit venir du dedans de nous-même.

Ce chagrin que l'on éprouve d'avoir offensé Dieu, doit être vraiment dans notre cœur ; ce ne

doit pas être une apparence, un semblant, une image de chagrin, mais un chagrin réel : c'est notre cœur, en effet, qui a commis le péché ; il faut bien que ce soit lui qui se repente.

La contrition vient des lèvres seulement, quand on récite l'acte de contrition, sans éprouver dans l'âme les sentiments de regret et de bon propos exprimés dans cette prière.

212. Q. Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être surnaturelle ?

R. En disant que notre douleur doit être *surnaturelle*, j'entends qu'elle doit être inspirée par la grâce de Dieu, et produite par des *motifs* venant de la foi, et non pas par des *motifs purement naturels*.

— La contrition doit être surnaturelle, c'est-à-dire, qu'elle doit nous être donnée par Dieu ; un regret qui ne viendrait que de nous-même ne serait pas suffisant.

C'est pour obtenir de Dieu la grâce si importante de la contrition, qu'il faut prier quand on se prépare à se confesser.

On entend par motifs de contrition, les raisons qui portent le pécheur à la douleur et à la détestation de ses péchés, et lui inspire une ferme résolution de ne plus les commettre à l'avenir.

Ces raisons doivent venir de notre foi de chrétien, si elles ne viennent pas de notre foi de chrétien, elles ne sont que des motifs naturels, et ne suffisent pas pour que notre contrition soit bonne.

Celui-là n'aurait pas une contrition surnaturelle, par exemple, qui aurait du chagrin d'avoir commis le péché d'ivrognerie, parce qu'il s'est rendu malade, ou parce qu'il a perdu son argent,

ou encore, parce que maintenant on le méprise, car ces raisons de son regret ne lui viennent pas de ce qu'il est chrétien, mais simplement de ses intérêts, ce sont des motifs naturels.

213. Q. Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être universelle ?

R. En disant que notre douleur doit être universelle, j'entends que nous devons avoir regret de *tous* nos péchés, au moins *mortels*, sans en excepter un seul.

—Le pécheur qui se repent de plusieurs de ses fautes mortelles, mais non pas de toutes, ne peut recevoir de Dieu le pardon d'aucun péché, pas même de ceux dont il se repent, car sa contrition est mauvaise.

Celui qui se repent de tous ses péchés mortels, sans se repentir aussi de ses péchés véniels, peut avoir une vraie contrition ; mais il vaut mieux avoir aussi le regret des péchés véniels, puisque, sans nous faire perdre entièrement l'amitié de Dieu, ils sont cependant des offenses faites à Dieu.

214. Q. Qu'entendez-vous en disant que notre douleur doit être souveraine ?

R. En disant que notre douleur doit être *souveraine*, j'entends que nous devons être plus *affligés* d'avoir offensé Dieu que de tous les *maux* qui peuvent nous arriver.

—Notre douleur d'avoir offensé Dieu est souveraine : 1. Quand notre repentir est aussi grand qu'il nous est possible, avec la grâce de Dieu ; 2. Quand nous choisirions tous les maux plutôt que de retomber dans le péché mortel.

Ces dispositions sont absolument justes et

raiso  
gran

Le  
mall

plus  
vie

qu'il  
la co

Po

pas  
et in

mall  
Dieu

s'est  
tent,

215

nos p

R.

trois

gran

créat

qu'il

qu'il

digne

—

elles

nous

croy

nous

enfer

216

tion

R.

cont

raisonnables, puisque le péché mortel est le plus grand de tous les malheurs.

Le péché mortel est le plus grand de tous les malheurs : 1. parce qu'il nous fait perdre les plus grands biens qui sont : l'amitié de Dieu, la vie de la grâce, le bonheur du ciel ; 2. parce qu'il nous mérite les plus grands maux qui sont : la colère de Dieu et les supplices de l'enfer.

Pour que la contrition soit souveraine, il n'est pas nécessaire d'être aussi sensiblement ému et impressionné que lorsqu'on a, par exemple, le malheur de perdre ses chers parents. Le bon Dieu ne demande pas cela, et c'est pourquoi on s'est servi du mot "affligé" qui signifie mécontent, fâché, et non pas du mot ému.

215. Q. Pourquoi devons-nous avoir regret de nos péchés ?

R. Nous devons avoir regret de nos péchés pour trois raisons : 1. parce que le péché est le plus grand de tous les maux et qu'il offense Dieu, notre créateur, notre père, notre rédempteur ; 2. parce qu'il a causé la mort de Jésus-Christ ; 3. parce qu'il nous prive du bonheur du ciel et nous rend dignes des tourments éternels de l'enfer.

— Ces raisons sont des motifs surnaturels, car elles n'ont de valeur à nos yeux que parce que nous avons la foi, c'est-à-dire, parce que nous croyons en Dieu, en Jésus-Christ, et parce que nous savons par la foi qu'il y a un ciel et un enfer éternels.

216. Q. Combien y a-t-il de sortes de contrition ?

R. Il y a deux sortes de contrition : la contrition parfaite et la contrition imparfaite.

217. Q. Qu'est-ce que la contrition parfaite ?

R. La contrition *parfaite* est celle qui nous fait regretter et détester le péché, parce qu'il offense un Dieu infiniment bon en lui-même et infiniment digne de notre amour.

— Cette contrition est appelée parfaite, parce que les motifs qui la font naître dans notre cœur sont parfaits. Les motifs, en effet, pour lesquels nous détestons le péché par la contrition parfaite, ne peuvent venir que d'un grand amour de Dieu, et l'amour de Dieu est la perfection de la loi chrétienne.

218. Q. Qu'est-ce que la contrition imparfaite ?

R. La contrition *imparfaite* est celle qui nous fait regretter et détester le péché, parce qu'il nous fait perdre le ciel et nous mérite l'enfer, ou encore parce qu'il est en lui-même détestable et que nous devons rougir de l'avoir commis.

— La contrition imparfaite n'est pas mauvaise, mais elle est beaucoup moins bonne que la contrition parfaite ; car la contrition parfaite vient d'un grand amour de Dieu, tandis que dans la contrition imparfaite l'amour de Dieu ne fait que commencer ; mais ce commencement d'amour de Dieu, ainsi que l'espérance du pardon, est nécessaire, car celui qui n'aurait que la honte d'avoir péché et la crainte d'aller en enfer, sans amour de Dieu, n'aurait même pas la contrition imparfaite.

Il faut remarquer que la contrition imparfaite, tout aussi bien que la contrition parfaite, doit être intérieure, surnaturelle, universelle et souveraine.

219. Q. La contrition imparfaite suffit-elle pour une bonne confession ?

R. Oui, la contrition imparfaite *suffit* pour une bonne confession, mais nous devons tâcher d'avoir, autant que possible, la *contrition parfaite*.

—La contrition imparfaite suffit pour obtenir le pardon de ses péchés, mais à la condition de recevoir l'absolution.

Si l'on ne peut pas recevoir l'absolution la contrition imparfaite ne suffit pas, car elle n'efface pas par elle-même le péché, comme la contrition parfaite, mais elle nous dispose à recevoir l'absolution.

Il faut toujours demander à Dieu la contrition parfaite et s'efforcer de la faire naître en soi, même quand on doit recevoir l'absolution ; car la contrition parfaite efface le péché par elle-même, même avant l'absolution, et de plus elle diminue, et peut même quelque fois enlever complètement la peine temporelle qui reste à subir pour les péchés pardonnés.

220. Q. Que doit faire celui qui, étant en danger de mort, se sent coupable de péché mortel, et ne peut avoir de prêtre pour se confesser ?

R. Celui qui, étant en danger de mort, se sent coupable de péché mortel, et ne peut avoir un prêtre pour se confesser, doit faire une acte de *contrition parfaite* avec le ferme propos de se *confesser* quand il le pourra.

—Comme on l'a dit plus haut, la contrition parfaite seule peut effacer le péché mortel, quand on ne peut pas se confesser ; aussi est-il bon de s'appliquer à l'avoir chaque fois que l'on

va à confesse, afin de pouvoir l'obtenir plus facilement si l'on venait à en avoir absolument besoin.

Le regret des péchés qui ne serait pas accompagné du désir de les confesser ne serait pas la contrition parfaite ; car, ce ne serait pas aimer Dieu par-dessus toutes choses que de n'être pas disposé à faire ce qu'il demande à tous les pécheurs pour leur rendre son amitié.

221. Q. Qu'entendez-vous par le ferme propos de ne plus pécher ?

R. Par le ferme propos de ne plus pécher, j'entends une résolution bien arrêtée d'éviter non seulement tout péché mortel, mais aussi les occasions prochaines du péché.

222. Q. Qu'entendez-vous par occasions prochaines du péché ?

R. Par occasions prochaines du péché, j'entends les *personnes*, les *lieux* et les *choses* qui peuvent aisément nous entraîner au péché.

—Celui qui ne voudrait pas fuir les personnes, les lieux et les choses qui le portent au péché, n'aurait certainement pas la ferme résolution de ne plus offenser Dieu, puisqu'il refuserait de prendre le premier moyen de ne plus retomber dans le péché. Il n'aurait même pas une détestation universelle du péché mortel, car aller avec les personnes, fréquenter les lieux ou se servir des choses qui portent au péché mortel, quand on n'y est pas absolument obligé, c'est un péché mortel. Ainsi, aller avec un ami qui est pour nous une cause de péché mortel, quand on peut s'en dispenser, c'est un péché mortel, même si sa compagnie, accidentellement, ne nous porte pas au péché.

Pour un homme habitué à s'enivrer dans un hôtel, ce sera un péché mortel d'y entrer, même un jour où il n'y prendra pas de boisson.

Regarder, sans nécessité, une chose qui habituellement nous porte au péché mortel, ce sera un péché mortel, même si, par aventure, nous ne tombons pas dans le péché mortel à la suite de cette contemplation etc.

Il ne faut jamais manquer, quand on se prépare à se confesser, de s'examiner sur ce point : "me suis-je exposé volontairement au péché mortel ?" et s'en accuser, si l'on se reconnaît coupable ; c'est un point malheureusement très négligé, surtout chez les enfants.

---

## CHAPITRE DIX-NEUVIÈME

---

### DE LA CONFESSION ET DE LA SATISFACTION

---

223. Q. Quest-ce que la confession ?

R. La confession est l'aveu que l'on fait de ses péchés à un prêtre dûment approuvé, afin d'en obtenir le pardon.

—Le mot confession vient du latin, il veut dire déclaration.

Un aveu est la déclaration de ce que l'on a fait ou dit. Le mot aveu a ici le sens d'accusation, car celui qui se confesse se reconnaît et se déclare coupable en faisant l'aveu de ses péchés.

Ce sont ses propres péchés que l'on avoue à confesse ; on ne se confesse pas pour déclarer les péchés des autres.

On se confesse aux ministres de Dieu qui ont reçu le sacerdoce, c'est-à-dire, aux prêtres et aux évêques. La déclaration de ses péchés que l'on ferait à d'autres, à ses parents, par exemple ou à ses amis, ne servirait à rien pour recevoir le sacrement de Pénitence.

Un prêtre dûment approuvé est un prêtre qui a reçu de son Evêque la permission de confesser; s'il n'avait pas reçu cette permission, il ne pourrait pas administrer le sacrement de Pénitence, bien qu'il soit prêtre, à moins qu'il ne se trouve en présence d'une personne qui va mourir et qu'il n'y ait pas là d'autre prêtre ayant la permission de confesser.

Nous disons : afin d'en obtenir le pardon ; car, dire ses péchés, même à un prêtre, ce ne serait pas se confesser, si on ne le faisait pas pour en obtenir le pardon par le sacrement de Pénitence.

On n'est pas absolument certain d'obtenir le pardon de ses péchés chaque fois que l'on va à confesse, ni même chaque fois que l'on reçoit l'absolution, car cela dépend des dispositions que l'on apporte ; cependant, quand on a fait son possible pour se bien confesser, pour avoir la contrition et que l'on a reçu l'absolution, on doit espérer d'être pardonné.

224. Q. Quels sont les péchés que nous sommes obligés de confesser ?

R. Nous sommes obligés de confesser tous nos péchés mortels, mais il est bon de confesser aussi les *péchés véniels*.

— Quand nous disons que nous sommes obligés de confesser tous nos péchés mortels, nous ne voulons pas dire qu'il nous faut redire tous nos péchés mortels à chaque confession, car on n'est pas obligé d'accuser à confesse les péchés dont

on a reçu l'absolution ; on n'a plus à dire que ceux qu'on aurait commis depuis la dernière confession bien faite.

On n'est pas absolument obligé de confesser les péchés véniels, puisque Dieu a accordé à de saintes pratiques la puissance de les effacer ; mais il est très bon cependant de les déclarer, et cela pour deux raisons principales : 1. parce que, quelquefois, le péché qu'on croit seulement véniel, est, aux yeux de Dieu, un péché mortel ; 2. parce que l'expérience démontre tous les jours combien la confession nous aide à nous corriger de nos péchés et à nous préserver des rechutes.

225. Q. Quelles sont les principales qualités d'une bonne confession ?

R. Les principales qualités d'une bonne confession sont au nombre de trois : elle doit être humble, sincère et entière.

226. Q. Quand notre confession est-elle humble ?

R. Notre confession est *humble* quand nous nous accusons de nos péchés avec un profond sentiment de *honte* et de douleur d'avoir offensé Dieu.

— Faire une confession humble c'est s'accuser de ses péchés en se reconnaissant coupable ; ce n'est donc pas un simple récit de sa vie.

La honte qui rend la confession humble, ce n'est pas la honte d'aller à confesse, ou la honte de dire ses péchés ; cette honte serait mauvaise elle nous porterait à ne pas avouer tous nos péchés, elle serait plutôt produite par l'orgueil que par humilité chrétienne. La honte qu'il faut avoir, c'est la honte d'avoir offensé Dieu ; cette honte, loin de nous éloigner de la confession, nous porte à recevoir souvent le sacrement de

Pénitence, à dire tous nos péchés pour nous en purifier et à les détester de tout notre cœur.

227. Q. En quoi consiste la sincérité de la confession ?

R. La *sincérité* de la confession consiste à accuser franchement nos péchés sans les *exagérer* ni les *excuser*.

—Sincérité veut dire franchise ; c'est l'opposé du mensonge, du déguisement. Il faut dire ses péchés, comme on les connaît, sans chercher à les faire croire plus graves ou moins graves qu'ils ne sont.

Exagérer ses péchés c'est les faire croire plus grands qu'ils ne sont en réalité.

Les excuser c'est chercher à faire croire qu'on est moins coupable qu'on ne l'est vraiment.

228. Q. Quand notre confession est-elle entière ?

R. Notre confession est entière quand nous faisons connaître le *nombre* et l'*espèce* de nos péchés et les *circonstances* qui en changent la nature.

—Faire connaître le nombre de ses péchés c'est dire combien de fois on a commis chaque faute.

Il est nécessaire de déclarer le nombre de ses péchés, car il faut faire connaître au confesseur jusqu'à quel degré on a été coupable, et ce qu'on a besoin qu'il pardonne. Or, avoir commis trois fois la même faute, c'est être trois fois plus coupable que de l'avoir commise une seule fois.

Faire connaître l'*espèce* de ses péchés c'est les désigner, autant qu'on le peut, chacun par leur nom particulier, celui qui se contenterait de dire :

“ Mon père, je m'accuse d'avoir commis cinq

péchés", n'en ferait pas connaître l'espèce, non plus que celui qui dirait "Mon père, je m'accuse d'avoir fait du mal," car il faut dire qu'elle sorte de péché ou de mal on a fait.

Les circonstances qui changent la nature des péchés, sont certains détails qui font qu'un péché n'est plus le même ; ainsi la calomnie, qui est un mensonge, n'est pas un mensonge ordinaire ; il ne faut donc pas dire seulement qu'on a menti, mais qu'on a calomnié. Le vol dans une église est un vol d'une autre nature qu'un vol commis dans la rue ou dans une maison, c'est un sacrilège ; il faut donc déclarer la circonstance de l'Eglise, puisqu'elle change la nature du péché.

Il y a encore des circonstances ou des détails qui changent la malice du péché, il faut les faire connaître, par exemple voler : cinq centins ou voler cinq piastres n'est pas une même chose ; c'est un péché plus grave de voler cinq piastres que de voler cinq centins, il faut donc dire la somme que l'on a volée, car c'est une circonstance qui change la malice du péché.

Il y a enfin des circonstances qui ne changent ni la malice ni la nature des péchés ; par exemple : dire que l'on a commis un péché le soir ou le matin, que l'on a volé des pommes ou des poires, etc. Il est inutile de parler de ces circonstances en confession.

229. Q. Que doit-on faire quand on ne peut pas se souvenir du nombre de ses péchés ?

R. Quand on ne peut pas se souvenir du nombre de ses péchés, on doit déclarer aussi exactement que possible combien de fois on a commis tel péché par jour, par semaine, ou par

mois, et ajouter combien de temps a duré la mauvaise habitude.

230. Q. Si nous oublions de confesser un péché mortel, sans qu'il y ait de notre faute, notre confession est-elle mauvaise ?

R. Si nous oublions de confesser un péché mortel, sans qu'il y ait *de notre faute*, notre confession est bonne et ce péché est pardonné ; mais si plus tard il nous revient à la mémoire, nous sommes tenus de le confesser.

—Il n'y a pas de notre faute à oublier un péché mortel en confession si nous avons fait un sérieux examen de notre conscience ; mais si notre examen a été fait avec légèreté, nous sommes responsables des conséquences de notre manque de soin à nous examiner, c'est-à-dire de l'oubli de nos péchés.

231. Q. Est-ce une faute grave que de cacher volontairement un péché mortel en confession ?

R. Oui, c'est une faute grave que de cacher volontairement un péché mortel en confession, parce que c'est *mentir au Saint-Esprit* et la confession est *nulle et sacrilège*.

—Celui qui cache un péché mortel en confession ment au Saint-Esprit, c'est-à-dire à Dieu ; car c'est à Dieu qu'il se confesse dans la personne du prêtre ; il ment, car il cherche à faire croire à Dieu qu'il a déclaré tous ses péchés, lorsqu'en réalité il refuse d'en accuser un.

La confession est nulle, c'est-à-dire qu'elle ne produit aucun bon résultat, car aucun des péchés accusés n'est pardonné.

Un sacrilège est la profanation d'une chose

sainte, la profanation d'un sacrement est un péché mortel très grave. Le pécheur qui cache volontairement un péché mortel en confession, s'en va donc avec un péché mortel de plus qu'avant de se confesser.

Il faut remarquer que si le prêtre ne donne pas l'absolution, il n'y a pas de sacrilège, parce qu'il n'y a pas de sacrement ; mais il n'y a pas moins un péché grave, car le pécheur est alors dans la disposition de commettre un sacrilège s'il recevait l'absolution.

232. Q. Que doit faire celui qui a caché volontairement un péché mortel en confession ?

R. Celui qui a caché volontairement un péché mortel en confession, doit accuser le péché qu'il a caché, puis le sacrilège qu'il a commis, et enfin accuser de nouveau tous les péchés qu'il a commis depuis sa dernière bonne confession.

—Une confession peut être mal faite de deux manières: ou parce qu'on a caché un péché mortel, ou parce qu'on n'a pas eu un bon repentir : en d'autres termes, une confession est mauvaise quand il y a eu manque de sincérité ou manque de contrition.

Si l'on a encore le même confesseur il suffit, pour réparer les confessions mal faites, de lui dire avec repentir quelles fautes on lui avait cachées, ou celles dont on n'avait pas eu la contrition. Si l'on change de confesseur, il faut recommencer toutes les confessions mal faites.

233. Q. Pourquoi le prêtre impose-t-il une pénitence après la confession ?

R. Le prêtre impose une pénitence après la confession comme *satisfaction* pour la *peine*

*temporelle* due au péché et comme moyen de détourner le *pénitent* de le commettre de nouveau.

—La satisfaction est la réparation de l'injure que nos péchés ont faite à Dieu et du tort qu'ils ont fait au prochain.

Tous les péchés, même les plus légers font injure à Dieu, puisqu'ils sont une désobéissance à sa loi.

Tous les péchés ne font pas tort au prochain, mais beaucoup lui nuisent dans son honneur, sa personne ou ses biens.

Tout péché mortel mérite deux peines ; une peine éternelle qui est l'enfer et une peine temporelle, c'est-à-dire une peine qui ne dure qu'un certain temps, et qu'il faut subir en cette vie ou en l'autre.

Les peines temporelles qu'on souffre en cette vie sont les souffrances du corps et celles de l'âme. Les peines temporelles qu'on souffre en l'autre vie sont les souffrances du purgatoire.

Le sacrement de Pénitence enlève la peine éternelle de l'enfer ; mais il ne dispense pas toujours des peines temporelles, parce qu'il ne dispense jamais de réparer l'injure faite à Dieu et le tort fait au prochain.

La pénitence que nous donne le confesseur sert à réparer l'injure faite à Dieu et par conséquent nous dispense d'une partie ou de la totalité des peines temporelles qui restent à subir après le pardon de nos péchés, mais cette pénitence ne nous dispense jamais de réparer le tort fait au prochain par nos péchés.

La pénitence que le confesseur impose fait partie du sacrement de Pénitence et par conséquent on est obligé de l'accomplir.

Si celui qui se confesse est décidé, au moment

où il reçoit l'absolution, de ne pas faire la pénitence qui lui est imposée, le sacrement est nul et il commet un péché mortel ; il commettrait aussi un péché grave si, après avoir accepté la pénitence, il ne la faisait pas volontairement quand cette pénitence lui a été donnée pour des péchés mortels.

Il faut faire cette pénitence le plus tôt possible. Si l'on venait à retomber dans le péché mortel avant d'avoir fait sa pénitence on serait toujours obligé de la faire pour compléter le sacrement, mais elle ne servirait à rien pour réparer l'injure fait à Dieu, ni par conséquent pour nous dispenser des peines temporelles dues à nos péchés.

On appelle pénitent celui qui va à confesse.

234. Q. Le sacrement de Pénitence remet-il toutes les peines dues au péché ?

R. Le *sacrement de Pénitence* remet toujours la peine éternelle due au péché, mais il ne remet pas *toujours* la peine temporelle que Dieu exige comme satisfaction pour nos péchés.

—Le sacrement de Pénitence remet toujours la peine éternelle quand il est reçu dans de bonnes dispositions, mais il ne remet aucune peine quand il est reçu d'une *manière nulle ou sacrilège*.

Le sacrement de Pénitence remet la peine éternelle et toute la peine temporelle à celui qui le reçoit en ayant la contrition parfaite à son plus haut degré.

235. Q. Pourquoi Dieu exige-t-il une peine temporelle comme satisfaction pour le péché ?

R. Dieu exige une peine temporelle comme satisfaction pour le péché afin de nous faire

comprendre la grande *malice* du péché et nous empêcher d'y retomber.

— La malice du péché est le mal que contient le péché.

236. Q. Par quels moyens pouvons-nous satisfaire à Dieu pour la peine temporelle due au péché ?

R. Nous pouvons satisfaire à Dieu pour la peine temporelle due au péché, principalement par la *prière*, par le *jeûne*, par les *aumônes*, par les *œuvres de miséricorde* spirituelle et temporelle par la *patience* à supporter les maux de la vie et par la *pénitence* que le confesseur impose.

— Par la prière on entend ici tous les exercices de piété ; bien que n'étant pas une chose pénible en elle-même, la prière sert à satisfaire à Dieu parce qu'elle est un acte d'humiliation devant Celui que notre orgueil avait offensé.

Par le jeûne il faut entendre ici non seulement le retranchement dans la nourriture mais toutes les privations qu'on peut s'imposer.

Faire l'aumône, c'est donner aux pauvres par charité.

La miséricorde est une vertu qui nous porte à avoir pitié des misères du prochain et à les soulager.

Par œuvres de miséricorde on entend toute parole ou action par laquelle on soulage ou aide le prochain.

Comme on peut soulager ou aider le prochain dans son âme ou dans son corps. Il y a deux sortes d'Œuvres de miséricorde ; les spirituelles par lesquelles on soulage le prochain dans son

âme et les corporelles ou temporelles par lesquelles on soulage le prochain dans son corps.

On peut aussi satisfaire à Dieu pour la peine temporelle due au péché en gagnant des indulgences dont il sera parlé au chapitre vingt et unième.

237. Q. Quelles sont les principales œuvres de miséricorde spirituelle ?

R. Les principales œuvres de miséricorde spirituelle sont : exhorter les pécheurs au repentir ; instruire les ignorants, donner de bons conseils ; consoler les affligés ; supporter patiemment les injures, pardonner toutes les offenses ; prier pour les vivants et les morts.

238. Q. Quelles sont les principales œuvres de miséricorde corporelle ?

R. Les principales œuvres de miséricorde corporelle sont au nombre de sept : Donner à manger à ceux qui ont faim ; donner à boire à ceux qui ont soif ; vêtir ceux qui sont nus ; racheter les captifs ; donner l'hospitalité aux étrangers ; visiter les malades ; ensevelir les morts.

— Pour que toutes ses œuvres soient méritoires devant Dieu, et par conséquent pour qu'elles nous servent de satisfaction pour nos péchés, il faut les faire en état de grâce et les offrir à Dieu en expiation de nos fautes.

---

---

## CHAPITRE VINGTIÈME

---

### DE LA MANIÈRE DE FAIRE UNE BONNE CONFESSION

---

239. Q. Que devons-nous faire en entrant au confessionnal ?

R. En entrant au confessionnal nous devons nous mettre à *genoux*, faire le *signe de la croix* et réciter le *Confiteor* (je confesse à Dieu.....) *entier* ou bien seulement : je confesse à Dieu tout-puissant et à vous, mon père.

—Au confessionnal nous nous mettons à genoux aux pieds du confesseur et nous l'appelons : " mon père " parce qu'il tient la place de Dieu et que c'est à Dieu dans sa personne que nous parlons.

On fait le signe de la croix pour montrer qu'on espère obtenir le pardon de ses péchés par les mérites de Jésus-Christ dont le signe de la croix nous rappelle les souffrances et la mort.

Après avoir fait le signe de la croix on dit ordinairement : " Bénissez-moi mon père parce que j'ai péché," pour montrer que pour l'aveu de ses fautes on demande et espère la bénédiction de Dieu, le prêtre donne alors, au nom de Dieu, une bénédiction qui aide à faire une bonne confession.

Le " confiteor," quel'on appelle ainsi parce qu'en latin le premier mot est " confiteor " est une prière par laquelle on fait devant Dieu et les Saints l'aveu général de ses péchés de paroles, de pensées et d'actions.

En français cette prière commence par ces

mots : " Je confesse à Dieu... et non : Je me confesse à Dieu... ce qui n'a pas de sens et ce que beaucoup disent cependant.

On ne récite pas le Confiteur en entier avant l'accusation de ses péchés, on n'en récite qu'une partie, jusqu'à *c'est ma faute*, et l'on ne dit *c'est ma faute* et le reste qu'après l'accusation des péchés.

On ne dit pas : *Que le Dieu tout-puissant... ni Que le Seigneur tout-puissant...* c'est le confesseur qui dit en latin ces deux petites prières, pendant que le pénitent dit : "*c'est ma faute* et le reste jusqu'à *le Seigneur notre Dieu.*"

En récitant le "je confesse à Dieu" les enfants disent presque toujours dans la seconde partie comme dans la première : " à saint Michel Archange, à saint Jean-Baptiste, aux apôtres saint Pierre et saint Paul, à tous les saints et à vous mon père "... ces paroles n'ont pas de sens dans la seconde partie du Confiteur, il faut dire : " saint Michel Archange, saint Jean-Baptiste, les apôtres saint Pierre et saint Paul, tous les saints et vous, mon père...

240. Q. Après le Confiteur que faut-il faire ?

R. Après le Confiteur : 1. On doit dire combien il y a de temps qu'on a été à confesse, si l'on a reçu l'absolution la dernière fois et si l'on a accompli la pénitence imposée ; 2. On *accuse* ensuite tous les péchés mortels commis depuis la dernière absolution, et les péchés véniels qu'on veut mentionner, en disant à chaque péché : "*Mon père, je m'accuse de...*"

— Il faut accuser ses péchés simplement, comme on les connaît, sans les augmenter ni les diminuer, sans y mêler des choses inutiles,

c'est-à-dire sans y joindre des détails sans importance ou répéter la même chose en termes différents, comme font les scrupuleux.

Un scrupuleux est celui qui voit du mal dans les actes qui ne sont pas mauvais ou qui s'exagère la grandeur du mal dans les fautes qu'il a commises.

241. Q. Quand on a fini d'accuser ses péchés, que faut-il dire ?

R. Quand on a fini d'accuser ses péchés, on dit : " Mon père, je m'accuse de plus de bien d'autres péchés que je ne connais pas et de ceux de toute ma vie ; j'en demande pardon à Dieu et à vous, mon père, la pénitence et l'absolution" Puis on écoute avec attention les avis que le confesseur juge à propos de donner.

— Ces paroles : " je m'accuse encore de bien d'autres péchés que je ne connais pas", signifient : je m'accuse encore de bien d'autres péchés que j'ai commis et que je ne me rappelle pas. Il est certain, en effet, que nous ne gardons pas le souvenir de tous les péchés, au moins véniels, que nous commettons.

Il faut remarquer que c'est à Dieu que l'on demande pardon, et au prêtre, représentant de Dieu, que l'on demande la pénitence et l'absolution.

Il faut écouter avec attention les avis du confesseur, c'est-à-dire ne pas penser à autre chose pendant que le confesseur parle. Il y a des pénitents qui cherchent alors les péchés qu'ils croient avoir oubliés, ce n'est pas le moment : il faut s'efforcer de comprendre et de retenir ce que dit le confesseur pour s'en sou-

venir après la confession et le mettre en pratique.

242. Q. Quand le confesseur nous interroge comment devons-nous répondre ?

R. Quand le confesseur nous interroge nous devons répondre *sincèrement et distinctement*.

— Répondre sincèrement c'est être franc dans les réponses et ne pas tourner ce que qu'on dit de telle manière que le confesseur soit exposé à comprendre une chose au lieu d'une autre.

Répondre distinctement c'est parler assez haut pour que le confesseur entende et d'une manière assez articulée pour qu'il comprenne ce que l'on dit sans être obligé de faire répéter.

243. Q. Est-il permis d'accuser de nouveau un ou plusieurs péchés qu'on a déjà accusés dans les confessions précédentes ?

R. Oui, il est permis et il est même *quelquefois utile* de renouveler l'accusation de certaines fautes, afin de s'exciter davantage à la contrition et d'assurer la *validité* du sacrement.

— Il est surtout utile d'accuser un péché déjà pardonné quand on n'a à déclarer que des péchés véniels pour lesquels on est exposé à manquer de contrition.

La validité d'un sacrement est la présence de toutes les conditions requises pour que le sacrement existe, un sacrement est donc valide quand il ne lui manque aucune de ses parties.

La contrition étant une partie du sacrement de Pénitence, ce sacrement ne serait pas valide si la contrition manquait : il en serait de même

si le pénitent n'avait pas de péché à accuser, car les péchés sont la matière nécessaire du sacrement de Pénitence.

En accusant un péché déjà pardonné on assure donc la validité du sacrement de Pénitence en assurant la contrition et quelquefois la matière nécessaire.

244. Q. Que devons-nous faire quand le prêtre nous donne l'absolution ?

R. Pendant que le prêtre nous donne l'absolution nous devons faire du fond du cœur *un acte de contrition*.

— Il n'est pas nécessaire de réciter l'acte de contrition ordinaire que l'on sait par cœur, on peut en faire un par soi-même ; mais si l'on récite l'acte ordinaire de contrition, il faut le réciter lentement en faisant attention aux paroles que l'on prononce.

245. Q. Que faut-il faire après avoir reçu l'absolution ?

R. Après avoir reçu l'absolution, il faut se retirer *modestement* à l'écart, *remercier Dieu* du pardon qu'il vient de nous accorder et faire sa *pénitence* aussitôt que possible.

— Se retirer modestement c'est marcher sans précipitation, sans bruit, sans tourner la tête ou les yeux de côté et d'autre.

Il est très important de remercier Dieu. Pour le bien faire, il faut comprendre que l'absolution est une grande grâce : si l'on a accusé des péchés mortels, c'est l'enfer qui a été fermé sous nos pieds et le ciel qui nous a été ouvert.

Il faut faire la pénitence telle que le confesseur l'a donnée, il n'est pas permis de la changer sans permission.

Toutes les cérémonies indiquées dans ce chapitre ne sont pas absolument nécessaires au sacrement de Pénitence, l'accusation des péchés, la contrition et l'exécution de la pénitence sont seules indispensables de la part du pénitent, mais ces cérémonies sont très utiles et il ne faut pas les omettre sans nécessité.

---

## CHAPITRE VINGT-UNIÈME

### DES INDULGENCES

---

246. Q. Qu'est-ce qu'une indulgence ?

R. Une indulgence est la *rémission totale* ou *partielle* de la peine temporelle due au péché dont on a reçu le pardon.

— La *rémission totale* signifie la dispense de toute la peine temporelle due au péché.

La *rémission partielle* signifie la dispense d'une partie seulement de la peine temporelle due au péché.

247. Q. L'indulgence est-elle un pardon du péché ou une permission de commettre le péché ?

R. L'indulgence n'est ni un pardon du péché, ni une permission de commettre le péché, comme le prétendent les protestants : bien plus, celui qui est en état de péché mortel ne peut gagner aucune indulgence.

248. Q. Combien y a-t-il de sortes d'indulgences ?

R. Il y a deux sortes d'indulgences : l'indulgence plénière et l'indulgence partielle.

249. Q. Qu'est-ce qu'une indulgence plénière ?

R. L'indulgence *plénière* est la rémission complète de la peine temporelle due au péché.

—Plénière veut dire qui remet pleinement, c'est-à-dire toute la peine temporelle due au péché, de sorte que celui qui viendrait à mourir aussitôt après avoir gagné complètement une indulgence plénière, n'irait pas un instant en purgatoire mais irait droit au ciel. Mais on ne sait jamais quand une indulgence est gagnée dans ce degré de perfection.

250. Q. Qu'est-ce qu'une indulgence partielle ?

R. Une indulgence partielle est la rémission d'une *partie* de la peine temporelle due au péché.

—Cette partie de la peine temporelle due au péché et remise par l'indulgence partielle peut être plus ou moins grande suivant l'indulgence que l'on gagne : il y a des indulgences de quarante jours, de cent jours, de sept ans, etc.

Ces expressions : quarante jours, cent jours, sept ans, etc., ne signifient pas que celui qui gagne ces indulgences aura quarante jours, cent jours ou sept ans de moins à rester en purgatoire, car dans le purgatoire il n'y a ni jours ni années ; ces expressions signifient que le fidèle qui gagne une indulgence de quarante jours, de cent jours ou de sept ans etc., obtient la remise de la peine équivalente à celle qu'il obtiendrait s'il faisait les pénitences de quarante jours, de cent jours ou de sept ans imposées autrefois dans l'Eglise.

251

indu.  
au p

R.

la pe  
quan

surab

ces sa  
spirit

—I  
action

mort  
sont i

Les  
saints

Dieu  
bonne

sont s  
ne let

la sai  
Vierg

ceux  
sont t

Ces  
Vierg

Dieu  
serven

des sa  
nous

auprè  
en pro

Ce t  
quoig  
neuf s  
que l

251. Q. Comment l'Eglise, au moyen des indulgences remet-elle la peine temporelle due au péché ?

R. L'Eglise, au moyen des indulgences remet la peine temporelle due au péché, en nous appliquant les *mérites de Jésus-Christ* et les *satisfactions surabondantes* de la sainte Vierge et des Saints : ces satisfactions surabondantes forment le trésor spirituel de l'Eglise.

— Les mérites de Jésus-Christ sont le prix des actions de sa vie, de ses souffrances et de sa mort ; comme Jésus-Christ est Dieu, ses mérites sont infinis, c'est-à-dire sans limite.

Les satisfactions de la sainte Vierge et des saints sont leurs actes de pénitence et d'amour de Dieu sur la terre et généralement toutes leurs bonnes œuvres. Ces mérites ou satisfactions sont surabondants c'est-à-dire plus grands qu'il ne leur était nécessaire à eux-mêmes à cause de la sainteté de leur vie : ces mérites de la sainte Vierge et des saints ne sont pas infinis comme ceux de Notre Seigneur Jésus-Christ, mais ils sont très nombreux.

Ces mérites de Notre Seigneur, de la sainte Vierge et des saints ne pouvaient pas être perdus. Dieu les a confiés à son Eglise pour qu'ils nous servent à nous-mêmes en vertu de la communion des saints, l'Eglise nous les applique, c'est-à-dire nous en donne une partie, pour qu'il nous servent auprès de Dieu comme s'ils nous appartenaient en propre.

Ce trésor spirituel de l'Eglise ne s'épuise pas, quoique l'Eglise y puise largement depuis dix-neuf siècles et il ne s'épuisera jamais 1. parce que les mérites de Jésus-Christ sont infinis et

par conséquent inépuisables. 2. Parce que le trésor des mérites des saints se renouvelle sans cesse par les nouveaux saints qui se forment chaque jour dans l'Eglise.

C'est au Pape et aux évêques qu'il appartient d'accorder des indulgences. Les évêques accordent des indulgences de quarante jours.

Le Pape accorde les autres indulgences partielles et les indulgences plénières.

252. Q. Que faut-il faire pour gagner une indulgence ?

R. Pour gagner une indulgence il faut être en état de grâce, et accomplir *fidèlement* les œuvres prescrites par celui qui l'accorde.

— Il faut accomplir fidèlement les œuvres prescrites, c'est-à-dire faire exactement ce qui est ordonné et le faire tel qu'il est ordonné, on ne peut donc rien changer aux prescriptions imposées pour gagner une indulgence.

Il y a des indulgences que l'on peut appliquer aux âmes du Purgatoire, c'est-à-dire que l'on peut offrir à Dieu pour leur soulagement ou leur délivrance le mérite de l'indulgence qu'on veut gagner au lieu de s'en réserver le profit.

Il y a aussi des indulgences qu'on ne peut gagner que pour soi-même.

L'Eglise n'a pas accordé le pouvoir de gagner des indulgences pour d'autres personnes vivantes.

con  
l'A  
Ch  
-  
act  
C  
sac  
rap  
l'E  
grâ  
ne  
ren  
à lu  
E  
me  
le c  
figu  
C  
l'af  
Chr  
con  
pré  
que  
rép  
L  
vivi  
au c

---

---

## CHAPITRE VINGT-DEUXIÈME

### DE LA SAINTE EUCHARISTIE

---

253. Q. Qu'est-ce que la sainte Eucharistie ?

R. La sainte *Eucharistie* est un sacrement qui contient *réellement* et en *vérité* le corps, le sang, l'âme et la divinité de Notre Seigneur Jésus-Christ, sous les apparences du pain et du vin.

—Le mot Eucharistie vient du grec, il signifie action de grâces, c'est-à-dire remerciement.

Ce nom convient parfaitement au Très saint sacrement de l'Eucharistie ; 1. Parce qu'il rappelle ce que fit Notre Seigneur en instituant l'Eucharistie : l'Evangile rapporte qu'il rendit grâces à son Père ; 2. parce qu'aucun sacrement ne saurait mieux que celui-là nous aider à rendre grâces à Dieu c'est-à-dire à le remercier, à lui témoigner notre reconnaissance.

En disant que l'Eucharistie contient réellement le corps etc. de Jésus-Christ on entend qu'il le contient en réalité et non pas seulement en figure et par manière de dire.

On ajoute et en vérité 1. pour insister sur l'affirmation de la réalité de l'existence de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; 2. afin qu'on comprenne bien que Jésus-Christ y est lui-même présent en personne ; 3. afin qu'on ne croie pas que l'Eucharistie ne fait que rappeler et représenter Notre Seigneur Jésus-Christ.

Dans la sainte Eucharistie Jésus-Christ est vivant tel qu'il était sur la terre et tel qu'il est au ciel.

254. Q. Quand Jésus-Christ a-t-il institué la sainte Eucharistie ?

R. Jésus-Christ a *institué* la sainte Eucharistie à la dernière cène, le Jeudi-Saint, la veille de sa mort.

—On appelle cène le repas du soir.

Jésus-Christ a donc institué la sainte Eucharistie pendant le dernier repas du soir qu'il prit avec ses apôtres avant sa mort.

Instituer veut dire faire, établir.

255. Q. Quelles étaient les personnes présentes lorsque Jésus-Christ institua la sainte Eucharistie ?

R. Les douze apôtres étaient présents lorsque Jésus-Christ institua la sainte Eucharistie.

256. Q. Que fit Notre Seigneur pour instituer la sainte Eucharistie ?

R. Pour instituer la Sainte Eucharistie, Notre Seigneur prit du pain, le bénit, le *rompit*, et le donna à ses apôtres en disant : ceci est mon corps. Enfin il prit la *coupe* de vin, la bénit et la leur donna en disant : Buvez-en tous. Ceci est mon sang qui sera répandu pour la rémission des péchés ; faites ceci en mémoire de moi.

—Rompre veut dire casser, partager.

Une coupe est une sorte de vase qui sert à boire.

257. Q. Qu'arriva-t-il quand Notre Seigneur eut dit : Ceci est mon corps, ceci est mon sang ?

R. Quand Notre-Seigneur eut dit : Ceci est mon corps, la *substance* du pain fut changée en la

subs  
Ceci  
chan

—  
la co  
pas  
quel  
du g  
poids  
form

on le  
La  
C'e  
dans  
subst  
Lés a  
le go  
pas c  
poids

258

l'espè  
vin.

R.  
du pa  
est m  
ou de

—L  
sang,  
après  
sang,  
Jésu  
consa  
consé  
ressus  
ne pe

institué la  
Eucharistie  
veille de sa

ainte Eucha-  
ir qu'il prit

es présentes  
nte Eucha-

nts lorsque  
ristie.

r instituer

istie, Notre  
ompit, et le  
mon corps.

t et la leur  
eci est mon  
mission des  
oi.

qui sert à

e Seigneur  
mon sang ?  
eci est mon  
éc en la

substance de son corps : et quand il eut dit : Ceci est mon sang, la substance du vin fut changée en la substance de son sang.

— On appelle substance ce qui existe tout seul, la couleur n'est pas une substance car on ne peut pas supposer la couleur en dehors d'un objet quelconque coloré, il en est de même de la forme, du goût, du poids, etc., car la forme, le goût, le poids n'existent pas tout seuls. La couleur, la forme, le goût, le poids tombent sous nos sens on les appelle des espèces ou des apparences.

La substance ne tombe pas sous nos sens.

C'est la substance du pain et du vin qui, dans la Sainte Eucharistie, est changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ. Les apparences c'est-à-dire, la couleur, la forme, le goût, le poids etc. du pain et du vin ne sont pas changés en la couleur, la forme, le goût, le poids etc. du corps et du sang de Jésus-Christ.

258. Q. Jésus-Christ est-il tout entier sous l'espèce du pain et tout entier sous l'espèce du vin.

R. Oui, Jésus-Christ est *tout entier* sous l'espèce du pain et tout entier sous l'espèce du vin : il est même tout entier sous chaque partie de l'une ou de l'autre espèce.

— L'hostie consacrée contient donc le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ, le calice après la consécration contient aussi le corps, le sang, l'âme et la divinité de Jésus-Christ.

Jésus-Christ est tout entier dans l'hostie consacrée et tout entier dans le calice après la consécration parce que Jésus-Christ étant ressuscité et ne pouvant plus mourir, son corps ne peut plus être séparé de son sang.

Quand on partage la sainte hostie le corps de Jésus-Christ n'est pas divisé ; la plus petite partie d'une hostie le contient tout entier aussi bien que la plus grande.

Une hostie est un petit morceau de pain sans levain, très mince, de couleur blanche et de forme ronde.

259. Q. Que reste-t-il du pain et du vin, après que leur substance a été changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ ?

R. Après que la substance du pain et du vin a été changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ, il ne *reste plus* que les apparences du pain et du vin.

—Après la consécration il n'y a donc plus ni pain ni vin ; extérieurement et à nos yeux rien n'est changé et cependant c'est alors le corps et le sang de Jésus-Christ et non plus du pain et du vin : il faut croire non à ce que nous disent nos yeux mais à ce qu'enseigne l'Eglise.

260. Q. Qu'entendez-vous par les apparences du pain et du vin ?

R. Par les apparences du pain et du vin, j'entends tout ce qui tombe sous nos sens, comme la forme, la couleur, le goût.

261. Q. Comment s'appelle ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ ?

R. Ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ s'appelle *transsubstantiation*.

—Le mot transsubstantiation veut dire changement d'une substance en une autre substance.

262. Q. Comment la substance du pain et du vin fut-elle changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ ?

R. La substance du pain et du vin fut changée en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ par sa *toute-puissance*.

—Ce changement de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ est un grand miracle qu'un Dieu seul peut faire.

La toute-puissance est le pouvoir qu'a Dieu de faire tout ce qu'il veut.

263. R. Ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ continue-t-il à se faire dans l'Eglise ?

R. Oui, ce changement du pain et du vin au corps et au sang de Jésus-Christ continue à se faire dans l'*Eglise*, sur nos autels, par Jésus-Christ qui se sert du *ministère de ses prêtres*.

—Dans l'Eglise signifie ici dans la religion catholique.

On appelle autel cette sorte de table qui se trouve dans les églises et sur laquelle les prêtres disent la messe.

On dit nos autels, c'est-à-dire sur les autels des catholiques.

C'est toujours Jésus-Christ qui change le pain et le vin en son corps et en son sang, c'est toujours en vertu de sa toute-puissance, mais il se sert pour cela des prêtres catholiques qui tiennent sa place, c'est ce que signifient ces paroles par le ministère de ses prêtres.

264. Q. Quand Jésus-Christ donna-t-il à ses prêtres le pouvoir de changer le pain et le vin en son corps et en son sang ?

R. Jésus-Christ donna à ses prêtres le pouvoir de changer le pain et le vin en son corps et en son sang, quand il a dit à ses apôtres : *Faites ceci en mémoire de moi.*

— Ces paroles : faites ceci, signifient : ce que je viens de faire, il faudra que vous le fassiez désormais : je viens de changer le pain et le vin en mon corps et en mon sang, vous aussi vous changerez le pain et le vin en mon corps et en mon sang. Ces mots : en mémoire de moi, veulent dire : en vous souvenant de moi, en pensant à faire comme moi.

265. Q. Quand les prêtres exercent-ils ce pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ ?

R. Les prêtres exercent ce pouvoir de changer le pain et le vin au corps et au sang de Jésus-Christ, lorsque durant la sainte messe, ils prononcent les paroles de la *consécration* qui sont les paroles mêmes de Jésus-Christ : ceci est mon corps : ceci est mon sang.

— On appelle paroles de la consécration les paroles dont le prêtre se sert pour consacrer le pain et le vin c'est-à-dire pour faire devenir corps et sang de Jésus-Christ ce qui auparavant n'était que du pain et du vin. Ces paroles sont les mêmes que Jésus-Christ a prononcées à la dernière cène le Jeudi-Saint : ceci est mon corps, ceci est mon sang.

On appelle moment de la consécration l'instant de la messe où le prêtre prononce ces paroles.

Le prêtre dit : ceci est mon corps, ceci est mon sang, et non pas, ceci est le corps de Jésus-Christ, ceci est le sang de Jésus-Christ, et cependant c'est le corps et le sang de Jésus-Christ qui viennent sur l'autel et non pas le corps et le sang du prêtre qui dit la sainte messe, parce que le prêtre tenant la place de Jésus-Christ, parlant au nom de Jésus-Christ, agit et parle comme s'il était lui-même Jésus-Christ.

266. Q. Faut-il adorer le corps et le sang de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie ?

R. Oui, il faut adorer le corps et le sang de Notre-Seigneur dans l'Eucharistie, parce que ce corps et ce sang sont *inséparablement unis* à sa divinité.

—Inséparablement unis signifie que dans Notre-Seigneur la nature divine et la nature humaine, Dieu et l'homme sont tellement unis qu'ils ne peuvent pas se séparer.

Ce serait un péché de ne pas adorer le corps et le sang de Jésus-Christ dans l'Eucharistie car Jésus-Christ à droit à nos adorations partout où il est, puisqu'il est Dieu.

Les honneurs dus à l'Eucharistie ne sont pas les mêmes que ceux que l'on rend aux images de Notre-Seigneur, car on n'adore pas les images on ne fait que les honorer, tandis qu'on doit adorer Notre-Seigneur dans la Sainte Eucharistie.

On appelle aussi la Sainte Eucharistie le Saint-Sacrement.

267. Q. Jésus-Christ quitte-t-il le ciel pour venir dans l'Eucharistie ?

R. Non, Jésus-Christ ne quitte pas le ciel pour venir dans l'Eucharistie : il est tout à la fois dans le ciel et dans l'Eucharistie.

— Jésus-Christ est à la fois au ciel et dans chacune des hosties consacrées et cela dans tous les lieux du monde, c'est un miracle que Jésus-Christ fait depuis des siècles par bonté pour nous.

---

## CHAPITRE VINGT-TROISIÈME

---

### DES FINS POUR LESQUELLES LA SAINTE EUCHARISTIE A ÉTÉ INSTITUÉE

---

268. Q. Pourquoi Jésus-Christ a-t-il institué la Sainte Eucharistie ?

R. Jésus-Christ a institué la Sainte Eucharistie : 1. pour nous *unir* à lui et nous témoigner son amour ; 2. pour *augmenter* en nous la grâce et nous *fortifier* contre le mal ; 3. pour nous donner un *gâge* de la vie éternelle et d'une résurrection glorieuse.

— Jésus-Christ nous unit à lui quand nous le recevons dans la sainte communion.

La Sainte Eucharistie augmente en nous la vie de la grâce : 1. parce que pour recevoir la Sainte Eucharistie il faut être déjà en état de grâce ; 2. Quand nous recevons la Sainte Eucharistie nous recevons Notre Seigneur Jésus-Christ qui est l'auteur, le maître de la grâce.

La Sainte Eucharistie nous fortifie contre le mal d'abord parce que, en augmentant en nous la grâce, elle diminue par là même la force de nos passions, ensuite parce qu'elle sert de nourriture à nos âmes comme le pain nourrit et donne des forces à notre corps.

E  
vie  
con  
gag  
lui  
ce  
Jésu  
à c  
dit  
et b  
cite  
2  
Chr  
R  
mo  
—  
c'es  
Jésu  
par  
2  
R  
sang  
—  
m  
Jésu  
son  
O  
terr  
diff  
cité  
et q  
Q  
reç  
du p

Enfin la Sainte Eucharistie est un gage de la vie éternelle et de la résurrection glorieuse ; pour comprendre cela il faut d'abord savoir qu'un gage est un objet qu'on donne à quelqu'un pour lui assurer qu'on lui payera ce qu'on lui doit ou ce qu'on lui a promis ; puis se souvenir que Jésus-Christ a promis une résurrection glorieuse à ceux qui communient saintement, quand il a dit dans l'Évangile : "Celui qui mange ma chair et boit mon sang a la vie éternelle, et je le ressusciterai au dernier jour".

269. Q. Comment sommes-nous unis à Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie ?

R. Nous sommes unis à Jésus-Christ par le moyen de la sainte *communion*.

—Communion veut dire union. Communier c'est donc s'unir avec Jésus-Christ, puisque c'est Jésus-Christ que l'on reçoit dans l'Eucharistie par la communion.

270. Q. Qu'est-ce que communier ?

R. Communier c'est recevoir le *corps* et le *sang* de Jésus-Christ.

—Quand on communie on ne reçoit pas seulement le corps et le sang de Jésus-Christ, mais Jésus-Christ tout entier, c'est-à-dire : son corps, son sang, son âme et sa divinité.

On reçoit Jésus-Christ tel qu'il était sur la terre, tel qu'il est mort sur la croix à la seule différence que maintenant c'est le corps ressuscité et glorieux de Jésus-Christ que nous recevons et que ce corps est caché à nos sens.

Quand les simples fidèles communient ils ne reçoivent la Sainte Eucharistie que sous l'espèce du pain ; ils ne boivent pas du vin que le prêtre

a consacré, cependant ils reçoivent Jésus-Christ tout entier car il a été dit au No 258 que Jésus-Christ est tout entier sous chacune des deux espèces.

271. Q. Que faut-il pour faire une bonne communion ?

R. Pour faire une bonne communion il faut être en *état de grâce* et à jeun depuis minuit.

—Être en état de grâce pour faire une bonne communion ne signifie pas qu'il faut n'avoir jamais commis de péché mortel, mais qu'il faut que tous les péchés mortels qu'on aurait eu le malheur de commettre aient été pardonnés. Celui qui avant de communier se sent coupable de quelque péché mortel doit donc se confesser et recevoir l'absolution.

272. Q. Celui qui communie en état de péché mortel, reçoit-il le corps et le sang de Jésus-Christ ?

R. Celui qui communie en état de péché mortel reçoit le corps et le sang de Jésus-Christ mais il ne reçoit pas la grâce, et de plus, il se rend coupable d'un *grand sacrilège*.

—Celui qui communie en état de péché mortel commet le péché de Judas, un horrible sacrilège parce qu'il profane le plus saint des sacrements et que la seule pensée d'un pareil péché doit inspirer la plus vive horreur. Quel cœur chrétien ne ressent pas cette horreur au souvenir de la communion de Judas ?

273. Q. Suffit-il d'être exempt de péché mortel

pour  
sainte

R. J

morte  
de la s  
aucun  
actes

ardem

—N  
signifi  
n'avo

Fain  
Seigne  
lui qu  
rance  
croit q  
de ses  
c'est d  
son co

Celu  
sitions  
affecti  
des ac  
ferait  
ferait  
n'est p  
malhe

La  
sans p

La c  
car ell  
du sac  
nous u  
ne pro  
elle n'

pour recevoir avec abondance les grâces de la sainte communion ?

R. Non, il ne suffit pas d'être exempt de péché mortel pour recevoir avec abondance les grâces de la sainte communion, il faut de plus n'avoir aucune *affection* au péché véniel, et faire des actes de *foi vive, d'espérance ferme* et de *charité ardente*.

— N'avoir aucune affection au péché véniel signifie ne pas aimer le péché véniel et non pas n'avoir aucun péché véniel dans son âme.

Faire des actes de foi vive, c'est dire à Notre Seigneur qu'on croit de toute son âme que c'est lui qu'on va recevoir. Faire des actes d'espérance ferme, c'est dire à Notre Seigneur qu'on croit qu'en se donnant à nous il nous comblera de ses grâces. Faire des actes de charité ardente, c'est dire à Notre Seigneur qu'on l'aime de tout son cœur et qu'on désire l'aimer d'avantage.

Celui qui communierait, sans avoir ces dispositions, c'est-à-dire gardant dans son âme quelque affection au péché véniel et sans se préparer par des actes de foi, d'espérance et de charité ne ferait pas une communion sacrilège, mais il ferait une communion tiède, la communion tiède n'est pas un péché, mais c'est un très grand malheur pour l'âme.

La communion tiède est celle qui est faite sans préparation et sans dévotion.

La communion tiède est un grand malheur car elle nous prive des grâces les plus précieuses du sacrement : elle dépose toujours il est vrai en nous un gage de résurrection glorieuse, mais elle ne produit plus au même degré ses autres effets : elle n'augmente que peu ou point en nous la vie

de la grâce, elle n'affaiblit que peu ou point nos passions.

274. Q. En quoi consiste le jeûne requis pour la sainte communion ?

R. Le jeûne requis pour la sainte communion consiste à n'avoir ni *bu* ni *mangé* depuis minuit.

— Quand on dit qu'il ne faut avoir ni *bu* ni mangé on entend qu'il ne faut avoir pris aucune nourriture ni aucun liquide, pas même en très petite quantité, une goutte d'eau ou une miette de pain suffisent pour empêcher de communier.

La fumée de tabac n'empêche pas de communier car elle n'est pas une nourriture mais il est très inconvenant de fumer avant de faire la sainte communion, c'est certainement manquer de respect à Notre-Seigneur.

Il y a encore d'autres dispositions du corps moins nécessaires, il est vrai, que d'être à jeûn, mais qu'il ne faut pas négliger: c'est la propreté dans ses vêtements, un extérieur modeste et recueilli.

275. Q. Est-il permis quelquefois de communier sans être à jeûn ?

R. Oui, une personne en danger de mort peut communier *sans être à jeûn*.

— Communier sans être à jeûn dans une maladie grave quand on est en danger de mort, c'est ce que l'on appelle communier en viatique.

Le mot viatique est un mot qui vient du latin et qui signifie secours pour le voyage. Ce nom est parfaitement choisi pour désigner la communion qui aide le chrétien à passer de cette vie dans l'autre.

276. Q. Quand sommes-nous obligés de communier ?

R. Nous sommes *obligés*, sous peine de péché mortel de *communier* pendant le temps de Pâques, et quand nous sommes en *danger de mort*.

—Ce n'est pas seulement l'Eglise qui nous oblige à communier, c'est Jésus-Christ lui-même car il a dit : " Si vous mangez la chair du Fils de l'homme vous n'aurez pas la vie en vous."

La communion que l'on est obligé de faire au temps de Pâques ou quand on est en danger de mort est une bonne communion, celui qui aurait eu le malheur de faire une communion sacrilège, n'aurait pas satisfait à cette obligation, il resterait donc obligé sous peine de péché mortel de faire une bonne communion.

On est obligé de communier quand on est en danger de mort : 1. parce que si l'on va mourir il est avantageux d'emporter avec soi le gage d'une résurrection glorieuse. 2. parce que dans le moment où l'on a le plus besoin de grandes grâces on ne doit pas manquer de recourir à celle qui est la plus précieuse et la plus puissante de toutes.

277. Q. Est-il bon de recevoir souvent la sainte communion ?

R. Oui, il est bon et assez fréquemment nécessaire de recevoir *souvent* la sainte communion qui augmente en nous la grâce et nous fortifie contre le mal.

—Le désir de l'Eglise serait que les fidèles fissent la sainte communion tous les jours : pour cela il ne serait pas nécessaire que les fidèles fussent tous des saints, mais simplement qu'ils eussent un très grand désir de le devenir et

qu'ils fissent des efforts sérieux pour arriver à la perfection. La sainte communion n'est pas la récompense de la sainteté, mais le meilleur moyen d'y arriver.

278. Q. Que faut-il faire après la communion ?

R. Après la communion il faut passer quelque temps à adorer et à remercier Notre-Seigneur et à lui demander les grâces dont nous avons besoin.

— On appelle action de grâces les prières que l'on fait après la communion. Le jour où l'on a eu le bonheur de communier il convient d'éviter la dissipation et de se rappeler souvent avec reconnaissance la grâce que l'on a reçue.

---

## CHAPITRE VINGT-QUATRIÈME

---

### DU SACRIFICE DE LA MESSE

---

279. Q. Qu'est-ce que la messe ?

R. La messe est le sacrifice non sanglant fait à Dieu par le prêtre, du corps et du sang de Jésus-Christ consacré sur l'autel.

— Quand nous disons que le corps et le sang de Jésus-Christ sont consacrés sur l'autel, nous n'entendons pas dire par là que le corps et le sang de Jésus-Christ reçoivent une consécration sur l'autel, mais qu'ils sont produits sur l'autel à la place du pain et du vin par les paroles de la consécration.

280. Q. Qu'est-ce qu'un sacrifice ?

R. Un sacrifice est *l'offrande extérieure* d'un objet, faite à Dieu par un prêtre, avec la *destruction* ou un changement de cet objet, pour reconnaître que Dieu est le créateur et le souverain maître de toutes choses.

— Une offrande est le don que l'on fait à quelqu'un de quelque chose.

Pour qu'il y ait un véritable sacrifice, il ne suffit pas de faire un don à Dieu intérieurement, dans son cœur, comme lorsque l'on dit : Mon Dieu, je vous offre ma vie, ou mes peines, etc.; il faut que le don soit fait réellement en dehors de nous. Pour cela on détruit l'objet offert ou tout au moins on le change, on le détourne de sa destination première. Ainsi les Juifs offraient à Dieu des animaux en sacrifice; pour cela ils tuaient et même brûlaient ces animaux. Un homme fait le sacrifice de sa fortune en ne s'en servant plus pour lui-même mais en la donnant aux pauvres.

Par le sacrifice on reconnaît que Dieu est le maître de toutes choses ici-bas; c'est comme si l'on disait : " Mon Dieu, je reconnais que vous êtes le maître de tous les biens; donc cet objet vous appartient, il est tellement à vous que personne ne s'en servira en ce monde.

Le sacrifice étant destiné à reconnaître le souverain domaine de celui à qui on l'offre, ne peut être offert qu'à Dieu, puisqu'il n'y a que Dieu qui ait un souverain domaine sur toutes choses.

281. Q. Le sacrifice de la messe est-il le même que le sacrifice de la Croix ?

R. Oui le sacrifice de la messe est le même que le sacrifice de la Croix.

— Sur la Croix, en mourant pour nous, Notre-Seigneur s'est offert en sacrifice à Dieu son Père, c'est ce grand sacrifice qui a sauvé le monde de la damnation éternelle à laquelle il avait été condamné en punition du péché d'Adam.

Notre-Seigneur renouvelle tous les jours ce sacrifice, dans la sainte messe; c'est pour cela que l'on dit que le sacrifice de la messe est le même que celui de la Croix.

282. Q. Comment le sacrifice de la messe est-il le même que le sacrifice de la Croix?

R. Le sacrifice de la messe est le même que celui de la croix parce que c'est la même offrande et le même prêtre, Notre Seigneur Jésus-Christ; et aussi parce que les fins pour lesquelles le sacrifice de la messe est offert sont les mêmes que celles du sacrifice de la Croix.

— Pour bien comprendre cette réponse, il faut savoir que dans tout sacrifice on doit trouver quatre choses : 1. un objet offert ou victime; 2. Une personne à qui on offre cet objet; 3. un prêtre ou sacrificateur qui offre cet objet; 4. une ou plusieurs raisons pour lesquelles on offre cet objet.

La messe est un véritable sacrifice car on y trouve ces quatre choses : 1. un objet offert ou une victime, c'est Notre Seigneur Jésus-Christ. 2. Une personne à qui on offre la victime, c'est Dieu. 3. Un prêtre ou sacrificateur, c'est encore Notre Seigneur Jésus-Christ, car le prêtre ne fait que le représenter; 4. des raisons pour lesquelles on offre la victime Ces raisons sont : 1. glorifier Dieu, 2. le remercier de ses bienfaits. 3. apaiser sa justice irritée contre les péchés des hommes. 4. lui demander des grâces. Dans le sacrifice de la croix il y a aussi ces quatre choses et ce sont

ies  
1.  
Ch  
de  
sac  
s'o  
le  
4.  
les  
con  
  
2  
cro  
  
I  
glo  
grâ  
fai  
4.  
  
2  
deu  
  
H  
con  
s'es  
lieu  
prê  
  
—  
mes  
dan  
mes  
N  
n'er  
Die  
qu'i

les mêmes que dans le sacrifice de la messe.  
1. La victime c'est aussi Notre Seigneur Jésus-Christ. 2. la personne a qui fut offert le sacrifice de la Croix c'est aussi Dieu. 3. le prêtre ou le sacrificateur c'était aussi Jésus-Christ, car il s'offrait lui-même volontairement, les Juifs qui le mettaient à mort n'étaient que les bourreaux. 4. enfin les raisons du sacrifice de la croix étaient les mêmes que celles du sacrifice de la messe comme il sera dit dans la réponse suivante.

283. Q. Pour quelles fins le sacrifice de la croix fut-il offert ?

R. Le sacrifice de la croix fut offert : 1. pour glorifier Dieu; 2. pour le remercier de toutes les grâces accordées au monde entier; 3. pour satisfaire à la justice pour les péchés des hommes ; 4. pour obtenir des grâces.

284. Q. Quelle différence y a-t-il entre les deux sacrifices de la croix et de la messe ?

R. La seule différence entre les deux sacrifices consiste en ce que, sur la croix Jésus-Christ s'est offert lui-même en répandant son sang, au lieu qu'à la messe il s'offre par le ministère des prêtres *sans répandre son sang*.

—C'est parce que Jésus-Christ s'offre à la messe sans répandre son sang que l'on a dit dans la définition de la messe No 279, que la messe était le sacrifice non sanglant etc.

Notre Seigneur dans le sacrifice de la messe n'endure donc aucune souffrance, mais il offre à Dieu son Père la mort qu'il a soufferte et le sang qu'il a répandu dans sa passion.

285. Q. Comment la mort de Jésus-Christ sur la croix est-elle représentée dans la messe ?

R. La mort de Jésus-Christ sur la croix est représentée dans la messe par la consécration séparée qui est faite du pain et du vin.

— Dans la messe le corps de Jésus-Christ n'est pas réellement séparé de son sang, puisque chacune des saintes espèces contient Jésus-Christ tout entier comme il a été dit ailleurs, mais le corps de Jésus-Christ semble séparé de son sang, parce que sur l'autel les saintes espèces sont séparées et non mêlées et confondues ensemble, l'Hostie est posée sur les linges sacrés tandis que le vin consacré est contenu dans le calice, on voit donc les espèces séparées comme à la mort de Jésus-Christ on voyait le sang du Sauveur séparé de son corps et répandu à terre.

286. Q. Comment devons-nous assister à la messe ?

R. Nous devons assister à la messe avec beaucoup de *recueillement intérieur*, avec une *grande piété* et avec toutes les *marques extérieures* de respect et de dévotion.

— Le recueillement intérieur c'est l'attention que l'on apporte, le soin que l'on met à ne penser qu'à ce qui se passe à l'autel pendant la sainte messe. Avec une grande piété c'est-à-dire en priant de tout son cœur.

Il ne suffit pas d'être recueilli intérieurement ni d'avoir de la piété dans le fond du cœur, il faut que ces saintes dispositions paraissent au dehors ; les marques extérieures de notre respect et de notre dévotion pendant la sainte messe sont : garder le silence, ne pas tourner la tête, se tenir dans une posture convenable, se tenir

debout ou à genoux suivant les différentes parties de la messe, incliner la tête à certains moments, faire des signes de croix etc.

287. Q. Quelle est la meilleure manière d'entendre la messe ?

R. La meilleure manière d'entendre la messe et de *l'offrir à Dieu en s'unissant aux intentions du prêtre*, de méditer sur les souffrances et la mort de Jésus-Christ, et de recevoir la *sainte communion*.

— Les intentions du prêtre sont les fins mêmes du Saint Sacrifice de la messe. S'unir aux intentions du prêtre, c'est adorer Dieu, avec le prêtre, remercier Dieu des grâces qu'il nous a accordées, comme le fait le prêtre; demander pardon à Dieu pour nos péchés, ce que fait aussi le prêtre, enfin demander à Dieu les grâces dont nous avons besoin en même temps que le prêtre.

Méditer les souffrances et la mort de Jésus-Christ c'est se représenter, quand on assiste à la messe, que l'on voit devant soi la passion de Notre Seigneur dont la messe est l'image, et faire naître dans son âme les sentiments que l'on aurait eus si, aimant Notre Seigneur, on avait été présent à sa mort.

Enfin faire la sainte communion, car c'est la plus grande part que les fidèles puissent prendre au saint sacrifice de la messe et l'on assiste d'autant mieux à la messe qu'on y prend plus de part.

288. Q. A qui offre-t-on le sacrifice de la messe ?

R. On offre le sacrifice de la messe à *Dieu seul* parce que le sacrifice est un acte d'adoration qui n'est dû qu'à Dieu;

— On n'offre donc pas la messe à la très sainte Vierge ni aux saints, on offre la messe seulement à Dieu, mais en l'honneur de la Sainte Vierge ou des Saints, c'est-à-dire pour rendre gloire à Dieu des vertus et des privilèges de la Sainte Vierge et des Saints et pour lui demander d'exaucer les prières qu'ils font pour nous.

---

## CHAPITRE VINGT-CINQUIÈME

### DE L'EXTRÊME-ONCTION ET DE L'ORDRE

289. Q. Qu'est-ce que l'Extrême-Onction ?

R. L'*Extrême-Onction* est un sacrement qui, par l'onction sainte et les prières du prêtre, donne la vigueur et la force à l'âme et quelquefois même au corps, lorsque par maladie on est en danger de mort.

— Extrême signifie : qui est tout à fait en dernier.

En employant le mot d'Extrême-Onction on n'a pas voulu dire que l'onction de ce sacrement ne doit être faite aux chrétiens que lorsqu'ils sont au moment de mourir, mais on veut dire seulement que Jésus-Christ a établi cette onction pour être la dernière de toutes celles que reçoit le chrétien.

Les autres onctions que reçoit le chrétien avant celle-là sont : l'onction du Baptême, celle de la Confirmation ; pour les prêtres et les évêques, celle de l'Ordre ; pour les rois et les empereurs, celle de leur sacre.

Dans le sacrement de l'Extrême-Onction le prêtre fait l'onction aux malades avec de l'huile d'olive consacrée par l'évêque le jeudi saint.

290. Q. Quand devons-nous recevoir l'Extrême-Onction ?

R. Nous devons recevoir l'Extrême-Onction quand nous sommes en danger de mort par *maladie*, ou *blessure* ou *accident*.

— On peut être en danger de mort sans que ce soit par maladie, blessure ou accident, par exemple le soldat qui marche au combat est bien en danger de mort, mais il n'est ni malade, ni blessé, ni victime d'un accident.

Quand on est en danger mort autrement que par maladie, blessure ou accident, on ne peut pas recevoir l'Extrême-Onction.

291. Q. Faut-il attendre qu'on soit à l'extrémité pour recevoir l'Extrême-Onction ?

R. Non, il ne faut pas attendre qu'on soit à *l'extrémité* pour recevoir l'Extrême-Onction ; mais il faut, autant que possible, y recourir pendant qu'on a encore l'usage de ses sens, afin de la recevoir avec plus de *fruit* et de ne pas s'exposer à en être *privé*.

— Être à l'extrémité, c'est être sur le point de mourir. Pour recevoir l'Extrême-Onction il n'est pas nécessaire qu'il y ait certitude de mort prochaine, il suffit qu'il y ait danger.

Recevoir l'Extrême-Onction avec fruit, c'est la recevoir de manière à ce qu'elle produise dans l'âme tous ses effets, si le malade qui la reçoit a toute sa connaissance et toute la force de sa

volonté, il peut mieux se préparer et se mettre plus facilement dans les dispositions de foi et de résignation qui sont demandées au No 294.

En attendant qu'on soit à l'extrémité on s'expose à être privé de l'Extrême-Onction 1. parce que le malade n'a plus la force ni la pensée de la demander ; 2. parceque très souvent la mort arrive plus tôt qu'on ne le croyait ; 3. parcequ'il peut se faire qu'on ne trouve pas le prêtre de suite, ou que, à cause de la distance, il arrive trop tard.

292. Q. Quels sont les effets du sacrement de l'Extrême-Onction ?

R. Les effets du sacrement de l'Extrême-Onction sont : 1. de nous *consoler* dans les souffrances de la maladie et de nous *fortifier* contre les tentations ; 2. de remettre les péchés *vénieels* et de purifier notre âme des restes du péché ; 3. de nous rendre la santé si Dieu le juge à propos.

—L'Extrême-Onction console dans les souffrances en donnant le calme et la paix à l'âme.

Elle nous fortifie contre les tentations en nous apportant les grâces nécessaires pour y résister.

L'Extrême-Onction remet les péchés vénieels et même dans certains cas les péchés mortels : 1. quand le malade n'a pas eü, au moment où le prêtre lui donnait l'absolution, toutes les dispositions nécessaires pour que cette absolution fut bonne : comme par exemple, lorsqu'il a été tellement surpris par le mal qu'il n'a pu se confesser, ayant perdu la parole, ou qu'il n'a pas eu au moment de l'absolution la contrition suffisante ; 2. Quand depuis l'absolution il a commis quelque péché dont il n'a pas maintenant conscience. Pour que l'Extrême-Onction produise cet effet dans le malade il faut qu'il

ait a  
avan  
contr

En  
du co  
mais  
effet  
le ma  
serai  
raren  
souve  
sent

293

R.

dues  
la fai  
péché  
ont é

—I

par l'  
après  
pas à  
meur  
affaib  
il est  
dém

294

de l'E

R.

Oucti  
une g

—I

à acc  
nous

ait au moment où il la reçoit, ou qu'il ait eu, avant de perdre la parole et la connaissance, la contrition imparfaite,

Enfin l'Extrême-Onction rend même la santé du corps au malade si Dieu le juge à propos, mais pour que l'Extrême-Onction produise cet effet plus sûrement, il ne faut pas attendre que le malade soit à l'agonie, car alors sa guérison serait un miracle éclatant et Dieu ne fait que rarement des miracles éclatants, tandis que très souvent il accorde des guérisons, qui ne paraissent pas miraculeuses.

293. Q. Qu'entendez-vous par restes du péché ?

R. Par reste du péché j'entends : 1. les *peines* dues aux péchés ; 2. les inclinations au mal et la faiblesse de la volonté qui sont les suites du péché et qui restent même après que nos péchés ont été pardonnés.

—Les peines dues aux péchés étant remises par l'Extrême-Onction, celui qui meurt aussitôt après l'avoir reçue d'une manière parfaite n'a pas à subir les souffrances du purgatoire. S'il ne meurt pas aussitôt ses inclinations au mal étant affaiblies, sa volonté étant fortifiée pour le bien il est plus capable de résister aux tentations du démon.

294. Q. Comment doit-on recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction ?

R. On doit recevoir le sacrement de l'Extrême-Onction en état de grâce, avec une foi vive et une grande *résignation* à la volonté de Dieu.

—La résignation à la volonté de Dieu consiste à accepter sans murmurer contre lui ce qu'il nous envoie : la maladie et même la mort. C'est

la disposition la plus avantageuse et la plus méritoire dans la maladie.

295. Q. Quels sont les ministres de l'Extrême-Onction ?

R. Les *ministres* de l'Extrême-Onction sont les évêques et les prêtres.

—Le prêtre qui administre l'Extrême-Onction fait des onctions avec l'huile sainte sur les yeux, les oreilles, les narines, la bouche, les reins, les mains et les pieds du malade en disant : Quo, par cette onction de l'huile sainte et sa très douce miséricorde, Dieu vous pardonne ce que vous avez fait de mal par les yeux, etc.

Recevoir l'Eucharistie en viatique et l'Extrême-Onction, c'est ce que l'on appelle recevoir les derniers sacrements.

296. Q. Qu'est-ce que l'Ordre ?

R. L'Ordre est un sacrement qui donne aux évêques, aux prêtres et aux *autres ministres sacrés* le pouvoir de faire les fonctions *ecclésiastiques* et la grâce pour les exercer saintement.

—Les ministres sacrés autres que les prêtres et les évêques sont : les portiers, les lecteurs, les exorcistes, les acolytes, les sous-diacres et les diacres.

Le sacrement de l'Ordre se reçoit en sept degrés : les six qui viennent d'être nommés et la prêtrise que reçoivent les prêtres ; les quatre premiers s'appellent : ordres mineurs ; les trois derniers, ordres majeurs.

Chacun de ces degrés ou ordres a des pouvoirs spéciaux et des fonctions particulières à remplir.

Le portier a le pouvoir d'appeler les fidèles aux saints offices, de sonner les cloches, d'ouvrir et de fermer les portes de l'église, d'y laisser

entrer ceux qui en sont dignes, et d'en rejeter les infidèles, les hérétiques et les excommuniés.

Le lecteur a le pouvoir de lire la Sainte Ecriture dans l'église, de faire le catéchisme dans l'église.

L'exorciste a le pouvoir de chasser les démons du corps des possédés.

L'acolyte a le pouvoir d'aider à l'autel les sous-diacres, les diacres et les prêtres dans la célébration des offices religieux.

Aujourd'hui les différentes fonctions des ordres mineurs ne sont plus exclusivement réservés, dans la pratique, aux ministres qui ont reçu ces ordres; mais ces ordres se confèrent toujours séparément.

Les fonctions des sous-diacres sont de chanter publiquement l'épître aux messes solennelles, de verser l'eau dans le calice à la grand'messe, d'avoir soin des vases et des linges sacrés, de porter la croix aux processions, de soutenir le livre de l'Evangile au diacre et de le porter à baiser à l'évêque ou au prêtre qui célèbre.

Les fonctions des diacres sont, d'aider le prêtre à la sainte messe, d'offrir le saint sacrifice avec le prêtre, non en consacrant comme lui, mais en s'unissant à lui au nom du peuple, de chanter l'Evangile, de prêcher et de baptiser dans l'église avec la permission de l'évêque et de porter la sainte Eucharistie.

Les fonctions des prêtres sont de célébrer la sainte messe, d'administrer les sacrements excepté la Confirmation et l'Ordre, d'annoncer la parole de Dieu, de conduire les âmes, de bénir le peuple et de prier pour lui.

Les évêques qui reçoivent la plénitude du sacrement de l'Ordre ont pour fonctions tout ce qui concerne l'exercice de la religion.

Les fonctions ecclésiastiques sont d'offrir le

sacrifice de la Messe, d'administrer les sacrements et de prêcher la parole de Dieu.

Ecclésiastique veut dire qui a rapport au service de l'Eglise, c'est-à-dire de la société des fidèles établie par Jésus-Christ.

297. Q. Que faut-il pour recevoir dignement le sacrement de l'Ordre ?

R. Pour recevoir dignement le sacrement de l'Ordre, il faut être *appelé* de Dieu, avoir la science nécessaire et être en état de grâce.

— Dieu n'appelle pas à recevoir le sacrement de l'Ordre ou à devenir prêtre en parlant lui-même, mais il fait connaître sa volonté : 1. par l'attrait qu'il inspire pour les diverses fonctions ecclésiastiques ; 2. par une certaine aptitude ou capacité pour les sciences théologiques ; 3. par un grand désir de procurer la gloire de Dieu et le salut des âmes.

298. Q. Comment les chrétiens doivent-ils considérer les prêtres de l'Eglise ?

R. Les chrétiens doivent considérer les prêtres de l'Eglise comme les *envoyés* de Dieu et les *dispensateurs* de sa doctrine et de ses grâces.

— Les prêtres sont les *envoyés* de Dieu c'est-à-dire ses représentants sur la terre, ceux qu'il charge de conduire les âmes au ciel.

Un dispensateur est celui qui donne, qui distribue.

Le prêtre est le dispensateur de la doctrine c'est-à-dire que c'est lui qui est chargé d'enseigner aux fidèles les vérités de la foi.

Le prêtre est le dispensateur des grâces de Dieu parce que c'est lui qui administre les sacrements qui sont les principaux moyens dont Dieu se sert pour nous donner la grâce.

29  
men  
R  
le s

30  
R.  
*l'alla*  
fem  
vivr

mari  
et de  
form  
Le  
qu'u  
une f  
peuv  
ces c  
riage

301  
chrét  
Mari  
R.  
entre  
de m  
Maria

299. Q. Qui a le pouvoir de conférer le sacrement de l'Ordre ?

R. Les évêques seuls ont le pouvoir de conférer le sacrement de l'Ordre.

---

---

## CHAPITRE VINGT-SIXIÈME

---

### DU MARIAGE

---

300. Q. Qu'est-ce que le Mariage ?

R. Le Mariage est un sacrement qui sanctifie l'*alliance légitime* de l'homme chrétien et de la femme chrétienne en leur donnant la grâce de vivre ensemble chrétiennement.

—Le mot alliance veut dire union. Dans le mariage cette alliance ou cette union de l'homme et de la femme consiste à vivre ensemble pour former une famille.

Le sacrement de mariage ne peut sanctifier qu'une union légitime de cette nature, car il y a une foule de cas où l'homme et la femme ne peuvent pas s'unir pour former une famille, dans ces cas il ne peut y avoir ni sacrement de mariage, ni par conséquent sanctification de l'union.

301. Q. Peut-il y avoir alliance légitime entre chrétiens autrement que par le sacrement de Mariage ?

R. Non, il ne peut y avoir alliance légitime entre *chrétiens* autrement que par le sacrement de mariage, parce que Jésus-Christ a élevé le Mariage entre chrétiens à la dignité de *sacrement*,

—On dit entre chrétiens, c'est-à-dire entre personnes baptisées, car pour les infidèles, c'est-à-dire pour les personnes qui ne sont pas baptisées, comme ils ne peuvent recevoir aucun sacrement, leur alliance est légitime en dehors du sacrement de Mariage, mais elle n'est qu'un contrat naturel qui les lie, mais qui ne leur confère aucune grâce.

L'alliance entre chrétiens non catholiques est légitime si en contractant leur union, ils ont observé les lois de l'Eglise, car alors leur consentement est le sacrement de Mariage qu'ils sont aptes à recevoir par leur baptême, mais le sacrement ainsi reçu ne leur donne non plus aucune grâce.

Jésus-Christ a élevé le mariage chrétien à la dignité de sacrement pour les chrétiens le contrat naturel est donc inséparable du sacrement. Le sacrement n'est pas une chose qui s'ajoute au contrat. Les chrétiens qui ne reçoivent pas le sacrement de Mariage ne sont donc même pas liés entre eux par le contrat naturel.

302. Q. Que doit-on penser des personnes qui ne sont mariées que civilement ?

R. Les personnes qui ne sont mariées que *civilement* sont dans l'habitude du péché mortel, et leur union n'est pas légitime devant Dieu, parce qu'elle n'est pas faite selon les lois de l'Eglise.

—Etre marié civilement c'est avoir contracté l'union du mariage, sans recevoir le sacrement.

303. Q. Le lien du Mariage chrétien peut-il être dissous par quelque pouvoir humain ?

R. ~~Non~~, aucun pouvoir humain ne peut *dissoudre le lien* du Mariage chrétien ; la mort de

l'un ou de l'autre époux peut seule rompre ce lien.

— Dissoudre ou rompre le lien du Mariage, signifie faire cesser l'alliance qui existe entre l'homme et la femme unis par le sacrement de mariage, c'est-à-dire leur permettre de se séparer et de se marier de nouveau, l'homme avec une autre femme, la femme avec un autre homme. Les jugés ne peuvent donc pas donner cette permission que l'on appelle divorce. La mort seule de l'un des époux permet à celui qui survit de se marier de nouveau.

304. Q. Quels sont les effets du sacrement de Mariage ?

Q. Les effets du sacrement de mariage sont : 1. de sanctifier l'amour *mutuel* des époux, 2. de leur donner la grâce de supporter leurs imperfections *mutuelles* : 3. de les mettre en état d'élever leurs enfants dans la crainte et l'amour de Dieu.

— L'amour mutuel des époux est l'amour que se doivent les époux l'un à l'autre, le mari doit aimer sa femme et la femme doit aimer son mari. On appelle époux le mari et la femme.

Les imperfections mutuelles sont les défauts réciproques, des époux ; le mari doit supporter les défauts de sa femme et la femme doit supporter les défauts de son mari : mais l'un et l'autre ont le devoir de travailler à se corriger et même de s'y aider l'un l'autre.

305. Q. Que faut-il pour recevoir dignement le sacrement de Mariage ?

R. Pour recevoir dignement le sacrement de Mariage, il faut être en *état de grâce* et se conformer aux lois de l'Eglise.

—Ceux qui reçoivent le sacrement de mariage en état de péché mortel, sont légitimement unis mais ils commettent un sacrilège et ne reçoivent aucune des grâces du sacrement.

306. Q. Qui a le droit de faire des lois concernant le sacrement de Mariage ?

R. L'Eglise seule a le droit de faire des lois, concernant le sacrement de Mariage ; cependant l'Etat peut aussi faire des lois concernant les effets civils du mariage.

—L'Etat signifie ici le gouvernement civil de la nation. L'Etat ou le gouvernement civil d'un pays n'a aucun droit sur les sacrements de l'Eglise ; le Mariage étant un sacrement, l'Etat n'a pas le droit de le réglementer. On ne peut même pas dire que l'Etat a des pouvoirs qu'il peut exercer sur le contrat naturel du mariage, puisque le contrat naturel est inséparable du sacrement.

Les effets civils du mariage sont la réglementation des biens des époux, la succession des enfants etc.

307. Q. Pourquoi l'Eglise défend-elle les mariages des catholiques avec les personnes d'une autre religion ou qui n'en ont pas du tout ?

R. L'Eglise défend les mariages des catholiques avec les personnes qui professent une autre religion ou qui n'en ont pas du tout, parce que ces mariages conduisent généralement à l'indifférence religieuse, à la perte de la foi et à la négligence de l'éducation chrétienne des enfants.

—Ces sortes de mariages s'appellent mariages mixtes.

L'indifférence religieuse est la disposition de

ceux qui ne font pas de cas, qui se soucient peu de la religion, ou encore de ceux qui pensent que toutes les religions sont bonnes.

Bien que les mariages mixtes soient défendus, l'Eglise peut cependant les permettre dans certains cas, mais aux conditions suivantes : 1. Il faut que le prêtre catholique assiste à ces mariages, non dans l'Eglise, sans être revêtu des ornements sacrés, et sans réciter de prières ou donner de bénédiction. 2. la personne hérétique doit s'engager par écrit et avec serment de laisser la personne catholique pratiquer librement sa religion et y élever tous leurs enfants. 3. La personne catholique doit pareillement promettre qu'elle fera tous ses efforts pour amener la conversion de la personne hérétique.

308. Q. Pourquoi beaucoup de mariages sont-ils malheureux ?

R. Beaucoup de mariages sont malheureux parce qu'ils ont été contractés sans réflexion ou avec des motifs peu dignes d'un chrétien.

— Pour ne pas s'exposer à faire un mariage malheureux il faut réfléchir pour savoir si l'on est appelé de Dieu à vivre dans le mariage, si l'on est capable de remplir les obligations qu'il impose, et si les raisons qui déterminent à se marier sont dignes de la bénédiction de Dieu.

309. Q. Comment les chrétiens doivent-ils se préparer à un saint et heureux mariage ?

R. Les chrétiens doivent se préparer à un saint et heureux mariage en recevant les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie, en priant Dieu de leur accorder une intention pure et de les diriger dans leur choix, en demandant l'avis de

leur père et mère et la bénédiction de leur pasteur.

310. Q. En présence de qui le mariage doit-il être contracté ?

R. Le mariage doit être contracté en présence du curé d'au moins l'un des *contractants* ou d'un *prêtre* autorisé par lui, et d'au moins deux *témoins*.

— Les contractants sont l'homme et la femme qui se marient ; on les appelle ainsi parce qu'en se mariant ils font un contrat.

On ne peut être marié par tout prêtre indifféremment ; mais si l'on désire être marié par un prêtre autre que le curé de l'un des futurs époux il faut absolument que le curé ou l'évêque en ait donné la permission.

On appelle témoins, les personnes qui ont vu ou entendu quelque fait et qui peuvent en faire rapport.

Dans le mariage les témoins sont deux personnes que l'on choisit pour assister à la cérémonie et qui signent ensuite le registre avec les époux pour attester que le mariage a eu lieu selon toutes les conditions requises.

311. Q. Que signifie l'empêchement de mariage entre parents jusqu'au quatrième degré inclusivement ?

R. *L'empêchement* de mariage entre parents jusqu'au quatrième degré inclusivement signifie que l'on ne peut se marier valablement avec une personne qui nous est parente jusqu'à ce degré sans une dispense que le supérieur ecclésiastique n'accorde que pour des raisons suffisantes.

— Il y a d'autres empêchements au mariage

que ceux de la parenté. Pour éviter qu'on ne se présente pour contracter mariage lorsqu'il y a quelque empêchement, l'Eglise ordonne qu'on annonce à l'avance les promesses de mariage afin que les personnes qui connaîtraient des empêchements puissent les faire connaître. Cette annonce, qui se fait publiquement dans l'église ou les églises paroissiales des futurs époux, ordinairement à la grand'messe, s'appelle publication des bans de mariage.

Cette publication doit se faire trois dimanches ou fêtes d'obligation de suite, par dispense la publication des bans peut être réduite à une seule annonce.

Ceux qui connaissent des empêchements à un mariage sont obligés, sous peine de péché mortel, de les faire connaître aux futurs époux d'abord, s'il les ignorent, puis au supérieur ecclésiastique si les futurs époux refusent de tenir compte de l'avertissement.

312. Q. Que signifie la défense de solenniser le mariage dans les temps prohibés ?

R. La défense de solenniser le mariage dans les temps *prohibés* veut dire que pendant le *carême* et l'*Avent* le mariage ne peut être célébré avec *pompe*, ni avec la messe nuptiale.

—Prohibé veut dire défendu.

Le carême est le temps compris entre le mercredi des cendres et le Dimanche de Pâques; il faut aussi y ajouter comme temps prohibé toute la semaine suivante.

L'Avent comprend les quatre semaines qui précèdent la fête de Noël, il faut y joindre comme temps prohibé depuis la fête de Noël jusqu'à la fête de l'Epiphanie inclusivement (6 janvier).

Célébrer un mariage avec pompe c'est le célé-

brer avec les réjouissances que l'on a coutume d'y joindre, telles que repas de noce, danse, etc.

Ces temps sont défendus pour les mariages solennels, parce que ce sont des temps réservés à la pénitence et à la prière.

313. Q. Qu'est-ce que la messe nuptiale ?

R. La messe *nuptiale* est une messe dans laquelle le prêtre, au nom de l'Eglise prie spécialement pour les nouveaux mariés, et leur donne une bénédiction particulière.

— Nuptiale veut dire qui a rapport au mariage.

---

## CHAPITRE VINGT-SEPTIEME

---

### DES SACRAMENTAUX

---

314. Q. Qu'appelle-t-on sacramentaux ?

R. On appelle *sacramentaux* certaines choses désignées ou bénites par l'Eglise, destinées à faire naître en nous de bonnes pensées, à accroître notre dévotion et par suite à nous obtenir la *rémission* de nos fautes vénielles.

— Le mot sacramentaux n'a pas de singulier, on doit donc dire un des sacramentaux quand on ne parle que d'une seule chose bénite par l'Eglise.

Les sacramentaux n'obtiennent la rémission des péchés véniels que si on en a la contrition, car on ne peut obtenir la rémission d'aucun péché sans la contrition.

315. Q. Quelle différence y a-t-il entre les sacrements et les sacramentaux ?

R. Entre les sacrements et les sacramentaux il y a une double différence : 1. les sacrements ont été institués par Jésus-Christ, tandis que les sacramentaux l'ont été par l'Eglise ; 2. les sacrements donnent la grâce par eux-mêmes, pourvu que nous n'y mettions pas d'obstacles, tandis que les sacramentaux font simplement naître en nous de pieuses dispositions par lesquelles nous pouvons obtenir la grâce.

316. Q. Quel est, parmi les sacramentaux, le premier et le plus en usage ?

R. Parmi les sacramentaux, le premier et le plus en usage c'est le signe de la croix.

317. Q. Comment fait-on le signe de la croix ?

R. On fait le *signe* de la croix, en portant la main droite au front, puis à la poitrine, de là à l'épaule gauche, enfin à l'épaule droite, et l'on dit en même temps : " Au nom du Père et du Fils, et du Saint-Esprit. *Ainsi soit-il.*"

— Un signe est une marque qui fait connaître quelqu'un en le distinguant d'un autre. Le signe de la croix est la marque distinctive qui fait reconnaître un chrétien.

Les mots *Ainsi soit-il*, ne se disent que lorsque le signe de la croix est achevé.

Il y a des circonstances où l'on fait le signe de la croix avec le pouce seul, comme, lorsque le prêtre qui dit la messe fait le signe de la croix sur le livre de l'Evangile ou sur l'autel, ou quand la partie sur laquelle on fait le signe de la

croix est de peu d'étendue, comme lorsqu'on le fait sur son front, sur sa bouche, sur son cœur etc.

C'est une très bonne pratique de faire ainsi le signe de la croix sur son cœur dans les tentations ou en public quand il ne convient pas de se faire remarquer.

Il faut toujours faire le signe de la croix posément, avec attention et respect.

318. Q. Pourquoi faisons-nous le signe de la croix ?

R. Nous faisons le signe de la croix pour montrer que nous sommes chrétiens, et que nous croyons les principaux mystères de notre religion.

319. Q. Comment le signe de la croix est-il une profession de foi aux principaux mystères de notre religion ?

R. Le signe de la croix est une *profession de foi* aux principaux mystères de notre religion, parce qu'il exprime les mystères d'un seul Dieu en trois personnes, de l'Incarnation et de la Rédemption.

—Une profession de foi est l'expression, la manifestation extérieure et publique de ce que l'on croit.

320. Q. Comment le signe de la croix exprime-t-il un seul Dieu en trois personnes ?

R. Les mots *au nom* indiquent un seul Dieu les mots suivants : du Père, du Fils, et du Saint-Esprit indiquent les trois personnes divines.

—Les mots *au nom* indiquent un seul Dieu parce qu'ils sont au singulier, ils ne désignent par conséquent qu'un seul Dieu.

321. Q. Comment le signe de la croix exprime-t-il les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption ?

R. Le signe de la croix exprime les mystères de l'Incarnation et de la Rédemption en nous rappelant que le Fils de Dieu, s'étant fait homme a souffert la mort sur la *croix* pour nous racheter.

—En faisant le signe de la croix, notre main trace sur nous la figure de la croix, et la croix nous fait penser à la mort de Jésus-Christ, comme lorsque nous voyons un crucifix, mais en pensant que Jésus-Christ est mort sur la croix nous sommes obligés de penser qu'il s'est fait homme, car s'il ne s'était pas fait homme il n'aurait pas pu mourir sur la croix.

322. Q. Quel est parmi les sacramentaux, le plus en usage après le signe de la croix ?

R. Parmi les sacramentaux, le plus en usage après le signe de la croix est l'eau bénite.

323. Q. Qu'est-ce que l'eau bénite ?

R. L'eau bénite est celle que le prêtre a bénite en faisant des prières solennelles pour implorer la bénédiction de Dieu sur ceux qui en font usage et sa protection contre les *puissances* de l'Enfer.

—Par les *puissances* de l'Enfer on entend les démons.

324. Q. Y a-t-il d'autres sacramentaux que le signe de la croix et l'eau bénite ?

R. Oui, outre le signe de la croix et l'eau

bénite, il y a d'autres sacramentaux, tels que les chandelles bénites, les rameaux, les crucifix, les images, les rosaires, les scapulaires.....

---

---

## CHAPITRE VINGT-HUITIEME

### DE LA PRIÈRE

325. Q. Qu'est que la prière ?

R. La prière est une *élévation* de notre esprit et de notre cœur vers Dieu, soit pour l'adorer, le remercier de ses bienfaits, implorer son pardon, soit pour lui demander les grâces dont nous avons besoin pour l'âme ou pour le corps.

— Dans la prière notre esprit et notre cœur quittent les pensées et les affections terrestres, c'est-à-dire que nous cessons alors de penser à tout ce qui nous occupe en ce monde pour ne penser qu'à Dieu et à ce que nous lui demandons. Comme Dieu est au-dessus des choses terrestres, notre esprit et notre cœur s'élèvent quand nous prions ; c'est pour cela que nous disons que la prière est une élévation de notre esprit et de notre cœur.

326. Q. La prière est-elle nécessaire au salut ?

R. Oui, la prière est nécessaire au salut, parce que sans elle ceux qui ont l'usage de la raison ne peuvent avoir les grâces nécessaires pour faire le bien et éviter le mal.

327. Q. Quand faut-il prier ?

R. Il faut prier *souvent*, mais surtout les

dm  
din  
Cr  
2.  
se  
co  
qu  
ph  
II  
pu  
an  
II  
on  
rà  
em  
a j  
com  
II  
pou  
d'er  
P  
il f  
la  
den  
3  
R  
hum  
not  
dès  
de  
fait  
-P  
sen

*dimanches et fêtes ; chaque jour, le matin et le soir ; dans les dangers, les tentations et les afflictions.*

— Il faut prier souvent : 1. parce que Jésus-Crist nous a dit de ne pas nous lasser de prier ; 2. parce que nous avons toujours besoin du secours de Dieu, et que Dieu a promis d'accorder ce divin secours à ceux qui le prient ; 3. parce que c'est un moyen de montrer et d'acquiescer plus d'amour pour Dieu.

Il faut prier les dimanches et jours de fêtes pur obéir au commandement qui ordonne de sanctifier le jour du Seigneur.

Il faut prier le matin pour adorer Celui à qui l'on doit un nouveau jour et lui demander ses grâces pour la journée. Il faut prier le soir pour remercier Dieu des grâces qu'on a reçues dans la journée, solliciter le pardon des fautes qu'on a commises et lui demander le repos de la nuit.

Il faut prier dans les dangers et les tentations pour obtenir la force de les vaincre, ou la grâces d'en être délivré.

Par afflictions on entend les peines les chagrins, il faut prier quand on en éprouve pour obtenir la grâce de les supporter avec courage et pour demander à Dieu d'être notre consolateur.

328. Q. Comment devons-nous prier ?

R. Nous devons prier : 1. avec *attention* : 2. avec *humilité* en reconnaissant notre impuissance et notre dépendance de Dieu : 3. avec un grand désir et une grande *confiance* d'obtenir les grâces de Dieu. 4. avec *persévérance*.

— Prier avec attention c'est penser à ce qu'on fait et à ce qu'on dit en priant.

— Prier avec humilité c'est avoir en priant le sentiment de sa misère et de la majesté de Celui

qu'on prie, c'est reconnaître qu'on ne peut rien faire sans le secours de Dieu.

Prier avec confiance c'est s'adresser à Dieu avec l'assurance qu'il écoute avec bonté nos prières et qu'il est disposé à nous accorder tout ce dont nous avons besoin.

Prier avec persévérance c'est renouveler ses prières jusqu'à ce qu'elles soient exaucées si la demande qu'on fait est bonne.

329. Q. Au nom de qui faut-il prier ?

R. Il faut prier au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui nous a promis que son Père nous accorderait tout ce que nous demanderions en son nom.

—Dieu accueille notre prière quand elle est faite au nom de Notre Seigneur Jésus-Christ parce que, comme nous sommes tous pécheurs, nous ne méritons pas par nous-mêmes que Dieu nous exauce : tandis qu'il ne peut manquer d'écouter favorablement des prières qui lui sont adressées au nom de son très saint et très cher Fils.

330. Q. Pour qui devons-nous prier ?

R. Nous devons prier pour tous les hommes sans exception, et en particulier pour ceux qui ont autorité sur nous, pour nos bienfaiteurs, nos ennemis, les pécheurs et les défunts.

—Ceux qui ont autorité sur nous sont tous nos supérieurs.

331. Q. Dieu exauce-t-il toujours nos prières ?

R. Oui, Dieu exauce toujours nos prières quand elles sont bien faites ; mais il les exauce de la manière qu'il juge le plus utile à notre salut.

et  
bie  
dit  
I  
ma  
qu  
3  
à D  
I  
les  
sal  
—  
Die  
l'ho  
exe  
etc.  
L  
cell  
par  
du  
ma  
L  
cha  
à no  
N  
rega  
c'es  
les  
imp  
33  
et d  
R  
sant

—Exaucer veut dire entendre favorablement, et accorder ce qu'on demande. Nos prières sont bien faites quand elles sont faites comme il est dit au No 328.

Dieu n'exauce pas toujours nos prières de la manière que nous désirons, parce qu'il sait mieux que nous ce qui est pour notre plus grand bien.

332. Q. Que devons-nous demander avant tout à Dieu ?

R. Nous devons demander *avant tout* à Dieu les choses qui se rapportent à sa gloire, à notre salut et au salut du prochain.

—Une chose qui se rapporte à la gloire de Dieu est celle qui peut servir à rendre à Dieu l'honneur et le culte qui lui sont dus, par exemple, la conversion des pécheurs, des infidèles etc.

Les choses qui se rapportent à notre salut sont celles qui peuvent nous aider à mériter le ciel, par exemple, la correction de nos défauts, la fuite du péché, l'acquisition des vertus qui nous manquent, la connaissance de notre vocation.

Les choses qui se rapportent au salut du prochain sont celles qui peuvent lui servir comme à nous-mêmes, à mériter le ciel.

Nous devons demander à Dieu les choses qui regardent sa gloire et notre salut avant tout, c'est-à-dire en désirant ces choses plus que toutes les autres, parce qu'elles sont beaucoup plus importantes que tout le reste.

333. Q. Pouvons-nous demander à Dieu la santé et d'autres biens temporels ?

R. Oui, nous pouvons demander à Dieu la santé et d'autres biens temporels, pourvu que

nous le fassions avec *soumission* à la volonté de Dieu.

—Demander la santé et les biens temporels avec soumission à la volonté de Dieu c'est : 1. être prêt à l'avance à se les voir refuser s'ils doivent nuire à notre salut ; 2. regarder Dieu comme le meilleur juge du temps et de la mesure où il convient de nous les accorder.

334. Q. Quelles sont les prières les plus recommandées ?

R. Les prières les plus *recommandées* sont l'oraison dominicale, la salutation angélique, le symbole des apôtres, le *confiteor*, les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition.

—Ces prières sont les plus recommandées, c'est-à-dire que ce sont celles que l'Eglise nous invite à réciter plus souvent parce que ce sont les plus excellentes. Le *confiteor* est le " Je confesse à Dieu.....

---

DE L'ORAISON DOMINICALE

---

335. Q. Qui nous a enseigné le Pater, ou l'oraison dominicale ?

R. C'est Jésus-Christ lui-même qui nous a enseigné le *Pater* ou *l'oraison dominicale*.

—On appelle cette prière le *Pater*, parce que c'est le mot par lequel elle commence en latin.

Le mot oraison veut dire la même chose que prière.

—Le mot dominicale est un adjectif venant du latin qui veut dire du Seigneur.

Le *Pater* ou l'oraison dominicale est la plus excellente de toutes les prières : 1. parce que c'est

Notre Seigneur Jésus-Christ qui l'a composé ; 2. parce qu'il contient en peu de paroles, tout ce que nous devons et pouvons demander.

386. Q. Récitez l'oraison dominicale ?

R. Notre Père, qui êtes aux cieux, que votre nom soit sanctifié ; que votre règne arrive ; que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel : donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien : et pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ; et ne nous induisez point en tentation : mais délivrez-nous du mal. Ainsi soit-il.

— Le Pater commence par l'invocation " Notre Père ", afin que nous soyons excités, dès les premiers mots, à une confiance filiale envers celui que nous allons prier.

En effet, n'est-il pas plus doux pour le cœur de parler à Dieu comme à un bon père, que de lui parler comme à un Seigneur et à un Maître ? N'est-on pas porté à tout espérer de celui qui nous a accordé d'être ses enfants, comme nous l'enseigne Jésus-Christ en nous apprenant à dire à Dieu : " Notre Père ". Dieu est notre Père parce qu'il nous a donné l'existence, qu'il nous la conserve, et qu'il a pour nous un amour paternel.

Nous ajoutons : " qui êtes aux cieux " parce que, quoique Dieu soit partout, le ciel est le lieu où il fait paraître sa majesté avec plus d'éclat, le lieu où il se découvre aux élus dans toute sa grandeur, le lieu où il est le plus parfaitement servi et honoré. Notre-Seigneur en nous le rappelant par les mots " qui êtes aux cieux ", nous aide à détacher notre esprit des pensées de la terre ; il les élève jusqu'au ciel, afin que

nous prions avec plus de respect et de recueillement.

Le véritable nom de Dieu c'est l'Être, comme il l'a lui-même révélé à Moïse dans la vision du buisson ardent, en lui disant : "Je suis celui qui suis" et c'est pour cela qu'en parlant de Dieu on le nomme quelquefois l'Être suprême. Mais, outre ce nom, Dieu en a encore beaucoup d'autres, tels que le Créateur, l'Éternel, le Père céleste, le Saint des saints, le Roi des rois, etc.

Sanctifier le nom de Dieu c'est reconnaître qu'il est saint et le traiter avec un religieux respect.

Ces paroles "que votre nom soit sanctifié" signifient que nous demandons à Dieu qu'il soit lui-même honoré religieusement, c'est-à-dire connu, aimé, servi, loué, glorifié et béni par nous et par toutes les créatures ; car, comme le nom d'une personne ou d'une chose désigne la personne ou la chose elle-même, ce que nous demandons pour le nom de Dieu, nous le demandons pour Dieu lui-même.

Ces mots "que votre règne arrive" renferment une double demande : 1. que Dieu fasse voir à tous les hommes, et que nous reconnaissons tous qu'il est le maître souverain de tous les cœurs ; 2. que Dieu nous accorde la grâce d'arriver en son royaume, c'est-à-dire au ciel.

Par ces paroles "que votre volonté soit faite sur la terre comme au ciel" on demande que la volonté de Dieu soit accomplie sans opposition et sans résistance ; non pas, sans aucun doute, avec une perfection égale à celle des anges et des saints, puisque cela est impossible sur terre, mais avec toute la perfection dont nous sommes capables.

Ces paroles "donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien" signifient accordez-nous ce qui

nou  
de r  
pro  
faut  
notr

Le  
de c  
: Pa  
com  
offer  
le p  
nou  
tort

Qu  
autr  
ce se  
nous  
nous  
donn  
pard  
pas a  
de se

Be  
nos o  
phra

Pa  
tenta  
souti  
nous  
éloig

Ces  
1. dé  
des p  
tout  
Déliv  
rels, c

nous est nécessaire aujourd'hui pour le soutien de notre vie ; non pas le superflu, non pas des provisions pour plus tard, mais ce qu'il nous faut présentement, soit pour notre âme soit pour notre corps.

Le mot quotidien est un adjectif qui veut dire de chaque jour.

Par ces mots " pardonnez-nous nos offenses comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés " nous demandons que Dieu nous accorde le pardon de nos péchés de la même manière que nous pardonnons nous-mêmes au prochain ses torts envers nous.

Quand on ne veut pas soi-même pardonner aux autres, on ne peut pas prononcer ces paroles ; car ce serait, pour ainsi dire, prier Dieu de ne pas nous pardonner, puisque nous le prions de nous pardonner comme et parce que nous pardonnons nous-même. Dire à Dieu, dans ce cas : pardonnez-moi comme je pardonne, ne serait-ce pas appeler sur notre tête ses châtements au lieu de ses grâces.

Beaucoup d'enfants disent : pardonnez-nous nos offenses comme nous les pardonnons.....cette phrase n'a pas de sens."

Par ces paroles " ne nous induisez pas en tentation " nous demandons à Dieu 1. qu'il nous soutienne de sa grâce dans les tentations ; 2. qu'il nous accorde de les surmonter 3. qu'il les éloigne de nous.

Ces paroles " délivrez-nous du mal " signifient : 1. délivrez-nous et préservez-nous du péché et des peines dues au péché ; 2. délivrez-nous de tout ce qui peut nous éloigner du salut ; 3. Délivrez-nous et préservez-nous des maux temporels, des peines et des malheurs de cette vie.

337. Q. Pourquoi dites-vous " Notre Père " et non pas " mon Père ? "

R. Nous disons " Notre Père " et non pas " mon Père " parce que Dieu est le créateur et le Père de tous les hommes et que, par conséquent, nous sommes tous enfants d'une même famille.

— Nous sommes tous enfants d'une même famille selon la nature, puisque nous sommes tous nés d'Adam, le premier homme, et aussi selon la grâce, car nous sommes tous frères en Jésus-Christ et enfants de Dieu et de l'Eglise.

Ces paroles nous font encore comprendre que nous devons prier les uns pour les autres.

338. Q. Pourquoi Notre-Seigneur a-t-il ajouté " Qui êtes aux cieux ? "

R. Notre-Seigneur a ajouté " qui êtes aux cieux " pour élever nos cœurs vers le ciel où Dieu règne dans sa gloire et où nous espérons le posséder un jour.

339. Q. Que demandons-nous à Dieu dans l'oraison dominicale ?

R. Dans l'oraison dominicale nous demandons à Dieu tout ce qui peut *contribuer* à sa gloire, et ce qui nous est nécessaire pour la *vie de l'âme et du corps*.

— Contribuer, c'est aider à l'accomplissement d'une chose.

Par la gloire de Dieu on entend, tantôt la majesté de Dieu c'est-à-dire son infinie grandeur, sa supériorité sur toutes les créatures, tantôt les louanges et l'honneur qui lui sont dus.

Tout ce qui peut aider à ce que la souveraine et infinie grandeur de Dieu soit manifestée,

nonor  
es ch  
Pater  
sont le  
et du c

340.

Dieu ?

R. M

trois e

béni ;

3. qu

comm

le ciel

—D

béni, c

glorifi

Dem

cœurs,

fidèles

souver

341.

l'orais

R. N

domin

jour, e

2. le p

faut p

que Di

ter les

de tou

éterne

monorée et louée, contribue à sa gloire. Toutes les choses contenues dans la seconde partie du Pater depuis les mots "donnez-nous aujourd'hui... sont les choses nécessaires pour la vie de l'âme et du corps.

340. Q. Que demandons-nous pour la gloire de Dieu ?

R. Nous demandons, pour la gloire de Dieu, trois choses : 1. que son saint nom soit connu et béni ; 2. qu'il règne par sa grâce sur tous les cœurs ; 3. que les hommes lui obéissent sur la terre, comme les anges et les saints lui obéissent dans le ciel.

—Demander que le saint nom de Dieu soit béni, c'est demander que Dieu soit loué et glorifié.

Demander que Dieu règne par sa grâce sur les cœurs, c'est demander que nous restions à jamais fidèles à Dieu qui doit toujours être le maître souverain de notre âme.

341. Q. Que demandons-nous pour nous dans l'oraison dominicale ?

R. Nous demandons pour nous, dans l'oraison dominicale, quatre choses : 1. le pain de chaque jour, c'est-à-dire les biens spirituels et temporels ; 2. le pardon de nos offenses, nous rappelant qu'il faut pardonner à notre prochain, si nous voulons que Dieu nous pardonne ; 3. la grâce de surmonter les tentations ; 4. la faveur d'être préservé de tout mal, surtout du péché et de la damnation éternelle.

342. Q. Qu'exprime le mot *amen* ou ainsi soit-il ?

R. Le mot *amen* ou ainsi soit-il exprime un désir plus ardent d'obtenir ce qu'on a demandé et voilà pourquoi il se trouve à la fin de presque toutes les prières.

DE LA SALUTATION ANGÉLIQUE

343. Q. Pourquoi prions-nous si souvent la Sainte Vierge ?

R. Nous prions souvent la Sainte Vierge, parce qu'elle est la plus puissante *protectrice* que nous puissions avoir au ciel.

— *Protectrice* veut dire qui protège, qui prend la défense de quelqu'un : la Très Sainte Vierge est notre *protectrice* parce qu'au ciel elle prie Dieu pour nous.

344. Q. Par quelle prière l'Eglise invoque-t-elle plus ordinairement la Sainte Vierge ?

R. C'est par l'*Ave Maria*, appelé aussi salutation angélique que l'Eglise invoque plus ordinairement la Sainte Vierge.

— *Ave Maria* sont les deux mots latins par lesquels cette prière commence.

345. Q. Récitez la salutation angélique ?

R. Je vous salue, Marie, pleine de grâce ; le Seigneur est avec vous ; vous êtes bénie entre toutes les femmes, et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni.

Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous

péc.  
Ain

—  
pre  
à M  
Seig  
tout  
par  
n'a  
qui  
salu

L  
lesq  
Vie  
visi  
tout  
béné  
beth  
salu  
n'a p  
enco  
nous  
est l

La  
ajou  
Dieu  
à l'h

34  
salu

R.  
angé  
avec  
Vier  
Dieu

pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort.  
Ainsi soit-il.

— Cette prière se compose de trois parties ; la première comprend les paroles de l'ange Gabriel à Marie : " Je vous salue, ô pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre toutes les femmes." Il faut remarquer que l'ange, par respect pour la dignité de la très sainte Vierge n'a pas prononcé le nom de Marie ; c'est l'Eglise qui l'a ajouté et qui nous fait dire : " Je vous salue, Marie.

La seconde partie comprend les paroles par lesquelles Elisabeth, cousine de la très sainte Vierge, salua Marie, quand celle-ci alla lui rendre visite, ces paroles sont : " Vous êtes bénie entre toutes les femmes et le fruit de vos entrailles est béni," Il faut remarquer : 1. que ce salut d'Elisabeth commence par les dernières paroles du salut de l'ange Gabriel ; 2. que sainte Elisabeth n'a pas prononcé le nom de Jésus qui n'était pas encore connu ; c'est l'Eglise qui l'a ajouté et qui nous fait dire : et Jésus, le fruit de vos entrailles, est béni.

La troisième partie comprend les paroles ajoutées par l'Eglise : Sainte Marie, mère de Dieu, priez pour nous pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi-soit-il.

346. Q. Pourquoi appelle-t-on cette prière la salutation angelique ?

R. On appelle cette prière la salutation angelique parce qu'elle commence par les paroles avec lesquelles l'ange Gabriel salua la très sainte Vierge, en lui annonçant qu'elle serait mère de Dieu.

347. Q. Que signifient ces paroles : " Pleine de grâce ", que l'ange adresse à Marie ?

R. Ces paroles signifient que la sainte Vierge Marie, par un *privilege* tout spécial, et en vue des *mérites de Jésus-Christ*, a été *préservée de la tache du péché originel*, et comblée de grâces dès le premier instant de son existence.

—Un *privilege* est un don, une grâce.

En vue des mérites de Jésus-Christ, signifie que si la très sainte Vierge est remplie de toutes les grâces dont il est possible à Dieu d'enrichir la plus sainte de toutes les créatures, c'est à cause de Notre Seigneur Jésus-Christ dont Marie est la mère.

La très sainte Vierge en venant au monde n'avait pas le péché originel ; c'est cette faveur que l'on appelle l'immaculée conception de Marie.

348. Q. Que signifient ces paroles de l'ange à Marie : " Le Seigneur est avec vous ? "

R. Ces paroles de l'ange à Marie signifient qu'elle est unie à Dieu de la manière la plus intime, et qu'elle va devenir un temple vivant où le Verbe incarné habitera corporellement.

—En disant que la Très Sainte Vierge va devenir un temple..... on parle du moment où l'ange Gabriel adressa à Marie ces mots : " Le Seigneur est avec vous. " Car maintenant, au moment où nous-même nous récitons ces mêmes paroles, la Sainte Vierge n'a plus à devenir un temple vivant....., elle l'est devenue à l'instant de la salutation de l'ange.

Le Verbe incarné c'est la seconde personne de la Sainte Trinité, le Fils de Dieu fait homme ou encore Notre Seigneur Jésus-Christ

349. Q. Que signifient ces paroles de sainte Elisabeth à la Sainte-Vierge : " Vous êtes bénie entre toutes les femmes ?

R. Ces paroles signifient que Marie est supérieure à toutes les femmes, non seulement parce qu'elle a été *immaculée dans sa conception*, mais surtout parce qu'elle a la *dignité incomparable* de mère de Dieu.

—La Sainte Vierge a été immaculée dans sa conception veut dire que Marie n'a pas eu le péché originel avec lequel nous venons tous au monde.

La dignité de mère de Dieu est incomparable, c'est-à-dire qu'elle est si grande qu'aucune autre dignité ne peut lui être comparée.

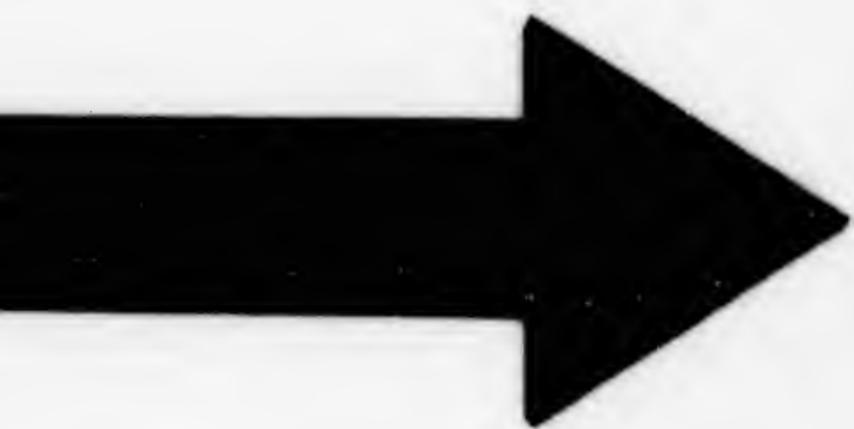
350. Q. Que veulent dire ces autres paroles de sainte Elisabeth à Marie : " Et Jésus le fruit de vos entrailles est béni ? "

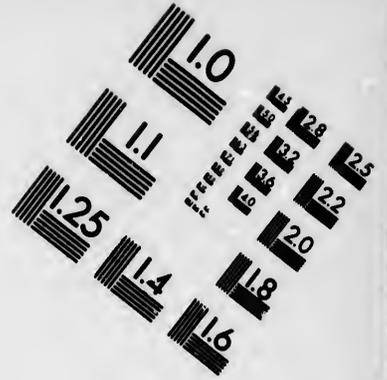
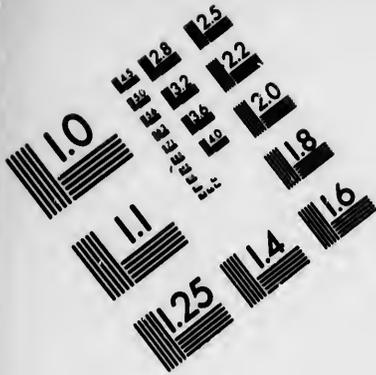
R. Ces paroles veulent dire que le fils de Marie est la sainteté même, et que nous devons nous réjouir avec elle de ce qu'il est glorifié par son Père et adoré par les hommes.

351. Q. Que reconnaissons-nous par cette prière de l'Eglise : " Sainte Marie, Mère de Dieu, priez pour nous *pêcheurs*, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il ? "

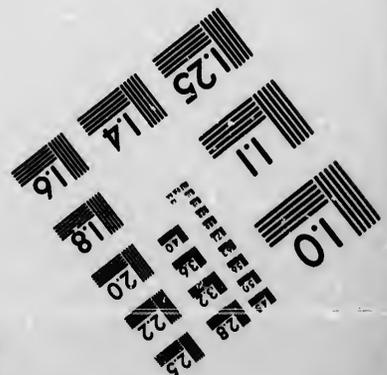
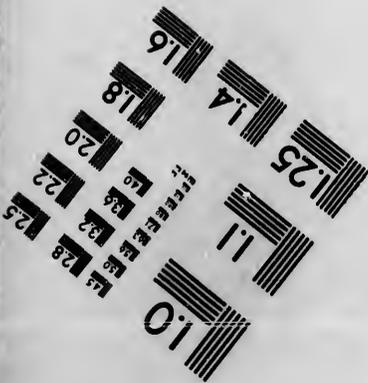
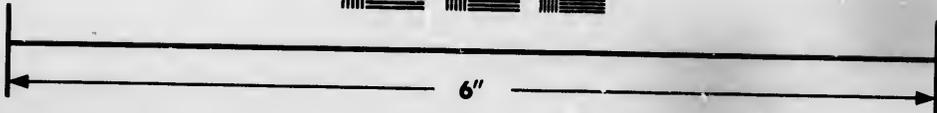
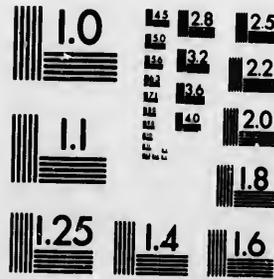
R. Par cette prière nous reconnaissons que Marie est sainte et mère de Dieu ; et, pleins de confiance dans son pouvoir, nous la *conjurons* de nous obtenir, par ses prières, la grâce de vivre et







**IMAGE EVALUATION  
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic  
Sciences  
Corporation**

23 WEST MAIN STREET  
WEBSTER, N.Y. 14580  
(716) 872-4503

0  
E 28 25  
E 32  
E 22  
E 20  
E 18  
6

10  
E 18  
E 20  
E 22  
E 25  
E 28  
E 32

de mourir saintement comme elle, pour lui être associés un jour dans le ciel.

—En nous adressant à Marie nous nous appelons pécheurs, pour donner à notre prière le caractère de l'humilité, qui est une des conditions de la prière.

Conjurer c'est prier avec beaucoup d'instance.

Mourir saintement c'est mourir en état de grâce et dans de vifs sentiments d'amour de Dieu et de regret de nos péchés.

Etre associé à Marie dans le ciel signifie aller au ciel avec elle.

352. Q. Quels sentiments devons-nous avoir pour la sainte Vierge ?

R. Nous devons avoir pour la sainte Vierge un profond respect, un amour tendre, une confiance inébranlable et sans bornes, parce qu'elle est la mère de Dieu et aussi la nôtre.

—Nous devons avoir pour la sainte Vierge un profond respect parce qu'elle est la mère de Dieu, la reine des anges et des hommes et la plus sainte de toutes les créatures.

Nous devons avoir une confiance inébranlable et sans bornes en la très sainte Vierge, parce qu'elle est la mère de Jésus-Christ et la nôtre.

353. Q. La sainte Vierge est-elle vraiment mère de Dieu ?

R. Oui, la sainte Vierge est vraiment mère de Dieu parce que la même personne qui est fils de Dieu est aussi le fils de la bienheureuse Vierge Marie.

3  
mèr  
R  
mèr  
que  
adop  
" Vo  
mèr  
La  
dans  
pied  
hom  
La  
droit  
car e  
très p  
355  
notre  
R.  
Vierg  
célèb  
d'imi  
Tér  
trer,  
nous  
Inv  
vraie  
donc  
Vierg  
donne  
356.  
t-elle  
R.

354. Q. Comment pouvons-nous dire que la mère de Jésus-Christ est aussi la nôtre ?

R. Nous pouvons dire que Marie est notre mère, parce que Jésus-Christ sur la croix a voulu que, *dans la personne* de saint Jean, sa mère nous adoptât pour ses enfants, quand il dit à Marie : “ Voilà votre fils ”, et à Saint Jean : “ Voilà votre mère.”

La Sainte Vierge nous a adoptés pour enfants dans la personne de Saint Jean parce que, au pied de la croix, saint Jean représentait tous les hommes.

La très Sainte Vierge a donc sur nous tous les droits d'une mère. Elle en a aussi les sentiments, car elle nous aime et nous assiste de ses prières très puissantes auprès de Dieu.

355. Q. Que devons-nous faire pour témoigner notre dévotion à la Sainte Vierge ?

R. Pour *témoigner* notre dévotion à la Sainte Vierge nous devons *l'invoquer* fréquemment, célébrer ces fêtes avec piété, et nous efforcer d'imiter ces vertus.

Témoigner notre dévotion c'est prouver, montrer, que nous avons de la dévotion ou que nous aimons la Sainte Vierge.

Invoquer la Sainte Vierge c'est la prier. La vraie dévotion envers la Sainte Vierge consiste donc à la prier et à l'imiter ; imiter la Sainte Vierge c'est pratiquer les vertus dont elle nous donne l'exemple.

356. Q. Quelles pratiques pieuses l'Eglise a-t-elle autorisées en l'honneur de la Sainte Vierge ?

R. *L'Eglise a autorisé* plusieurs pratiques de

dévotion en l'honneur de Marie, telles que le chapelet, le rosaire, l'angelus, les congrégations, les confréries des scapulaires du Mont-Carmel, de l'Immaculée conception.....

—Autorisé veut dire permis ; c'est à l'Eglise, qui remplace Jésus-Christ sur la terre, qu'il appartient de permettre les actes de dévotion qu'il convient de faire en l'honneur de la Sainte Vierge ou des saints.

Par Eglise on entend ici le Pape et les Evêques.

Le chapelet est une pratique de dévotion qui consiste à réciter le "Je crois en Dieu," suivi du "Notre Père" et de trois "Je vous salue, Marie," puis cinquante fois "Je vous salue, Marie" séparés de dix en dix par "Notre Père" au commencement et terminés par le "Gloire soit au Père"....après chaque dizaine.

Le rosaire est le chapelet composé de quinze dizaines. On le dit en méditant sur les quinze principales circonstances de la vie de Notre-Seigneur et de la très Sainte Vierge ; ces circonstances se nomment mystères.

L'angelus est une prière qui se dit le matin, à midi et le soir, au son de la cloche ; il rappelle la visite de l'ange Gabriel à Marie et l'incarnation de Notre Seigneur Jésus-Christ.

Les congrégations de la Sainte Vierge sont des associations de personnes pieuses qui se réunissent pour prier Marie ensemble.

Les scapulaires sont de petits morceaux d'étoffe que l'on porte sur soi après les avoir reçus, avec une bénédiction spéciale de l'Eglise ; ils sont le signe de la consécration à la sainte Vierge.

Il y a deux scapulaires principaux ; celui du

Mo  
Cor  
L  
for  
ou,

35  
pou  
R  
à l'  
com

Dieu  
d'ob  
de r  
L'  
capa  
d'ag  
Ce

Age  
tard  
habi

35  
renf  
R.  
la lo  
aime

Mont-Carmel qui est noir et celui de l'Immaculée Conception qui est bleu.

Les personnes qui portent ces scapulaires forment une société que l'on nomme confrérie, ou réunion de confrères.

---

---

## CHAPITRE VINGT-NEUVIÈME

---

### LES COMMANDEMENTS DE DIEU

---

357. Q. Suffit-il d'appartenir à l'Eglise de Dieu pour être sauvé ?

R. Il ne suffit pas, pour être sauvé, d'appartenir à l'Eglise de Dieu ; il faut encore observer les *commandements* de Dieu et de l'Eglise.

— Les commandements sont les lois faites par Dieu ou par l'Eglise et que nous sommes obligés d'observer, quand nous sommes parvenus à l'âge de raison, pour mériter le ciel.

L'âge de raison est celui auquel l'enfant est capable de bien distinguer le bien du mal et d'agir raisonnablement.

Ce discernement n'arrive pas juste au même âge pour tous les enfants, il vient plus tôt ou plus tard selon l'intelligence et l'éducation ; mais, habituellement, il se manifeste vers sept ans.

358. Q. Quels sont les commandements qui renferment toute la loi de Dieu ?

R. Les commandements qui renferment toute la loi de Dieu sont les deux suivants : 1. Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur

de toute votre âme, de toutes vos forces et de tout votre esprit ; 2. Vous aimerez votre *prochain* comme vous-même, pour l'amour de Dieu.

—Par prochain on entend tous les hommes, même nos ennemis.

359. Q. Pourquoi dites-vous que ces deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain renferment toute la loi de Dieu ?

R. Je dis que ces deux commandements de l'amour de Dieu et du prochain renferment toute la loi de Dieu, parce que tous les autres commandements ne nous ont été donnés que pour nous aider à connaître et à observer ces deux commandements.

360. Q. Récitez *l'abrégé* des commandements de Dieu ?

- R. 1. Un seul Dieu tu adoreras,  
Et aimeras parfaitement.
2. Dieu en vain tu ne jureras,  
Ni autre chose pareillement.
3. Les dimanches tu garderas,  
En servant Dieu dévotement.
4. Père et mère tu honoreras,  
Afin de vivre longuement.
5. Homicide point ne seras,  
De fait ni volontairement.
6. Impudique point ne seras,  
De corps ni de consentement.

lois  
autre  
cela  
brégé  
Dieu  
plus  
homme  
précé  
facile  
Voilà  
donna  
1. J  
tirés  
tude. V  
Vous  
figure  
2. V  
votre l  
3. So  
4. H  
vous vi  
5. V  
6. V  
7. V  
7

7. Le bien d'autrui tu ne prendras,  
Ni retiendras sciemment.
8. Faux témoignage ne diras,  
Ni mentiras aucunement.
9. L'Œuvre de chair ne désireras,  
Qu'en mariage seulement.
10. Biens d'autrui ne désireras,  
Pour les avoir injustement.

— Dieu n'a pas donné aux hommes que ces dix lois ; il y en a beaucoup d'autres encore, mais les autres sont contenues dans ces dix ; c'est pour cela que l'on dit que ces dix préceptes sont l'abrégé des commandements de Dieu.

Dieu ne s'est pas servi des termes rapportés plus haut pour donner ses commandements aux hommes, mais on a rédigé ainsi en vers les dix préceptes du Seigneur pour les faire retenir plus facilement.

Voici les commandements tels que Dieu les donna à son peuple sur le mont Sinaï :

1. Je suis le Seigneur votre Dieu, qui vous ai tirés de la terre d'Égypte, de la maison de servitude. Vous n'aurez pas d'autres dieux devant moi. Vous ne ferez point d'images taillées ni aucune figure pour les adorer ni pour les servir.
2. Vous ne prendrez point le nom du Seigneur votre Dieu en vain.
3. Souvenez-vous de sanctifier le jour du Sabbat.
4. Honorez votre père et votre mère, afin que vous viviez longtemps sur la terre.
5. Vous ne tuerez point.
6. Vous ne commettrez point de fornication.
7. Vous ne déroberez point.

8. Vous ne porterez point de faux témoignage contre votre prochain.

9. Vous ne désirerez point la femme de votre prochain.

10. Vous ne désirerez point sa maison, ni son serviteur, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien qui soit à lui.

361. Q. Qui a donné les dix commandements ?

R. C'est Dieu lui-même qui a donné les dix commandements à Moïse sur le mont Sinaï, et Jésus-Christ les a confirmés dans son Evangile.

— Moïse était le chef du peuple juif ; il vivait 170 ans avant Notre Seigneur Jésus-Christ.

Le mont Sinaï est une montagne de l'Arabie.

Jésus-Christ a confirmé les commandements de Dieu dans l'Evangile, signifie que Notre-Seigneur, pendant qu'il était sur la terre a répété ces commandements en disant qu'il fallait les observer.

---

## CHAPITRE TRENTIÈME

---

### DU PREMIER COMMANDEMENT DE DIEU

---

362. Q. Quel est le premier commandement de Dieu ?

R. Le premier commandement de Dieu est : Un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement.

— Pour bien comprendre les commandements, il est utile de détruire les inversions nécessitées

pe  
le  
po  
ad  
—  
no  
de  
H  
obs  
Die  
—  
Die  
imp  
pre  
Vou  
36  
R  
la ch  
com  
chos  
—  
est le  
chos  
Il  
c'est-  
et sou  
péran  
Il f  
rieur  
pratic  
ou de  
Ce  
de ne

par la versification et de remettre les mots dans leur ordre naturel. Le premier commandement pourrait donc s'énoncer ainsi : "Tu aimeras et tu adoreras parfaitement un seul Dieu."

Tu, c'est-à-dire toi, chaque homme.

363. Q. Comment ce premier commandement nous aide-t-il à observer le grand commandement de l'amour de Dieu ?

R. Le premier commandement nous aide à observer le *grand* commandement de l'amour de Dieu en nous ordonnant d'adorer Dieu seul.

—Le commandement qui nous ordonne d'aimer Dieu est appelé grand, parce que c'est le plus important de tous " Voici, dit Notre Seigneur, le premier et le plus grand des commandements : Vous aimerez le Seigneur, votre Dieu. "

364. Q. Comment adorons-nous Dieu ?

R. Nous adorons Dieu par la foi, l'espérance, la charité et par le culte que nous lui rendons comme au créateur et maître souverain de toutes choses.

—On ne doit adorer que Dieu seul, car lui seul est le créateur et le souverain maître de toutes choses.

Il faut adorer Dieu par des actes intérieurs, c'est-à-dire penser à lui ou lui parler avec respect et soumission, dans des sentiments de foi, d'espérance et de charité.

Il faut aussi adorer Dieu par des actes extérieurs et publics, c'est-à-dire se livrer à des pratiques extérieures de religion et le faire avec ou devant d'autres personnes.

Ce ne serait pas adorer Dieu véritablement que de ne lui rendre que le culte intérieur, mais ce

ne serait pas non plus adorer Dieu parfaitement que de lui rendre un culte extérieur sans y joindre des sentiments de foi, d'espérance et de charité, car ce serait un culte menteur et hypocrite.

365. Q. Comment viole-t-on le premier commandement de Dieu ?

R. On *viole* le premier commandement de Dieu :

1. en rendant à un être créé l'honneur qui appartient à Dieu seul ; 2. en rendant à Dieu un *faux culte* ; 3. en *attribuant* à un être créé une perfection qui n'appartient qu'à Dieu.

—Violier un commandement signifie la même chose que désobéir à un commandement.

La première manière de violer le premier commandement de Dieu s'appelle idolâtrie, mot qui signifie adoration des idoles. L'idolâtrie est le culte des faux dieux : par exemple, l'adoration du soleil, de quelque animal, d'une statue, etc.

La seconde manière de désobéir au premier commandement de Dieu consiste à vouloir honorer Dieu par des pratiques ou des actes qui ne sont pas approuvés par l'Eglise, ou bien encore se livrer à des pratiques extérieures sans y joindre les sentiments de foi, d'espérance et de charité.

La troisième manière de violer le premier commandement s'appelle superstition. Avoir de la superstition, c'est se faire de la religion une idée fausse, en ayant dans certaines pratiques une confiance poussée à l'excès : par exemple, croire que le seul fait de porter une médaille bénite ou un scapulaire préservera de toute espèce de malheur ou de péché. C'est encore avoir une crainte exagérée de certaines choses comme si Dieu y avait attaché une influence mauvaise :

par exemple, redouter d'entreprendre une affaire nouvelle le vendredi : c'est avoir confiance dans l'influence bienfaisante de certains objets auxquels Dieu n'en a attaché aucune ; croire, par exemple, que le fer d'un cheval, cloué au seuil d'une maison, porte bonheur, etc.

366. Q. Est-il permis de faire usage de *sorcellerie* et de *charme* ou d'*ajouter foi* aux rêves, aux *charlatans*, aux *diseurs de bonne aventure* ?

R. Non, cela n'est pas permis, parce que ce serait attribuer à des êtres créés des perfections ou un pouvoir qui n'appartient qu'à Dieu seul.

— On appelle *sorcellerie* toutes les opérations des sorciers pour jeter ou conjurer des sorts, prédire l'avenir, guérir les maladies, faire trouver les choses cachées ou perdues, etc. Ou bien ces pratiques n'ont aucun effet ou elles opèrent par l'influence des démons. Dans tous les cas, en faire usage est un péché.

Un charme ou enchantement est une opération de sorcellerie qui a pour objet de faire agir quelqu'un contre sa propre volonté.

Ajouter foi signifie croire.

Un charlatan est un homme qui prétend avoir des pouvoirs surnaturels.

On appelle *diseurs de bonne aventure*, les gens qui prétendent prédire l'avenir.

367. Q. Est-ce que l'on pèche contre le premier commandement de Dieu en péchant contre la foi, l'espérance et la charité ?

R. Oui, l'on pèche contre le premier commandement de Dieu, en péchant contre la foi, l'espérance et la charité.

368. Q. Comment pèche-t-on contre la foi ?

R. On pèche contre la foi : 1. quand on *doute volontairement* de quelque vérité révélée ; 2. quand on *refuse* de croire ce que Dieu nous enseigne par son Eglise ; 3. quand on *rougit* de paraître chrétien ou qu'on *renonce formellement* à la foi ; 4. quand on néglige d'apprendre suffisamment la doctrine chrétienne.

—Douter d'une vérité révélée c'est n'être pas certain qu'elle soit vraie, comme celui qui se dirait : Est-ce bien vrai qu'il y a trois personnes en Dieu ?

Les doutes sur la religion ne sont pas toujours des péchés ; souvent ils ne sont que des tentations qui n'offensent pas Dieu, si on les repousse.

Pour qu'ils soient des péchés, il faut ou qu'on ait fait de sa propre volonté quelque chose qui les ait amenés : par exemple, des lectures contraires aux vérités de la religion, ou qu'on se soit arrêté à ces doutes avec réflexion et consentement, car alors on doute volontairement.

Les chrétiens qui refusent de croire ce que Dieu nous enseigne par son Eglise s'appellent des incrédules, s'ils repoussent tous les enseignements de l'Eglise ; des hérétiques, s'ils n'en repoussent qu'une partie. Le péché de ceux qui rougissent de paraître chrétiens s'appelle le respect humain.

Le respect humain est le défaut de ceux qui, ayant trop égard aux jugements et aux discours d'autrui, n'osent pas laisser voir dans leur conduite ou dans leurs paroles les croyances qu'ils gardent dans leur cœur, lorsqu'ils sont obligés de les manifester.

Renoncer formellement à la foi c'est abandonner, avec une volonté bien décidée, la croyance

des  
tion  
men

O  
c'es  
chre  
n'y  
les  
relig  
la fi

36

ce q

R.

refu

son l

37

prof

quan

R.

prof

qu'on

Seign

homm

qui e

—

avoir

q:e, c

Les

ne pa

péché

être

punit

des vérités chrétiennes et manifester sa séparation de l'Eglise. Ceux qui renoncent formellement à la foi s'appellent des apostats.

On pèche encore contre la foi par irréligion, c'est-à-dire quand on méprise ses devoirs de chrétien, quand on ne s'en occupe point, qu'on n'y attache pas d'importance, quand on profane les choses saintes, ou que l'on se moque de la religion, de ses pratiques, de ses ministres ou de la fidélité des bons chrétiens.

369. Q. Quels sont ceux qui refusent de croire ce que Dieu nous enseigne par son Eglise ?

R. Ce sont les hérétiques et les infidèles qui refusent de croire ce que Dieu nous enseigne par son Eglise.

370. Q. Est-ce une faute grave que de ne pas professer ouvertement sa foi à la vraie Eglise quand on l'a intérieurement ?

R. Oui, c'est une faute grave que de ne pas *professer ouvertement sa foi* à la vraie Eglise, lorsqu'on l'a intérieurement, parce que Notre Seigneur a dit : "Celui qui me reniera devant les hommes, je le renierai aussi devant mon Père, qui est dans les cieux."

—Professer ouvertement sa foi, c'est ne pas avoir peur de se faire connaître comme catholique, c'est n'avoir pas de respect humain.

Les paroles de Notre Seigneur prouvent que ne pas professer ouvertement sa foi est un grand péché, car être renié par Notre Seigneur c'est être envoyé en enfer, ce qui ne peut être la punition que d'un péché grave.

371. Q. Sommes-nous obligés de faire souvent une profession ouverte de notre foi ?

R. Oui, nous sommes obligés de faire une profession ouverte de notre foi, aussi souvent que l'exigent la *gloire de Dieu, notre bien spirituel ou celui de notre prochain*. "Quiconque, dit Jésus-Christ, me *confessera* devant les hommes, je le *confesserai* devant mon Père, qui est dans les cieux."

—La gloire de Dieu exige une profession ouverte de notre foi, quand les perfections de Dieu ou la religion sont attaquées devant nous et que nous pouvons par nos paroles faire cesser ces attaques. Notre bien spirituel exige une profession ouverte de notre foi, quand il s'agit pour nous d'éviter le péché en ne cédant pas aux mauvais conseils ou aux mauvais exemples. Le bien spirituel du prochain exige une profession ouverte de notre foi, quand notre silence serait un scandale pour ceux qui nous entourent,

Confesser Jésus-Christ, c'est ne pas avoir peur de se faire connaître pour serviteur de Jésus-Christ.

Etre confessé par Jésus-Christ, c'est être reconnu par Jésus-Christ comme son fidèle serviteur, c'est donc être sauvé.

372. Quels sont les péchés qui se commettent contre l'espérance ?

R. Les péchés qui se commettent contre l'espérance sont la présomption et le désespoir.

373. Q. Qu'est-ce que la présomption ?

R. La présomption est un *espoir téméraire* du salut qui fait qu'on *s'autorise* de la miséricorde

de  
con

raï

S  
com  
mal  
nera

Ce  
conf  
tout  
très  
à pé  
peut

Di  
au b  
Puis  
avan  
me  
corri

374

R.

la m  
conven

Per  
quand  
que la  
ou ne

Per  
quand  
quoi q  
le ciel

de Dieu pour commettre le péché et *différer* sa conversion.

—Un espoir téméraire est une espérance sans raison suffisante.

S'autoriser de la miséricorde de Dieu pour commettre le péché, c'est se laisser aller au mal en disant : Dieu est si bon qu'il me pardonnera toujours, quelque mal que j'aie fait.

Certes, ce n'est pas mal d'avoir la ferme confiance que Dieu ne refuse pas le pardon à tout pécheur qui se repent, c'est au contraire très bien ; mais ce qui est mal c'est de s'enhardir à pécher par l'idée que la miséricorde divine ne peut manquer de tout nous pardonner.

Différer sa conversion c'est retarder de revenir au bien et à Dieu, comme l'enfant qui se dirait : Puisqu'il y a encore deux ans, un an, six mois avant ma première communion, je ne veux pas me corriger si longtemps d'avance, je me corrigerai plus tard.

374. Q. Qu'est-ce que le désespoir ?

R. Le désespoir est la perte de l'espérance en la miséricorde de Dieu quand il s'agit de la *conversion* et du *salut éternel*.

Perdre l'espérance en la miséricorde de Dieu quand il s'agit de la conversion, c'est croire que la bonté de Dieu ne nous pardonnera pas ou ne nous aidera pas à éviter le péché.

Perdre l'espérance en la miséricorde de Dieu quand il s'agit du salut éternel, c'est croire que, quoi qu'on fasse, on ne parviendra pas à gagner le ciel.

375. Q. Comment pèche-t-on contre l'amour de Dieu ?

R. On pèche contre l'amour de Dieu par n'importe quel péché et surtout par le péché mortel.

—On pèche plus directement contre l'amour de Dieu ou contre la charité quand on aime quelque chose plus ou autant que Dieu, car il faut aimer Dieu par-dessus toute chose, ou encore en étant indifférent à l'égard de Dieu, c'est-à-dire en ne pensant presque pas à lui, en ayant aucun vrai désir de l'honorer et de le servir.

---

---

## CHAPITRE TRENTE-UNIÈME

---

### PREMIER COMMANDEMENT (SUITE)—DU CULTE ET DE L'INVOCATION DES SAINTS

---

376. Q. Le premier commandement défend-il d'honorer les saints ?

R. Non, le premier commandement ne défend pas *d'honorer les saints* : au contraire, il approuve plutôt ce culte, parce qu'en honorant les Saints qui sont les amis chéris de Dieu nous *honorons* Dieu lui-même.

—Honorer les saints, c'est avoir pour eux un religieux respect.

Les saints sont des chrétiens morts après avoir bien servi le bon Dieu sur la terre et que le pape a déclarés être au ciel.

Nous n'adorons pas les saints. Adorer les saints serait un péché, car ce serait les reconnaître

com  
de t  
seul  
les  
et n  
E  
lui-  
qui  
et q  
lui s  
que

37  
d'inv  
tanc

R.  
pas  
assis

II  
que  
faiso  
donn  
prio  
nous  
acco  
seul  
les d

378  
nous

R.  
parce  
leur  
—N  
et qu

comme les créateurs et les souverains maîtres de toutes choses, ce qui ne convient qu'à Dieu seul ; mais nous devons les honorer, c'est-à-dire les respecter et les aimer comme les amis de Dieu et nos bienfaiteurs auprès de lui.

En honorant les saints nous honorons Dieu lui-même, parce que ce sont les grâces de Dieu qui les rendent surtout dignes de nos hommages et que Dieu aime que nous honorions ceux qui lui sont chers, comme nous-mêmes nous aimons que l'on aime nos amis.

377. Q. Le premier commandement défend-il d'invoquer les saints en demandant leur assistance et leur intercession ?

R. Non, le premier commandement ne défend pas d'invoquer les saints en demandant leur assistance et leur intercession.

—Invoquer les saints, c'est les prier.

Il y a une grande différence entre les prières que nous faisons aux saints et celles que nous faisons à Dieu ; car nous prions Dieu de nous donner lui-même ses grâces, tandis que nous prions les saints de les demander à Dieu pour nous. Les saints ne peuvent pas, en effet, nous accorder eux-mêmes des grâces, parce que Dieu seul est le maître de ses grâces, mais ils peuvent les demander et les obtenir pour nous.

378. Q. Comment savons-nous que les saints nous entendent ?

R. Nous savons que les saints nous entendent, parce que nous savons qu'ils sont avec Dieu qui leur fait connaître nos prières.

—Nous savons que les saints sont avec Dieu et que Dieu leur fait connaître nos prières parce

que l'Eglise qui ne peut se tromper nous l'enseigne.

879. Q. Pourquoi croyons-nous que les saints nous aident ?

R. Nous croyons que les saints nous aident parce qu'ils sont nos frères et membres de la même Eglise, et à cause des *miracles* obtenus par leur intercession.

—Un miracle est une grâce, un fait, un événement contraire aux lois de la nature et qui ne peut par conséquent arriver, que par la toute-puissance de Dieu : par exemple, la résurrection d'un mort, la guérison subite d'une maladie sans employer de remèdes etc.

380. Q. Comment les saints sont-ils membres de la même Eglise que nous ?

R. Les saints sont membres de la même Eglise que nous, parce que les liens de la charité qui les unissaient pendant leur vie à l'Eglise *militante* ne sont pas rompus par leur entrée dans l'Eglise *trionphante*.

—L'Eglise catholique se compose de trois parties, que l'on nomme : l'Eglise *militante*, l'Eglise *souffrante* et l'Eglise *trionphante*.

L'Eglise *militante* est la réunion des fidèles qui combattent sur la terre contre les ennemis de leur salut. Le mot *militante* veut dire qui combat et l'on donne ce nom à l'ensemble des fidèles de la terre ; parce qu'ici-bas il faut toujours que nous combations contre le mal.

Les ennemis de notre salut sont ceux qui cherchent à s'opposer à ce que nous servions bien Dieu et à ce que nous méritions d'arriver au ciel : comme par exemple, les démons qui

nous tentent, les hommes qui donnent de mauvais conseils, et nos mauvais penchants.

L'Eglise souffrante est la réunion des âmes justes qui souffrent dans le purgatoire pour expier leurs fautes avant d'entrer dans le ciel.

L'Eglise triomphante est la réunion des saints qui triomphent avec Jésus-Christ dans le ciel.

L'Eglise militante, l'Eglise souffrante et l'Eglise triomphante ne forment pas trois Eglises différentes, mais une seule Eglise dont Jésus-Christ est le chef, de la même manière que dans la famille ceux qui sont morts, ceux qui sont en pays étranger et ceux qui restent dans le pays natal continuent à former la même famille, quoique les membres de cette famille soient séparés les uns des autres.

— 381. Q. Qu'est-ce que la Communion des Saints?

R. La *Communion des Saints* signifie l'union mutuelle que la charité établit entre les membres vivants de l'Eglise, les *bienheureux* dans le ciel et les âmes souffrantes dans le purgatoire.

— Par communion des saints on n'entend pas la réception du sacrement de l'Eucharistie ; le mot communion veut dire ici association, société, communication, participation mutuelle.

On donne ici le nom de saints non seulement à ceux qui sont au ciel, mais encore aux âmes du purgatoire et même à tous les fidèles.

Le mot saint signifie consacré à Dieu ; il désigne ceux qui mènent une vie parfaite sur la terre, et il désigne enfin ceux qui sont morts dans la grâce et l'amitié de Dieu.

Le mot saint est pris dans ces trois sens dans la question présente : d'abord dans le premier, puisque par le Baptême nous avons été consacrés à Dieu ; puis dans le second, puisque Dieu a

appelé et destiné nos âmes à la pratique des vertus chrétiennes ; enfin dans le troisième sens, puisque la communion des saints existe entre les vivants et les morts.

On appelle bienheureux les saints du ciel, parce qu'ils jouissent avec Dieu d'un bonheur parfait.

382. Q. Quels avantages résultent de la communion des saints ?

R. Deux avantages résultent de la communion des saints : 1. sur la terre les membres vivants de l'Eglise *s'assistent* mutuellement par leurs prières et leurs bonnes œuvres, et sont aidés par *l'intercession* des saints du ciel ; 2. les âmes du purgatoire sont soulagées par les saints du ciel et par les fidèles de la terre.

—S'assister mutuellement, c'est s'aider les uns les autres : les prières et les bonnes œuvres de chaque fidèle profitent à tous les autres, parce qu'il y a entre les fidèles une union pareille, en un certain sens, à celle qui existe entre les membres de notre corps, qui profitent tous de ce que fait ou reçoit l'un d'eux. Ainsi, par exemple, quand nos jambes marchent, tout notre corps avance ; quand l'estomac reçoit sa nourriture, tous les membres du corps en sont fortifiés.

Par l'intercession des saints on entend les prières qu'ils font à Dieu pour nous.

383. Q. Que faut-il entendre par les reliques des saints ?

R. On entend par *reliques* des saints tout ce qui reste de leur corps et les objets qui ont été à leur usage.

—Le mot relique vient d'un mot latin qui signifie les restes.

384. Q. Le premier commandement défend-il d'honorer les reliques des saints ?

R. Non, le premier commandement ne défend pas d'honorer les reliques des saints, parce que cet honneur se rapporte finalement à Dieu dont les saints sont les amis.

385. Q. Le premier commandement défend-il de faire des images ?

R. Le premier commandement défend de faire des *images* dans le but de les faire adorer comme des dieux ; mais il ne défend pas de faire des images pour nous rappeler Jésus-Christ, sa sainte Mère et les saints.

—Par images on entend ici les tableaux, gravures ou statues qui représentent Jésus-Christ, la sainte Vierge et les saints.

Dans le texte du premier commandement, tel que Dieu le donna à Moïse, il est dit : " Vous ne ferez pas d'images taillées ni aucune figure pour les adorer ni pour les servir ; ce que Dieu défend, c'est donc l'adoration des images et non les images elles-mêmes.

386. Q. Est-il bon de montrer du respect pour les images de Jésus-Christ et des saints ?

R. Oui, il est bon de montrer du *respect* pour les *images* de Jésus-Christ et des saints, parce qu'elles nous représentent Jésus-Christ et les saints.

—Quand nous honorons les images ce n'est pas à l'image elle-même que s'adresse notre

respect, mais à Jésus-Christ ou au saint qu'elle représente.

387. Q. Est-il permis d'adresser des prières au crucifix, aux images et aux reliques des saints ?

R. Non, il n'est pas permis d'adresser des prières au crucifix, aux images et aux reliques des saints, parce que ces objets n'ont pas de vie ne peuvent nous aider, et ne sont pas capables de nous entendre.

— Quand nous prions devant des images ou des reliques, notre prière s'adresse aux Saints eux-mêmes : cependant il est très bon de prier devant les images et les reliques, car ces objets nous font mieux penser aux saints et excitent notre dévotion.

388. Q. Pourquoi prions-nous devant le crucifix, devant les images et les reliques des saints ?

R. Nous prions devant le crucifix, devant les images et les reliques des saints, parce que la vue de ces objets excite notre dévotion en nous rappelant Jésus-Christ et les saints, et en nous les proposant pour modèles à imiter.

---

## CHAPITRE TRENTE-DEUXIÈME

---

### DU SECOND ET DU TROISIÈME COMMANDEMENT DE DIEU.

---

389. Q. Quel est le second commandement de Dieu ?

R. Le second commandement de Dieu est :

Dieu  
par  
—  
de c  
pas  
Ju  
39  
dem  
R.  
ne p  
des c  
serm  
—  
ne r  
ceper  
nous  
respe  
temp  
respe  
serm  
391  
R.  
de la  
—P  
Dieu  
est vr  
Dieu  
pouve  
parce  
mais  
choses  
dira q  
Le s  
condit

Dieu en vain tu ne jureras ni autre chose pareillement.

—Remettant dans leur ordre naturel les mots de ce commandement, nous aurons : Tu ne jureras pas en vain ni Dieu ni autre chose.

Jurer signifie faire serment.

390. Q. Que nous ordonne le second commandement ?

R. Le second commandement nous *ordonne* de ne parler qu'avec respect de Dieu, des saints et des choses saintes, et d'observer fidèlement nos serments et nos vœux légitimes.

—Ce commandement ne semble tout d'abord ne rien ordonner mais seulement défendre ; cependant il est facile de comprendre que s'il nous défend tout ce qui peut être un manque de respect pour Dieu, il nous ordonne en même temps d'éviter tout ce qui serait un manque de respect à l'égard de Dieu comme de violer nos serments ou nos vœux.

391. Q. Qu'est-ce que faire serment ?

R. Faire serment, c'est *prendre Dieu à témoin* de la vérité de ce que l'on dit.

—Prendre Dieu à témoin, c'est demander à Dieu d'affirmer lui-même que ce que nous disons est vrai. Celui qui fait serment ou qui prend Dieu à témoin dit à ceux à qui il s'adresse : "Vous pouvez ne pas croire que ce que je dis est vrai, parce que je puis ou me tromper ou vous tromper ; mais demandez à Dieu, lui qui connaît toutes choses et qui ne peut tromper personne, vous dira que je dis la vérité et vous devrez le croire.

Le serment, quand il est fait avec toutes les conditions requises, n'offense pas Dieu ; bien au

contraire, c'est un acte de religion qui l'honore, puisque c'est un acte de foi et de confiance dans sa science et sa véracité infinies.

La manière ordinaire de faire serment est de nommer Dieu en disant : Je prends Dieu à témoin—j'en atteste Dieu—je jure par Dieu c'est prendre ici Dieu lui-même à témoin.

Mais le premier commandement dit qu'il ne faut pas jurer par Dieu, ni par aucune autre chose. On peut donc jurer aussi par les créatures ; c'est ce que fit Moïse lorsqu'il dit aux Israélites : "Je prends aujourd'hui à témoin le ciel et la terre" Quand on jure ainsi par les créatures, on ne les regarde pas en elles-mêmes, mais comme ayant rapport à Dieu qui en est le créateur. C'est d'ailleurs ce que nous enseigne Jésus-Christ lui-même quand il dit : "Celui qui jure par le ciel, jure par le trône de Dieu et par celui qui y est assis."

On prend aussi Dieu à témoin par certaines imprécations que l'on fait contre soi-même, comme lorsqu'on dit : "Que je meure à l'instant—que Dieu me punisse.....etc."

Enfin, pour faire serment il suffit de faire une action ou un signe qui exprime l'intention de jurer, comme toucher l'Evangile, baiser le crucifix, lever la main, etc, dans les circonstances où ces actes sont regardés comme des serments.

392. Q. Quand est-il permis de faire serment ?

R. Il est permis de faire serment dans les circonstances graves, comme lorsqu'on y est obligé par une *autorité légitime*, ou qu'il est nécessaire pour l'honneur de Dieu, pour notre bien et celui du prochain.

—On est requis par une autorité légitime quand on est appelé à témoigner devant les

tribu  
publ

Po  
pas q  
encon  
la vé  
tre la  
conse

393

R.

néces

sait

s'enga

—E

394.

grand

R. C

péch

une g

rendr

—U

avec u

en lui

avec m

N'est-

395.

défend

R. N

défend

sermen

sermen

plissan

tribunaux, quand on accepte certaines charges publiques, ou que l'on passe certains contrats.

Pour que le serment soit permis, il ne suffit pas que les circonstances soient graves : il faut encore qu'il n'y ait pas d'autre moyen d'établir la vérité, car s'il y a d'autres moyens de connaître la vérité on ne doit pas exiger le serment ni consentir à le faire.

393. Q. Qu'est-ce que jurer en vain ?

R. Jurer *en vain* c'est : 1. faire serment sans nécessité ; 2. affirmer par serment ce que l'on sait être faux, ce qui s'appelle parjure ; 3. s'engager par serment à faire une chose défendue.

—En vain veut dire inutilement.

394. Q. Le parjure ou faux serment est-il un grand péché ?

R. Oui, le parjure ou faux serment est un péché mortel de sa nature, parce qu'il fait à Dieu une grande injure, en paraissant vouloir le rendre *complice* du mensonge.

—Un complice est celui qui commet un crime avec un autre. Celui qui fait un parjure dit donc en lui-même : "Je puis bien inviter Dieu à mentir avec moi, car Dieu est aussi menteur que moi." N'est-ce pas faire à Dieu une insulte horrible ?

395. Q. Celui qui a juré de faire une chose défendue est-il obligé d'accomplir son serment ?

R. Non, celui qui a juré de faire une chose défendue n'est pas obligé d'accomplir son serment, car il a fait une faute en faisant ce serment et il en ferait une nouvelle en l'accomplissant.

396. Q. Qu'est-ce qu'un vœu ?

R. Le vœu est une promesse *délibérée* que l'on fait à Dieu avec l'intention de s'obliger *rigoureusement* à accomplir une chose qui lui est *agréable*.

— Une promesse délibérée est une promesse que l'on fait après y avoir bien pensé et en toute liberté.

S'obliger rigoureusement c'est avoir la volonté de s'obliger en conscience, de telle sorte que manquer à sa promesse devient un péché.

Pour faire un vœu il ne suffit pas de dire Mon Dieu, je vous promets telle chose; il faut en outre la volonté de s'obliger sous peine de péché.

Quand on ne s'oblige pas sous peine de péché il n'y a qu'une simple promesse qu'il est toujours mal de violer, mais il n'y a pas de vœu.

Enfin, il faut que ce que l'on promet à Dieu lui soit agréable.

397. Q. Est-ce un péché de ne pas accomplir ses vœux ?

R. Oui, c'est un *péché* de ne pas accomplir ses vœux, et ce péché est mortel ou véniel, suivant *la nature* du vœu et *l'intention* qu'on avait en le faisant.

— C'est un péché de ne pas accomplir les vœux que l'on a faits et c'est un péché contre le second commandement qui ordonne le respect de Dieu, car celui qui n'accomplit pas les vœux qu'il a faits dit par sa conduite sinon par ses paroles : " Je n'ai pas à me mettre en peine de mes engagements pris avec Dieu, Dieu est si bon que je puis bien lui manquer de parole." N'est-ce pas faire à Dieu une abominable injure?

Su  
la gr  
On  
pein  
peut  
de p

398

R.

c'est  
dant

*mère*  
confé

—

que  
série  
qui l

Ré  
ment

par v  
Dieu

à fai  
faire

pouri  
car u

Pre  
dema  
de fa

399

R.

serme  
que l

— I  
affirm

parju  
Le s

Suivant la nature du vœu, c'est-à-dire suivant la gravité, l'importance de la chose promise.

On peut s'obliger à une chose grave sous peine de péché véniel seulement, mais on ne peut pas s'obliger à une chose légère sous peine de péché mortel.

398. Q. Est-il bon de faire des vœux ?

R. Oui, il est bon de faire des vœux, puisque c'est un excellent moyen *d'honorer* Dieu ; cependant il est prudent de n'en pas faire sans y avoir *mûrement réfléchi*, ni sans avoir pris *l'avis* de son confesseur.

—Le vœu est un moyen d'honorer Dieu, parce que en faisant un vœu nous nous engageons sérieusement, rigoureusement à faire une chose qui lui est agréable.

Réfléchir mûrement, c'est réfléchir sérieusement : il faut réfléchir ainsi avant de s'obliger par vœu, afin de ne pas s'exposer à promettre à Dieu des choses trop difficiles ou impossibles à faire. Celui qui se serait engagé par vœu à faire une chose trop difficile ou impossible pourrait sans pécher ne pas accomplir son vœu, car un tel vœu serait nul.

Prendre l'avis de son confesseur, c'est lui demander conseil sur le vœu que l'on se propose de faire.

399. Q. Que défend le second commandement ?

R. Le second commandement défend tout serment *faux, téméraire, injuste* ou *inutile*, ainsi que les *blasphèmes* et les *malédiction*s.

—Le serment faux est celui que l'on fait pour affirmer une chose fausse ; il s'appelle aussi *parjure*.

Le serment téméraire est celui que l'on fait pour

affirmer une chose dont on n'est pas absolument certain, ou pour promettre une chose que l'on n'est pas assuré de pouvoir faire.

Le serment injuste est celui que l'on fait pour assurer ou promettre une chose mauvaise ou injuste.

400. Q. Qu'est-ce que blasphémer ?

R. Blasphémer, c'est dire des paroles *injurieuses* contre Dieu ou les saints, et surtout *profaner* le saint nom de Dieu.

— Les paroles injurieuses contre Dieu sont les paroles par lesquelles on aurait la criminelle audace d'attribuer un défaut à Dieu qui est la perfection infinie, comme serait de dire que Dieu est injuste. 2 ; les paroles où l'on profère le nom adorable et sacré de Dieu avec colère et mépris.

Les paroles injurieuses contre les saints sont les paroles impies contre leur personne ou leurs bonnes actions.

On peut aussi blasphémer en prononçant des paroles injurieuses ou de malédiction contre les choses saintes comme le baptême, le calice, le ciboire, le calvaire, etc., car ces injures ou ces malédictions s'adressent indirectement à Dieu.

Le mot sacré que l'on emploie souvent dans ces circonstances signifie maudit.

Profaner le saint nom de Dieu c'est le traiter, le prononcer avec mépris.

401. Q. Le blasphème est-il un péché grave ?

R. Le blasphème est un péché *très grave*, que Dieu souvent punit même en ce monde.

— Le blasphème est le plus grand de tous les crimes, car il s'attaque à Dieu directement sans que celui qui le profère puisse s'excuser sur les

ava

n'a

4

de l

R

" L

dév

—

Dir

G

rés

4

com

R

de s

du l

spé

—

reli

4

le l

R

éta

Dir

lep

4

san

R

par

res

Esp

avantages qu'il en retire, car le blasphème n'apporte aucune satisfaction au blasphémateur.

402. Q. Quel est le troisième commandement de Dieu ?

R. Le troisième commandement de Dieu est : " Les Dimanches tu *garderas* en servant Dieu dévotement. "

—En détruisant l'inversion : " Tu garderas les Dimanches en servant dévotement Dieu. "

Garder les Dimanches en servant Dieu, c'est réserver les Dimanches au service de Dieu.

403. Q. Que nous ordonne le troisième commandement ?

R. Le troisième commandement nous ordonne de *sanctifier* le Dimanche, qui est appelé le jour du Seigneur, parce que ce jour doit être employé spécialement à servir et à prier Dieu.

—Sanctifier le Dimanche, c'est le passer religieusement.

404. Q. Le jour du sabbat était-il le même que le Dimanche ?

R. Non, car le sabbat sanctifié chez les Juifs était le septième jour de la semaine, mais le Dimanche, qui est sanctifié chez les chrétiens, est le premier jour de la semaine.

405. Q. Pourquoi l'Eglise ordonne-t-elle de sanctifier le Dimanche au lieu du sabbat ?

R. L'Eglise ordonne de sanctifier le Dimanche, parce que c'est le jour où Notre Seigneur est ressuscité et aussi celui où il envoya le Saint-Esprit à ses apôtres.

406. Q. Comment devons-nous honorer Dieu le Dimanche ?

R. Nous devons honorer Dieu le Dimanche en assistant à la sainte messe et en nous *abstenant* des œuvres serviles qui ne sont pas nécessaires.

—S'abstenir des œuvres serviles signifie ne pas faire certains travaux purement manuels.

Dieu défend les œuvres serviles le Dimanche : 1. afin de laisser notre esprit tout entier aux devoirs de religion ; 2. pour donner au corps le repos dont il a besoin.

407. Q. Quel péché commet celui qui n'assiste pas à la messe le Dimanche, quand il le peut ?

R. Celui qui n'assiste pas à la messe le dimanche, quand il le peut, commet un péché mortel.

408. Q. Qu'entendez-vous par œuvres serviles ?

R. On entend par œuvres serviles certains travaux auxquels le corps a plus de part que l'esprit.

—Outre les œuvres serviles il y a des œuvres que l'on appelle libérales et d'autres que l'on nomme communes.

Les œuvres libérales sont les travaux auxquels l'esprit a plus de part que le corps : par exemple, lire, écrire, étudier, dessiner, faire de la musique, etc. Ces travaux sont permis le Dimanche.

Les œuvres communes sont certains travaux auxquels le corps a autant de part que l'esprit : par exemple, voyager, jouer, aller à la chasse ou à la pêche, etc.

Les œuvres communes sont permises le dimanche tant qu'elles demeurent œuvres

con  
à l  
l  
co  
qu  
de  
lon  
exi  
l  
par  
des  
tra  
ser  
pas  
pou  
les  
les  
I  
œu  
fai  
fai  
s'il  
4  
fois  
E  
Dim  
au  
—  
qui  
que  
clo  
—  
I  
lag  
son  
trav  
de l

communes et qu'elles n'empêchent pas d'assister à la messe.

Les œuvres communes cesseraient d'être communes, deviendraient serviles et par conséquent seraient défendues si elles occasionnaient de grandes fatigues pour le corps, soit par leur longue durée, soit par la dépense de force qu'elles exigeraient.

Il faut bien remarquer que ce qui est défendu par le troisième commandement, c'est de faire des œuvres serviles et non pas de tirer profit des travaux que l'on fait ; par conséquent les œuvres serviles sont défendues même si on ne les fait pas pour gagner de l'argent, mais simplement pour se distraire et passer le temps, tandis que les œuvres libérales sont permises même si on les fait pour gagner de l'argent.

Il n'est pas seulement défendu de faire des œuvres serviles le Dimanche mais aussi d'en faire faire à ceux qui dépendent de nous. Celui que fait travailler le dimanche est aussi coupable que s'il travaillait lui-même.

409. Q. Les œuvres serviles sont-elles quelque fois permises le Dimanche ?

R. Les œuvres serviles sont permises le Dimanche lorsque la *gloire de Dieu*, la *charité due au prochain* ou la *nécessité* l'exige.

—La gloire de Dieu exige que l'on prépare ce qui est nécessaire pour la célébration des offices, que l'on fasse des reposoirs, que l'on sonne les cloches, etc.

—La charité due au prochain exige que l'on soulage les pauvres, que l'on porte secours aux personnes en danger, etc., quel que soit pour cela le travail à faire. Mais il faut remarquer que la gloire de Dieu ou la charité due au prochain n'excuse

de péché que si les œuvres serviles faites le Dimanche ne peuvent pas être faites un autre jour.

La nécessité exige que l'on travaille le Dimanche quand la cessation du travail entraînerait de graves inconvénients : par exemple, quand on aurait à craindre la perte d'une récolte, si, sous la menace du mauvais temps, on ne travaillait pas à la finir ou à la garantir.

Quand on est obligé de travailler le Dimanche il faut, autant que possible, en demander la permission à son confesseur ou au curé de la paroisse. Mais il ne suffit pas pour pouvoir travailler le Dimanche d'en avoir obtenu la permission, si l'on avait donné pour obtenir cette permission ou de fausses raisons ou de faibles motifs ou si ces raisons venaient à disparaître.

---

## CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME

---

### DES QUATRIÈME, CINQUIÈME ET SIXIÈME COMMANDEMENTS.

---

410. Q. Quel est le quatrième commandement de Dieu ?

R. Le quatrième commandement de Dieu est :  
" Père et mère tu *honoreras*, afin de vivre longuement. "

- Ou en rétablissant l'ordre ordinaire des mots  
" Tu honoreras ton père et ta mère, afin de vivre longuement. "

Honorer son père et sa mère c'est leur rendre les devoirs qui leur sont dus.

411. Q. Comment devons-nous honorer nos parents ?

R. Nous devons honorer nos parents en les aimant, en les respectant, en les assistant dans leurs besoins, et en leur obéissant en tout ce qui n'est pas péché.

412. Q. Pourquoi devons-nous aimer nos père et mère ?

R. Nous devons aimer nos père et mère, parce qu'après Dieu nous leur devons la vie, et qu'il les a chargés de pourvoir à nos premiers besoins.

— Nos parents ne sont pas tenus de pourvoir à nos besoins pendant toute notre existence, mais seulement pendant les années où nous ne pouvons pas encore nous suffire : c'est ce que le catéchisme appelle pourvoir à nos premiers besoins.

413. Q. Qu'est-ce que respecter ses père et mère ?

R. Respecter ses père et mère, c'est les traiter avec toutes sortes d'*égards*, supportant avec patience leurs infirmités et même leurs *défauts*.

— Des *égards* sont des attentions respectueuses.

Un enfant qui se moque des défauts de ses parents, commet un péché ; c'est ce péché qui a attiré sur la race de Cham la malédiction divine.

314. Q. Pourquoi devons-nous respecter nos père et mère ?

R. Nous devons respecter nos père et mère, parce qu'ils tiennent auprès de nous la place de Dieu.

415. Q. Pourquoi devons-nous obéir à nos père et mère ?

R. Nous devons obéir à nos père et mère, parce que, en leur obéissant, c'est à Dieu que nous obéissons.

—Si des parents commandaient à leur enfant quelque chose de mal, celui-ci ne serait pas obligé de leur obéir, puisque la raison principale de l'obéissance de l'enfant c'est que ses parents tiennent auprès de lui la place de Dieu. Or, ils ne tiennent plus la place de Dieu lorsqu'ils commandent ce que Dieu défend : mais même en ce cas c'est encore avec respect qu'il faudrait leur refuser l'obéissance.

416. Q. Pourquoi devons-nous assister nos père et mère ?

R. Nous devons assister nos père et mère, parce qu'il est bien juste que nous leur rendions dans leurs besoins tous les soins que nous en avons reçus nous-mêmes.

417. Q. En quoi faut-il assister nos père et mère ?

R. Nous devons assister nos père et mère, en leur procurant, autant que nous le pouvons, tous les secours *spirituels* et *temporels* dans leurs maladies, leur vieillesse, et leur pauvreté, et en priant pour eux après leur mort.

—Les secours spirituels que l'enfant peut procurer à ses parents sont les secours dont leur âme a besoin, comme de prier pour eux pendant leur vie, de les consoler dans leurs chagrins, de leur faire recevoir les derniers sacrements quand ils sont en danger de mort, etc.

Les secours temporels sont de subvenir à leurs besoins pour la nourriture, le logement, les vêtements, les nécessités de la maladie, les soins de la sépulture, etc.

418. Q. Que signifient ces paroles " afin de vivre longuement. "

R. Ces paroles : " afin de vivre *longuement* " signifient que Dieu récompense, souvent même en ce monde, l'enfant qui honore son père et sa mère.

— Ces paroles : " afin de vivre longuement " ne signifient pas que tous ceux qui auront bien observé le quatrième commandement sont certains d'avoir une longue existence, mais c'est une manière de dire qu'ils seront bénis et récompensés par Dieu dès ici-bas et pendant la longue vie de l'éternité.

419. Q. Quelle est la punition de l'enfant qui outrage ses père et mère ou qui les abandonne dans leurs besoins ?

R. L'enfant qui outrage ses père et mère ou qui les abandonne dans leurs besoins, est maudit de Dieu et les hommes l'ont en horreur.

420. Q. Nos père et mère sont-ils les seuls auxquels nous devons honneur et obéissance ?

R. Non, car nous devons honneur et obéissance à tous ceux qui ont autorité sur nous, comme nos évêques, nos pasteurs, nos magistrats, nos maîtres et autres supérieurs légitimes.

— Par pasteurs on entend les curés des paroisses et ceux qui exercent le saint ministère en leur nom.

Les magistrats sont les hommes qui exercent l'autorité civile, comme les ministres, les juges, les maires, etc.

421. Q. Quels sont les devoirs des pères et des mères envers leurs enfants ?

R. Les pères et mères sont obligés de pourvoir aux besoins de leurs enfants, de les élever chrétiennement, de les *corriger de leurs défauts*, de les éloigner de tout danger corporel ou spirituel, et de leur donner le bon exemple.

— Les enfants ne doivent pas oublier que c'est pour leurs parents un devoir strict de les corriger de leurs défauts ; ils ne doivent donc jamais murmurer en recevant ces corrections, quelque pénibles qu'elles puissent être. En corrigeant leurs enfants, les parents leur donnent une preuve du véritable amour qu'ils doivent avoir pour eux. C'est aussi le plus grand service qu'ils puissent leur rendre, puisque par là ils travaillent à assurer leur bonheur en cette vie et en l'autre.

422. Q. Quels sont les devoirs des supérieurs à l'égard de leurs inférieurs ?

R. Les *supérieurs* doivent traiter leurs *inférieurs* avec *charité*, veiller sur leur conduite, et leur faciliter les moyens d'accomplir leurs devoirs de religion.

— On appelle supérieurs tous ceux qui sont au-dessus de nous.

Inférieur vient d'un mot latin qui signifie : celui qui est au-dessous d'un autre en dignité, en âge ou en emploi : les sujets sont des inférieurs vis-à-vis du souverain, les enfants vis-à-vis des vieillards, les domestiques vis-à-vis de leurs

maître

etc.

Tr  
être  
avec

—  
tion

devo  
pas

reusc

Le

rieur

gion

les  
recou  
l'Egl

prier  
proc

relig

423

enver

R.

supé

—

rieur

les s

que c

Ob  
auto  
doit  
contr  
ont l

42  
men  
R.

maîtres, les ouvriers vis-à-vis de leurs patrons, etc.

Traiter ses inférieurs avec charité, c'est ne pas être dur et exigeant envers eux, les réprimander avec calme, les assister dans leurs besoins, etc.

—Veiller sur leur conduite c'est faire attention à la manière dont ils remplissent leurs devoirs de chrétiens et leurs devoirs d'état, ne pas leur laisser prendre des habitudes dangereuses pour leur vie ou pour leurs mœurs.

Les supérieurs doivent faciliter à leurs inférieurs l'accomplissement des devoirs de la religion en ne les obligeant pas à des travaux qui les empêchent de sanctifier le dimanche, de recourir aux sacrements, d'observer les lois de l'Eglise, de s'instruire de la religion, de faire les prières obligatoires pour tout chrétien, et en leur procurant la possibilité de faire tout ce que la religion leur commande.

423. Q. Quels sont les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs ?

R. Les devoirs des inférieurs envers leurs supérieurs sont de les *respecter* et de leur *obéir*.

—Les inférieurs doivent le respect aux supérieurs : 1. parce que c'est la volonté de Dieu de qui les supérieurs tiennent leur autorité ; 2. parce que cela est nécessaire au bon ordre de la société.

Obéir aux supérieurs, c'est se soumettre à leur autorité en accomplissant leurs ordres. On leur doit cette obéissance en tout ce qui n'est pas contraire à la loi de Dieu et en tout, ce qu'ils ont le droit d'exiger de nous.

424. Q. Que défend le quatrième commandement ?

R. Le quatrième commandement défend toute

désobéissance, toute *opiniâtreté* et tout mépris à l'égard de nos père et mère et de nos supérieurs.

—L'*opiniâtreté* est un attachement exagéré à son opinion, à sa propre manière de voir.

425. Q. Quel est le cinquième commandement de Dieu ?

R. Le cinquième commandement de Dieu est :  
“ *Homicide* point ne seras de fait ni volontairement.

—Remis dans l'ordre ordinaire les mots de ce commandement se liraient ainsi : Tu ne seras point homicide de fait ni volontairement. *Homicide* vient de deux mots latins et signifie : celui qui tue un homme.

Être homicide de fait veut dire être homicide réellement, c'est-à-dire tuer réellement un homme, être homicide volontairement signifie ici avoir la volonté d'être homicide, avoir le désir de tuer un homme sans le tuer réellement.

426. Q. Que nous ordonne le cinquième commandement ?

R. Le cinquième commandement nous ordonne de *respecter* la vie corporelle et spirituelle du prochain et la nôtre.

Respecter la vie du prochain c'est ne pas le blesser ni le tuer.

Respecter sa vie spirituelle c'est ne pas lui faire perdre par le péché la grâce sanctifiante qui est la vie de l'âme.

Ce cinquième commandement de Dieu défend donc de donner la mort au prochain, ou de nous la donner à nous même, de blesser, de frapper,

de ha  
enfin

427  
man

R.

1. de

autre

ou fr

des i

scand

—I

quelq

appar

le jou

Cel

en ex

temp

Il y

péché

guerr

senten

soin.

biens

Par

défens

Le

avec c

après

tées à

Ceu

doubl

mort

sont e

témoi

duel.

de haïr le prochain, de lui dire des injures et enfin de le scandaliser.

427. Q. Que nous défend le cinquième commandement ?

R. Le cinquième commandement nous défend :  
1. de nous donner la mort ou de la donner aux autres et même d'en avoir le désir. 2. de blesser ou frapper le prochain, de le haïr, de lui dire des injures, de nous venger de lui; 3. de le scandaliser.

—Il n'est jamais permis de se donner la mort, quelque malheureux qu'on soit, car notre vie appartient à Dieu qui seul a droit de déterminer le jour où elle doit finir.

Celui qui se donne la mort s'expose à tomber en enfer puisque ordinairement il n'a pas le temps de se repentir de son crime.

Il y a plusieurs occasions où ce n'est pas un péché de donner la mort à un homme : 1. A la guerre entre ennemis. 2. Pour exécuter une sentence de justice, quand on est chargé de ce soin. 3. Pour défendre sa propre vie ou ses biens s'il n'y a pas d'autre moyen possible.

Par ce cinquième commandement il est aussi défendu de se battre en duel.

Le duel est un combat entre deux hommes, avec des armes capables de donner la mort, après une préparation et des conventions arrêtées à l'avance.

Ceux qui se battent en duel commettent un double crime en s'exposant eux-mêmes à la mort et en cherchant à la donner aux autres ; ils sont excommuniés par l'Eglise ainsi que leurs témoins et tous ceux qui les aident dans leur duel.

428. Q. Qu'est-ce que scandaliser le prochain ?

R. *Scandaliser le prochain* c'est le porter au mal par de mauvais conseils ou de mauvais exemples, et s'exposer à donner la mort à son *âme*.

—Les mots scandaliser le prochain s'emploient souvent dans un sens plus étendu pour signifier : faire un acte qui produit sur la conscience du prochain une impression pénible sans que pour cela il soit porté à offenser Dieu.

Donner la mort à une *âme* signifie la faire tomber dans le péché mortel.

429. Q. Sommes nous obligés de réparer le tort causé au prochain ?

R. Oui nous sommes obligés de réparer le tort causé au prochain par le *scandale*, par la *médianesse* ou la *calomnie*, par les *injures* et les *mauvais traitements*.

—On répare le tort fait au prochain par le *scandale* en le portant au bien par de bons exemples et de bons conseils comme on l'a porté au mal.

On répare le tort fait au prochain par les *injures* en lui témoignant de l'amitié, du respect, en lui rendant service, et si les *injures* ont été publiques en détruisant dans l'esprit des témoins les mauvaises impressions que les *injures* y auraient fait naître au détriment de la personne *injurée*.

On répare le tort fait au prochain par les *mauvais traitements*, non seulement en lui payant les frais de médecin et de remèdes, mais encore en lui donnant l'argent qu'il aurait gagné s'il n'eût été blessé ou estropié. Dans le cas de mort, le meurtrier doit pourvoir au soutien de

tou  
sa  
4  
de  
I  
Inj  
men  
—  
Tu  
con  
U  
d'in  
E  
pécl  
E  
dési  
com  
43  
man  
R  
d'ét  
rega  
—  
notr  
Pape  
Et  
veill  
desh  
aucu  
pern  
432  
ment  
R.  
fami

le prochain ?  
e porter au  
de mauvais  
mort à son

ochain s'em-  
étendu pour  
duit sur la  
sion pénible  
ffenser Dieu.  
nifie la faire

éparer le tort

éparer le tort  
par la médi-  
s et les mau

ochain par le  
par de bons  
omme on l'a

ain par les  
é, du respect,  
jures ont été  
t des témoins  
es injures y  
e la personne

hain par les  
nent en lui  
mèdes, mais  
aurait gagné  
ans le cas de  
u soutien de

tous ceux dont le mort assurait la vie, comme sa femme, ses enfants, et ses père et mère.

430. Q. Quel est le sixième commandement de Dieu ?

R. Le sixième commandement de Dieu est : *Impudique point ne sera de corps ni de consentement.*

— Ces mot mis en ordre ordinaire donneront : Tu ne seras point impudique ni de corps ni de consentement.

Un impudique est celui qui se livre au péché d'impureté.

Etre impudique de corps c'est commettre un péché d'impureté.

Etre impudique de consentement signifie désirer commettre le péché d'impureté, sans le commettre cependant en réalité.

431. Q. Que nous ordonne le sixième commandement.

R. Le sixième commandement nous ordonne d'être *purs dans nos pensées et modestes dans nos regards, dans nos paroles et dans nos actions.*

— Etre purs dans nos pensées c'est renvoyer de notre esprit toute mauvaise pensée dès que nous l'apercevons.

Etre modestes dans nos regards, etc., c'est veiller à ce que nos yeux ne regardent rien de deshonnête, à ce que notre langue ne prononce aucune parole hontouse, à ce que nous ne nous permettions aucune action mauvaise.

432. Q. Que défend le sixième commandement ?

R. Le sixième commandement défend toute familiarité indécente avec le mari ou la femme.

d'autrui : 2. toute immodestie sur soi-même ou sur d'autres par regards, paroles ou actions ; 3. toute indécence dans le vêtement ; 4. tout ce qui conduit à l'impureté, comme les tableaux et les spectacles déshonnêtes, les danses vives, les livres et journaux immoraux.

Pour éviter de tomber dans le péché d'impureté il faut fuir les occasions dangereuses, c'est-à-dire s'éloigner des personnes et des choses qui portent à commettre le péché ; et recevoir souvent les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

---

---

## CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME

---

### SEPTIÈME, HUITIÈME, NEUVIÈME, ET DIXIÈME COMMANDEMENTS DE DIEU

---

433. Q. Quel est le septième commandement de Dieu ?

R. Le septième commandement de Dieu est :  
" Le bien d'autrui tu ne prendras, ni retiendras sciemment."

— En remettant les mots dans l'ordre ordinaire on aura : Tu ne prendras ni retiendras le bien d'autrui sciemment. Sciemment veut dire en le sachant, en sachant que ce que l'on prend ou ce que l'on garde est aux autres et non à nous.

434. Q. Que nous ordonne le septième commandement ?

R. Le septième commandement nous ordonne

de donner à chacun ce qui lui appartient, et de respecter la *propriété*.

—On appelle propriété le droit par lequel une chose appartient en propre à quelqu'un ou encore la chose elle-même qui appartient, en propre à quelqu'un.

435. Q. Que nous défend le septième commandement ?

R. - Le septième commandement nous défend de *dérober* ou de retenir injustement le bien du prochain ou de lui faire aucune injustice.

—Dérober signifie voler, prendre ce qui ne nous appartient pas.

436. Q. Quels sont ceux qui prennent injustement le bien du prochain ?

R. Ceux qui prennent injustement le bien du prochain sont les *voleurs*, les *domestiques infidèles*, les *marchands malhonnêtes*, les *usuriers*, les *plaidiers de mauvaise foi*, et généralement tous ceux qui font tort au prochain.

—Un voleur est celui qui prend ce qui n'est pas à lui, soit par la force soit par la ruse.

Un domestique infidèle est le serviteur ou l'ouvrier qui outre son salaire fait des bénéfices secrets au préjudice de ses maîtres, ou qui donne ce qui appartient à ses maîtres, ou qui, par sa faute, laisse prendre ou se perdre ce qui appartient à ses maîtres. C'est encore le domestique ou l'ouvrier qui perd son temps au lieu de faire le travail pour lequel il est payé.

Un marchand malhonnête est celui qui vend sa marchandise plus cher qu'elle ne vaut réellement ; celui qui ne donne pas le poids vrai ou

soi-même ou  
ou actions ;  
t ; 4. tout ce  
les tableaux  
anses vives,

ché d'impu-  
reuses, c'est-  
des choses  
et recevoir  
ce et d'Eu-

RIÈME

ET DIXIÈME

U

commandement

de Dieu est :  
ni retiendras

dre ordinaire  
dras le bien  
veut dire en  
l'on prend ou  
t non à nous.  
ptième com-

nous ordonne

la mesure juste ; celui qui trompe sur la qualité ou la valeur des objets.

Un usurier est celui qui, lorsqu'il prête de l'argent, exige qu'on lui rende plus qu'il n'a droit de recevoir.

Un plaideur de mauvaise foi est celui qui fait ou soutient un procès en sachant bien que c'est lui qui a tort.

437. Q. Sommes nous obligés de restituer les biens mal acquis ?

R. Oui, nous sommes obligés de *restituer* les biens mal acquis, ou leur valeur *autant que nous pouvons* ; autrement nous ne pouvons obtenir le pardon de nos péchés ni être sauvés.

—Restituer c'est rendre ce qu'on a pris. Il faut restituer à celui à qui on a pris ou à ses héritiers s'il est mort, il ne suffit pas de donner aux pauvres la valeur de ce que l'on a volé à moins qu'il ne soit impossible de rendre à la personne elle-même ou à ses héritiers.

La restitution doit se faire le plus tôt possible, parce que plus on tarde plus on fait tort au prochain. Si l'on ne sait pas comment s'y prendre pour restituer sans se faire connaître comme voleur ou pour toutes autres raisons, on consulte son confesseur et l'on suit son avis.

On dit qu'il faut restituer autant que nous le pouvons, car le voleur ne peut pas toujours rendre ce qu'il a pris à cause de sa pauvreté, soit pour tout autre motif ; dans ce cas il doit au moins avoir le désir de restituer et la volonté de le faire s'il en devient capable pour pouvoir obtenir le pardon de ses péchés et être sauvé.

438. Q. Sommes-nous obligés de réparer le dommage que nous avons causé injustement ?

R. Oui, nous sommes obligés de réparer le *dommage* que nous avons causé injustement.

— Réparer un dommage c'est compenser quelqu'un de tout le tort qu'on lui a fait, soit par l'action injuste dont nous nous sommes rendus coupables, soit par ses suites. Si l'on ne peut réparer tout le dommage causé injustement on est obligé de le réparer en partie selon son pouvoir et regretter de ne pouvoir mieux faire.

439. Q. De quelle manière retient-on injustement le bien d'autrui ?

R. On retient injustement le bien d'autrui, en ne payant pas ses *dettes* quand on peut le faire, en ne rendant pas un objet qu'on nous a confié, ou en gardant une chose *trouvée* sans s'informer à qui elle appartient.

— Il n'est pas défendu de faire des dettes pourvu qu'on ait l'espoir et l'intention de rendre ce que l'on emprunte et qu'on n'emprunte pas pour faire de mauvaises ou folles dépenses.

Quand après avoir bien cherché, on n'a pas pu découvrir à qui appartient un objet trouvé, on peut le garder mais en gardant aussi l'intention de le rendre, s'il est de nature à se conserver.

C'est retenir injustement le bien d'autrui que de garder ce qui ne nous appartient pas après l'avoir sauvé d'un incendie ou d'un naufrage, car de ce que l'objet aurait été détruit si nous ne l'avions pas retiré du danger, il ne cesse pas pour cela d'appartenir à son propriétaire.

440. Q. Quel est le huitième commandement ?

R. Le huitième commandement de Dieu est :  
" Faux témoignage ne diras, ni mentiras *aucunement.*"

Replaçant les mots en ordre naturel on aura :  
Tu ne diras pas de faux témoignage, ni tu ne diras aucun mensonge.

Aucunement veut dire de quelque manière que ce soit.

441. Q. Que nous ordonne le huitième commandement.

R. Le huitième commandement nous ordonne de dire toujours la vérité, et de *respecter l'honneur et la réputation* du prochain.

—Respecter l'honneur du prochain c'est ne rien dire et ne rien faire qui puisse le faire mépriser par les autres.

La réputation est l'opinion que l'on a d'une personne; quand on a d'une personne une bonne opinion, cette personne a une bonne réputation, quand on a d'elle une mauvaise opinion elle a une mauvaise réputation.

Q. Que défend le huitième commandement ?

R. Le huitième commandement défend le faux témoignage, la médisance, la calomnie et le mensonge.

443. Q. Qu'est-ce qu'un faux témoignage ?

R. Un faux témoignage est une *déposition* contraire à la vérité, faite devant les *tribunaux*.

—Faire une déposition c'est affirmer ou nier un fait devant un juge ou des avocats qui nous interrogent. On appelle tribunaux les cours de justice.

Commandement ?  
Le dixième est :  
Tu ne diras aucun

faux témoignage, ni tu ne

seras témoin en quelque manière

faux témoignage.

Le huitième com-  
mandement nous or-  
donne de respecter  
le prochain.

Le prochain c'est ne  
pas nuire à son prochain  
et ne pas le faire

nuire. On a d'une  
personne une  
opinion et une bonne  
ou une mauvaise  
évaluation.

Le dixième com-  
mandement  
défend le  
faux témoignage et

le faux témoignage ?  
C'est une *déposition*  
fautive devant les  
tribunaux.  
C'est affirmer ou nier  
des faits qui nous  
sont connus par les  
cours de

444. Q. Qu'est-ce que juger témérairement ?  
R. Juger témérairement, c'est concevoir une  
*mauvaise opinion* du prochain sans preuves  
*suffisantes*.

Avoir une mauvaise opinion du prochain, c'est  
en penser du mal.

On a une preuve ou des preuves suffisantes de  
la mauvaise conduite du prochain quand ce  
qu'on voit démontre que le prochain a mal agi.

Il faut remarquer que le jugement téméraire  
est un péché de pensée ; que par conséquent on  
viole le huitième commandement même quand  
on garde en soi-même sans la manifester aux  
autres la mauvaise opinion téméraire que l'on  
a du prochain.

445. Q. Qu'est-ce que médire ?

R. *Médire* c'est faire connaître sans *nécessité*  
les fautes ou les défauts réels du prochain.

—La médisance n'est pas un mensonge, car  
celui qui médit de son prochain dit la vérité,  
c'est ce qui distingue la médisance de la calom-  
nie.

Il est quelquefois permis et quelquefois néces-  
saire de faire connaître les fautes et les défauts  
du prochain, cela est permis quand il y a utilité  
réelle, par exemple pour se justifier d'une accu-  
sation injuste.

Cela est nécessaire 1. quand on est questionné  
par ceux qui en ont le droit : un père, un  
maître, un juge. 2. quand il faut parler pour  
faire éviter un péché, empêcher un malheur. etc.

446. Q. Comment peut-on réparer le tort fait  
au prochain par la médisance ?

R. On peut *réparer* le tort fait au prochain par

la médisance, en excusant ses fautes, et en faisant valoir ses bonnes qualités.

— Il est très difficile de réparer la médisance, parce qu'on ne peut pas comme pour la colomnie, dire simplement qu'on a menti, puisqu'on a dit vrai et qu'il n'est jamais permis de mentir. Il faut présenter les motifs qui peuvent excuser ou diminuer la faute du prochain et dire tout le bien qu'on sait de lui : mais quand on aura fait ainsi de son mieux pour réparer la médisance, il est probable que la réparation n'aura pas été complète.

447. Q. Qu'est-ce que calomnier ?

R. Calomnier c'est accuser quelqu'un d'un défaut qu'il n'a pas ou d'une faute qu'il n'a pas commise.

448. Q. Comment doit-on réparer le tort fait au prochain par la calomnie ?

R. On doit réparer le tort fait au prochain par la calomnie en *désavouant* le mal qu'on a dit de lui, contre la vérité.

La calomnie fait tort au prochain parce qu'elle nuit à l'un de ses biens les plus précieux, sa réputation. Désavouer la calomnie, c'est déclarer faux le mal que l'on a dit du prochain.

Celui qui ne voudrait pas désavouer la calomnie qu'il aurait faite ne mérite pas son pardon ; mais la personne calomniée est obligée de pardonner dans le fond de son cœur, parce que Jésus-Christ a commandé le pardon des injures et a donné l'exemple de l'amour des ennemis.

Dieu ne pardonnera pas au calomniateur qui ne veut pas réparer sa calomnie, pas plus qu'il

ne pardonne au voleur qui ne veut pas restituer ce qu'il a volé.

449. Q. Quel est le neuvième commandement de Dieu ?

R. Le neuvième commandement de Dieu est :  
“ L'œuvre de chair ne désireras qu'en mariage seulement.”

Où “ tu ne désireras l'œuvre de chair, seulement qu'en mariage, c'est-à-dire seulement après être marié.”

450. Q. Que nous ordonne le neuvième commandement ?

R. Le neuvième commandement nous ordonne de nous conserver purs dans nos pensées et nos désirs.

451. Q. Que nous défend le neuvième commandement ?

R. Le neuvième commandement défend :  
1. les pensées et les désirs qui ont rapport au mari ou à la femme d'autrui : 2. toutes les autres pensées et désirs de la chair.

452. Q. Les pensées et les désirs impurs sont-ils toujours des péchés ?

R. Les pensées et les désirs impurs sont toujours des péchés mortels, quand on y donne son consentement.

453. Q. Quels moyens faut-il employer pour éviter ces péchés ?

R. Les moyens à employer pour éviter ces péchés sont : la fuite des occasions dangereuses,

la prière, la fréquentation des sacrements et la dévotion à la Sainte-Vierge.

Fréquenter les sacrements c'est les recevoir souvent, il s'agit ici des sacrements de Pénitence et d'Eucharistie.

454. Q. Quel est le dixième commandement de Dieu ?

R. Le dixième commandement de Dieu est : " Biens d'autrui ne désireras pour les avoir injustement " ou en d'autres termes : " Tu ne désireras pas avoir injustement les biens d'autrui ".

455. Q. Que nous ordonne le dixième commandement ?

R. Le dixième commandement nous ordonne de nous réjouir de la prospérité de notre prochain et de repousser le désir de dérober ou de retenir injustement le bien du prochain.

— La prospérité de notre prochain, c'est l'augmentation de ses biens, cette augmentation de bien ne doit nous réjouir que si elle est honnête et légitime.

Il n'est pas défendu de désirer avoir le bien du prochain par des moyens justes, on peut par conséquent désirer acheter le bien d'autrui, mais il est défendu de prendre de mauvais moyens pour porter ou forcer le prochain à vendre.

---

---

## CHAPITRE TRENTE-CINQUIEME

---

### COMMANDEMENTS DE L'EGLISE

---

456. Q. Quels sont les principaux commandements de l'Eglise ?

- R. 1. Les fêtes tu sanctifieras,  
Qui te sont de commandement.
2. Les dimanches messe entendras,  
Et les fêtes pareillement.
3. Tous tes péchés confesseras,  
A tout le moins une fois l'an.
4. Ton Créateur tu recevras,  
Au moins à Pâques humblement.
5. Quatre-temps, vigiles jeûneras,  
Et le carême entièrement.
6. Vendredi, chair ne mangeras,  
Ni le samedi mêmement.
7. Droits et dîmes tu paieras  
A l'Eglise fidèlement.

457. Q. Sommes-nous obligés d'observer les commandements de l'Eglise ?

R. Oui, nous sommes strictement obligés d'observer les commandements de l'Eglise, parce que c'est Jésus-Christ lui-même qui lui a donné le pouvoir de faire des lois auxquelles il veut que nous obéissions.

— On appelle commandements de l'Eglise les lois faites par ceux qui gouvernent l'Eglise.

Jésus-Christ a prescrit l'obéissance aux commandements de l'Eglise quand il a dit à ses apôtres et en leur personne, à leurs successeurs. "Celui qui vous écoute, m'écoute, celui qui vous méprise me méprise."

Ce n'est pas pour multiplier nos obligations que l'Eglise a ajouté des commandements aux commandements de Dieu, mais afin de régler pour tous les chrétiens une manière commune d'accomplir certains commandements de Dieu en déterminant la manière d'y obéir. Ainsi, le premier et le second commandement de l'Eglise qui prescrivent de sanctifier certaines fêtes et d'assister à la messe les jours de fête et le dimanche nous apprennent le moyen de remplir les préceptes imposés par le premier et le troisième commandement à Dieu qui nous ordonne d'adorer et d'aimer Dieu et de garder le dimanche dévotement.

---

#### PREMIER COMMANDEMENT DE L'EGLISE

---

458. Q. Que nous ordonne le premier commandement : Les fêtes tu sanctifieras qui te sont de-commandement ?

R. Le premier commandement nous ordonne de *sanctifier* les *fêtes d'obligation* déterminées par l'Eglise.

— En détruisant l'inversion des mots du commandement on aura : Tu sanctifieras les fêtes qui te sont de commandement, c'est-à-dire les fêtes qui te sont commandées. Une fête

est un jour particulièrement consacré à un souvenir et à des actes de religion.

Une fête d'obligation est une fête qu'on est obligé de sanctifier comme le dimanche.

Sanctifier une fête, c'est la célébrer saintement.

459. Q. Pourquoi les jours de fêtes ont-ils été institués par l'Eglise ?

R. Les jours de fêtes ont été institués par l'Eglise pour nous rappeler les grands *mystères* de la religion, les *vertus* et la *gloire* des saints.

—Par *mystères* on entend ici les événements les plus considérables de la vie de Jésus-Christ, comme sa naissance, sa passion, sa résurrection, etc.

L'Eglise par ses fêtes nous rappelle les *vertus* et la *gloire* des saints, pour remercier Dieu des grâces qu'il leur a faites et pour nous engager à les prier et à imiter leurs exemples.

460. Q. Comment devons-nous sanctifier, les fêtes d'obligation ?

R. Nous devons sanctifier les fêtes d'obligation de la même manière que les dimanches, en assistant à la messe et en nous abstenant des œuvres serviles.

—Pour bien sanctifier les dimanches et les fêtes d'obligation, il ne suffit pas d'assister à la messe et de s'abstenir des œuvres serviles, ce n'est là que le strict nécessaire pour ne pas commettre un péché mortel, mais on ne saurait dire que réellement on a sanctifié le dimanche quand on s'est contenté de prendre une demi-heure ou même une heure pour entendre la messe. Il faut encore faire d'autres actes de piété que

L'Eglise laisse à notre choix, comme assister aux vêpres, au sermon, au salut, aux prières publiques, etc.

DEUXIEME COMMANDEMENT DE L'EGLISE

461. Q. A quoi nous oblige le deuxième commandement de l'Eglise : " Les dimanches messe entendas et les fêtes pareillement ? "

R. Le deuxième commandement de l'Eglise nous oblige à assister les dimanches et les fêtes d'obligation à la sainte messe.

—Le deuxième commandement de l'Eglise signifie : Tu entendas la messe les dimanches et les jours de fêtes comme les dimanches.

462. Q. Comment faut-il assister à la messe pour satisfaire au précepte de l'Eglise ?

R. Pour *satisfaire au précepte* de l'Eglise, il faut *entendre la messe tout entière, avec dévotion, respect et attention.*

—Satisfaire à un précepte ou à un commandement, c'est y obéir d'une manière satisfaisante.

Entendre la messe ne signifie pas entendre les paroles du prêtre qui la célèbre, mais y assister en y prenant part.

Entendre la messe tout entière, c'est arriver dès le commencement et rester jusqu'à la fin. C'est un péché de ne pas arriver par sa faute dès le commencement de la messe, et le péché est plus ou moins grand selon qu'on a manqué une partie plus ou moins considérable.

Assister à la messe avec dévotion, c'est y prier.

Assister à la messe avec respect, c'est s'y tenir dans une posture convenable.

Assister à la messe avec attention, c'est s'occuper de ce qui se passe à l'autel sans penser à des choses étrangères au saint sacrifice.

Celui qui aurait manqué une partie notable de la messe ou qui y aurait assisté sans dévotion, sans respect et sans attention, n'y étant présent que de corps, n'aurait pas satisfait au précepte et il devrait assister à une autre messe, s'il le pouvait ; si non, il commettrait un péché mortel comme s'il n'était pas venu à l'église.

Bien que ce ne soit pas une obligation, c'est cependant à la grand'messe qu'il faut, autant que possible, assister le dimanche et les fêtes d'obligation. La grand'messe est plus solennelle ; ordinairement, on y prêche la parole de Dieu, et le curé, qui est le pasteur chargé par Dieu de conduire les âmes de sa paroisse, y donne ses avis et ses conseils qu'il est très important d'entendre et dont il est très utile de profiter en les mettant en pratique.

463. Q. Est-ce un péché mortel de ne pas entendre, ou d'empêcher quelqu'un d'entendre la messe, les dimanches et fêtes d'obligation ?

R. Oui, c'est un péché mortel : 1. de ne pas entendre la messe un dimanche ou une fête d'obligation, à moins d'une raison grave ; 2. d'empêcher sans raison suffisante quelqu'un d'assister à la messe.

---

---

## CHAPITRE TRENTE-SIXIEME

---

---

### TROISIEME COMMANDEMENT DE L'EGLISE.

---

464. Q. Qu'entendez-vous par ce troisième commandement : " Tous tes péchés confes-  
seras, à tout le moins, une fois l'an ? "

R. Par ce commandement j'entends que nous sommes tous obligés, sous peine de péché mortel, d'aller à confesse au moins *une fois* par année.

—En d'autres termes : " Tu confesseras tous tes péchés au moins une fois par an. "

L'Eglise par son commandement n'oblige sous peine de péché mortel à aller à confesse qu'une fois par année ; mais en disant qu'il faut se confesser au moins une fois, elle indique clairement qu'il est bien mieux d'aller à confesse plus souvent et qu'elle désire nous voir fréquemment recourir au sacrement de Pénitence.

L'Eglise n'a pas fixé l'époque de l'année où l'on doit aller à confesse ; il n'est donc pas nécessaire que ce soit à Pâques. Il faut remarquer que ce troisième commandement de l'Eglise nous ordonne de faire une bonne confession et non une confession quelconque ; par conséquent, celui qui durant l'année n'aurait fait qu'une ou plusieurs confessions sacrilèges ou nulles, n'aurait pas accompli le précepte et aurait péché mortellement contre le troisième commandement de l'Eglise.

465  
tente  
R.  
une f  
sacre  
mauv

—S  
c'est  
quels  
faire

Il e  
dans  
la ve  
com  
le m  
on d  
sans  
occas  
ber e  
faut  
fait p  
ment  
fixée  
on le  
mém  
qu'or

466  
à cor

R.  
fesse  
dire,  
offen  
l'age

465. Q. A quoi s'exposent ceux qui se contentent d'aller à confesse une fois par année ?

R. Ceux qui se contentent d'aller à confesse une fois par année, se privent des grâces du sacrement, s'exposent à s'endurcir dans leurs mauvaises habitudes et à mourir dans le péché.

— S'endurcir dans ses mauvaises habitudes, c'est ne plus faire de cas des péchés dans lesquels on tombe, n'en avoir aucun regret et ne faire aucun effort pour s'en corriger.

Il est bon de se confesser à époque fixe ou dans certaines circonstances particulières comme la veille des grandes fêtes, quand on n'a pas commis de péché mortel ; mais quand on a eu le malheur de tomber dans le péché mortel, on devrait aller à confesse aussitôt que possible sans attendre une époque déterminée ou une occasion spéciale, pour ne pas s'exposer à tomber en enfer si l'on était surpris par la mort : il faut faire pour son âme au moins ce que l'on fait pour son corps. Quand on se blesse gravement, on n'attend pas une occasion ou une date fixée d'avance pour aller chercher le médecin, on le fait appeler immédiatement ; il faut de même recourir au sacrement de Pénitence dès qu'on est tombé dans le péché mortel.

466. Q. Les enfants sont-ils aussi tenus d'aller à confesse ?

R. Oui, les enfants sont tenus d'aller à confesse quand ils ont l'âge de *discretion*, c'est-à-dire, quand ils ont assez d'intelligence pour offenser Dieu mortellement, ce qui a lieu vers l'âge de sept ans.

—L'âge de discrétion signifie la même chose que l'âge de raison.

QUATRIEME COMMANDEMENT DE L'EGLISE.

467. Q. Qu'est-ce que l'Eglise nous ordonne par le quatrième commandement : " Ton Créateur tu recevras, au moins à Pâques *humblement.*"

R. Par ce commandement l'Eglise ordonne à tous les fidèles qui ont atteint l'âge de discrétion, de communier *au moins* une fois par année dans le *temps de Pâques.*

—En d'autres termes, ce commandement peut se lire : " Tu recevras humblement ton Créateur au moins à Pâques."

Il n'en est pas pour la communion comme pour la confession ; pour la confession, l'Eglise n'a pas fixé d'époque déterminée pour la communion, l'Eglise a fixé le temps Pascal.

L'Eglise ne dit pas par son commandement de ne communier seulement qu'à Pâques, mais au moins à Pâques, pour nous faire comprendre qu'elle désire nous voir communier plus souvent et même beaucoup plus souvent.

Comme l'Eglise a fixé un temps spécial pour cette communion ordonnée, si l'on avait communiqué à d'autres époques, ces communions ne satisferaient pas au précepte et l'on resterait obligé de recevoir la Sainte Eucharistie dans le temps marqué.

Il faut remarquer que la communion commandée par l'Eglise pour le temps pascal, est une bonne communion, celui, par conséquent

qui au  
nion sa  
pas ob  
l'Eglise  
par le

468.  
création  
R. L  
commu  
intelli  
sacrem

—Ce  
pour la  
la com  
par l'a  
n'est d  
commu  
enfant

469.  
de com  
R. C  
temps  
désobé  
*plus gr*  
chain.

—Ce  
dans l  
matière  
plus i  
religio

Il m  
l'Euch  
ait acc

qui aurait eu le malheur de faire une communion sacrilège dans le temps de Pâques, n'aurait pas obéi au quatrième commandement de l'Eglise. C'est cette condition qui est indiquée par le mot humblement."

468. Q. Que faut-il entendre par l'âge de discrétion par rapport à la communion ?

R. L'âge de *discrétion* par rapport à la sainte communion, est celui où un enfant est assez intelligent et assez instruit pour recevoir ce sacrement avec les dispositions nécessaires.

— Cet âge de discrétion n'est donc pas le même pour la communion que pour la confession ; pour la communion il est déterminé ordinairement par l'admission à la Première Communion. Ce n'est donc ordinairement qu'après la première communion que ce commandement oblige les enfants.

469. Q. Quel péché commet celui qui néglige de communier dans le temps pascal ?

R. Celui qui néglige de communier dans le temps pascal, commet un péché mortel ; car il désobéit à l'Eglise en *matière grave, méprise le plus grand bienfait de Dieu, et scandalise le prochain.*

— Celui qui ne fait pas la sainte communion dans le temps pascal désobéit à l'Eglise en *matière grave* parce qu'il viole une des lois les plus importantes et les plus précieuses de la religion chrétienne.

Il méprise le plus grand bienfait de Dieu, car l'Eucharistie est le plus grand don que Dieu nous ait accordé et ne pas vouloir user d'un bien si

précieux, c'est témoigner qu'on ne l'estime pas comme il le mérite.

Enfin, il scandalise le prochain parce qu'il donne un exemple d'irréligion qui peut porter le prochain à manquer aussi à ce devoir et qui fait de la peine aux bons chrétiens.

470. Q. Qu'est-ce que le temps Pascal ?

R. Le temps Pascal, d'après la loi générale de l'Eglise, est le temps qui commence huit jours avant Pâques et finit huit jours après, mais dans la province de Québec le Pape permet de le commencer le Mercredi des Cendres.

471. Q. Où faut-il faire cette communion pascale ?

R. Cette communion pascale doit se faire dans son *église paroissiale*, à moins qu'on obtienne de son curé ou de son évêque la permission de la faire ailleurs.

— De même que l'Eglise a fixé un temps pour la communion pascale et n'en a pas fixé, pour la confession annuelle, de même elle a fixé, pour la communion, un lieu et n'en a pas déterminé pour la confession. Pour obéir au troisième commandement on peut se confesser à n'importe quel prêtre approuvé, dans sa paroisse ou ailleurs, mais il faut faire la communion Pascale dans l'Eglise de sa paroisse, si on la faisait ailleurs sans permission; on n'aurait pas obéi au quatrième commandement de l'Eglise.

---

CINQUIEME COMMANDEMENT DE L'EGLISE

---

472. Q. Quelle obligation nous impose le cinquième commandement de l'Eglise : "Quatre

temp  
ment

R.  
tion c  
de ch  
jours  
veille  
de l'A  
merc

—E  
de Q  
Carèn  
une  
mois  
des q

L'E  
dredi  
main  
tence  
attire  
de la  
besoi  
l'Egl  
ces é

On  
cèder  
jeûne  
le je  
prép  
Pâq

L'  
tain  
à le  
Le  
c'est

temps, vigiles jeûneras, et le Carême entièrement ?

R. Ce commandement nous impose l'obligation de jeûner les mercredi, vendredi et samedi de chaque semaine des *Quatre-Temps* : tous les jours du *carême*, excepté les dimanches : la *veille* de Noël, de la Pentecôte, de la Saint-Pierre de l'Assomption et de la Toussaint, et tous les mercredis et vendredis de l'*Avent*.

— En d'autres termes : “ Tu jeûneras les jours de Quatre-Temps, de vigiles et durant tout le Carême. On appelle semaine des Quatre-temps une semaine déterminée par l'Eglise, de trois mois en trois mois, au moment du changement des quatre saisons de l'année.

L'Eglise ordonne de jeûner les mercredi, vendredi et samedi de chacune de ces quatre semaines : 1. pour consacrer à Dieu par la Pénitence les quatre saisons de l'année, 2. pour attirer les bénédictions de Dieu sur les biens de la terre ; 3. pour obtenir les grâces dont ont besoin les prêtres et les autres ministres de l'Eglise qui reçoivent le sacrement de l'Ordre à ces époques.

On appelle Carême les quarante jours qui précèdent la fête de Pâques. L'Eglise ordonne de jeûner pendant ces quarante jours pour honorer le jeûne de Notre Seigneur au désert et nous préparer par la pénitence à la grande fête de Pâques.

L'Eglise ordonne le jeûne la veille de certaines fêtes pour nous disposer par la pénitence à les bien célébrer.

Les veilles de fêtes s'appellent aussi vigiles ; c'est un mot qui vient du latin.

On appelle Avent les quatre semaines qui précèdent la fête de Noël, c'est pour nous mieux préparer à cette fête que l'Eglise nous commande de jeûner deux jours dans chacune de ces semaines.

473. Q. Qu'entendez-vous par jours de jeûne ?

R. J'entends par jours de jeûne, les jours où l'on ne doit prendre qu'un seul repas principal, auquel il est permis d'ajouter une légère *collation*.

—La collation est un petit repas dans lequel on doit manger moins qu'à un repas ordinaire, et ne manger que certains aliments.

474. Q. Qu'entendez-vous par jours d'abstinence ?

R. Par jours d'*abstinence* j'entends des jours où l'Eglise défend de manger de la viande mais ne défend pas de faire plusieurs repas.

—Jour d'abstinence signifie jour où l'on s'abstient, s'abstenir c'est ne pas faire une chose, les jours d'abstinence on s'abstient de manger de la viande et autres aliments gras.

475. Q. Pourquoi l'Eglise nous ordonne-t-elle de jeûner et de nous abstenir de viande à certains jours ?

R. L'Eglise nous ordonne de jeûner et de nous abstenir de viande à certains jours, pour *amortir nos passions* et satisfaire pour nos péchés.

—Amortir nos passions c'est diminuer en nous les inclinations au mal.

47  
jeûn  
R.  
où l  
—  
ving  
A.  
de fa  
l'abe  
mai  
térés  
nous  
assez  
sans  
477  
exem  
R.  
ter du  
vail p  
l'avis  
—E  
missi  
Une  
celui  
accor  
jeûne  
jeûne  
alors  
Il n  
son co  
des lo  
de jug  
pas je  
santes  
si l'on  
raison

476. Q. A quel âge commence l'obligation du jeûne ?

R. L'obligation du jeûne commence le jour où l'on a *vingt et un ans accomplis*.

—Avoir vingt et un ans accomplis, c'est avoir vingt et un ans faits.

Avant cet âge de vingt et un ans, on est obligé de faire pénitence, aussi l'Eglise nous ordonne l'abstinence dès que nous avons l'âge de raison, mais comme une bonne et tendre mère qui s'intéresse même à notre santé corporelle, elle ne nous oblige au jeûne que lorsque notre corps est assez fort pour pouvoir être privé de nourriture sans grave danger.

477. Q. Quelles sont les raisons qui peuvent exempter du jeûne ?

R. Les principales raisons qui peuvent *exempter* du jeûne, sont la *dispense*, la maladie, un travail pénible ; dans le *doute*, on doit demander l'avis de son confesseur.

—Exempter du jeûne, signifie donner la permission de ne pas jeûner.

Une dispense est une permission accordée par celui qui est le maître de la loi. La Pape peut accorder à qui il veut la permission de ne pas jeûner, ou de ne pas faire maigre les jours où le jeûne ou l'abstinence sont ordonnés, la loi cesse alors d'exister pour ceux qui ont reçu la dispense.

Il n'en est pas de même quand on s'adresse à son confesseur qui n'a pas le pouvoir de dispenser des lois de l'Eglise : tout ce qu'il peut faire c'est de juger que les raisons que l'on dit avoir de ne pas jeûner ou de ne pas faire maigre sont suffisantes pour que la loi ne nous oblige plus, mais si l'on a trompé son confesseur en exagérant les raisons que l'on fait valoir ou si on en a appor-

té volontairement de fausses, la décision du confesseur n'a plus aucune valeur et ne nous exempte pas de péché, si nous n'observons pas le commandement.

La faiblesse, un travail très fatigant sont aussi des empêchements légitimes au jeûne, mais il ne faut pas être trop sensible et croire que si le jeûne nous fait un peu souffrir de la faim nous sommes pour cela dispensés de jeûner car le but du jeûne est précisément de nous faire souffrir, sans cela il ne serait pas une pénitence.

Dans le doute on doit consulter son confesseur, c'est-à-dire quand on est pas certain que les raisons que l'on a de ne pas jeûner soient assez graves pour nous dispenser d'obéir à la loi de l'Eglise.

---

SIXIEME COMMANDEMENT DE L'EGLISE

---

478. Q. Qu'est-ce que l'Eglise nous défend par le sixième commandement : "Vendredi chair ne mangeras ni le samedi mémement."

R. Par le sixième commandement l'Eglise nous défend d'user, sans nécessité, d'aliments gras le *vendredi* et le samedi. Dans notre Province, le Souverain Pontife a permis de faire gras le samedi, lorsque ce n'est pas un jour de jeûne.

—Ce commandement signifie : "Tu ne mangeras pas de chair le vendredi ni le samedi.

On peut manger de la viande le vendredi où l'on célèbre la fête de Noël.

479. Q. Que faut-il observer les jours de jeûne

du  
gras  
R.  
peut  
tion  
pas  
A.  
dura  
moi  
eux  
l'Eg  
du c  
cert  
repa  
de p  
soien  
poise

480

dispe

R.

peut

té ce

jeudi

Cend

—C

précè

lui de

hono

défen

jours

481

de no

R.

du carême, où par dispense, on peut manger gras ?

R. Les jours de Carême où, par dispense, on peut manger gras, il faut observer deux conditions : 1. ne faire qu'un seul repas gras. 2. ne pas manger de poisson à ce repas.

Autrefois il était défendu de manger gras durant tout le carême mais, les hommes étant moins robustes aujourd'hui et beaucoup d'entre eux étant employés à des travaux très fatigants, l'Eglise toujours bonne, a adouci la pénitence du carême en permettant l'usage de la viande, certains jours de jeûne, cependant pour que le repas des jours de jeûne conserve son caractère de pénitence et que le luxe et la délicatesse en soient bannis, elle défend d'y faire usage de poisson.

480. Q. Quels sont les jours du Carême où, par dispense, on peut manger gras ?

R. Les jours du carême où par dispense on peut manger gras sont : 1. les dimanches, excepté celui des Rameaux ; 2. les lundis, mardis et jeudis, excepté le jeudi qui suit le Mercredi des Cendres et ceux de la *semaine sainte*.

— On appelle *semaine sainte* la semaine qui précède immédiatement la fête de Pâques, on lui donne ce nom parce qu'elle est consacrée à honorer la passion de Notre Seigneur. Il est défendu de faire usage d'aliments gras tous les jours de cette semaine.

481. Q. Pourquoi l'Eglise nous ordonne-t-elle de nous abstenir de viande le vendredi ?

R. L'Eglise nous ordonne de nous abstenir de

— 343 —  
viande le vendredi, pour nous faire faire pénitence le jour où Notre Seigneur est mort pour nous.

SEPTIEME COMMANDEMENT DE L'EGLISE

482. Q. A quoi nous oblige le septième commandement de l'Eglise ? " Droits et dîmes tu paieras à l'Eglise fidèlement."

R. Ce commandement nous oblige à payer les *dîmes, suppléments, capitations*, et autres droits autorisés pour les frais du culte et pour l'entretien des pasteurs.

— Ce commandement peut se lire : " Tu paieras fidèlement à l'Eglise les droits et les dîmes."

Les dîmes, les suppléments et les capitations sont des droits ou des taxes que les catholiques sont obligés de payer à l'Eglise pour l'entretien des pasteurs.

Le mot dîme veut dire dixième partie ; au sens strict, la dîme serait donc la dixième partie du revenu, mais en réalité la dîme est la vingt-sixième portion des grains récoltés par les catholiques.

Lorsque dans une paroisse la dîme des grains n'est pas suffisante pour l'entretien du pasteur, l'évêque peut imposer un droit sur d'autres produits de la terre, ce droit ajouté à une dîme insuffisante s'appelle supplément.

On nomme capitation ce que les chefs de familles qui ne sont pas cultivateurs, et qui, par conséquent ne peuvent payer les dîmes en grains ou les suppléments en nature, sont obligés de fournir à leur pasteur pour son entretien.

Les  
dîme  
y so  
qu'il  
se co  
Ce  
dîme  
autre  
l'évé

DU J

483

R.

diat

fin d

— J

exam

cons

484

nous

R.

diat

ment

— C

âme

Ce

ne s

hom

o faire péni-  
st mort pour

EGLISE

tième com-  
t dîmes tu

à payer les  
autres droits  
pour l'entre-

lire : " Tu  
oits et les

capitations  
catholiques  
l'entretien

partie ; au  
ième par-  
dîme est la  
tés par les

des grains  
u pasteur,  
c d'autres  
une dîme

chefs de  
s, et qui,  
dîmes en  
sont obli-  
entretien.

Les catholiques seuls sont obligés de payer les dîmes, suppléments ou capitations, mais ils y sont obligés en conscience, car il est juste qu'ils pourvoient aux besoins des pasteurs qui se consacrent à leur salut.

Cette obligation s'étend non-seulement aux dîmes, suppléments et capitations mais à tous les autres droits qui pourraient être imposés par l'évêque pour les frais du culte.

---

---

### CHAPITRE TRENTE-SEPTIEME

---

#### DU JUGEMENT DERNIER ET DE LA RESURRECTION, DE L'ENFER, DU PURGATOIRE ET DU CIEL

---

483. Q. Quand Jésus-Christ nous jugera-t-il ?

R. Jésus-Christ nous jugera d'abord immédiatement après notre mort, et ensuite à la fin du monde.

—Jésus-Christ nous jugera, veut dire qu'il examinera notre conduite, l'état de notre conscience, et qu'il fixera notre sort éternel

484. Q. Comment s'appelle le jugement que nous subirons immédiatement après notre mort ?

R. Le jugement que nous subirons immédiatement après notre mort, s'appelle le *jugement particulier*.

—Ce jugement aura lieu aussitôt que notre âme sera séparée de notre corps.

Ce jugement s'appelle particulier parce qu'il ne se passera pas en présence des autres hommes.

485. Q. Qu'est que le jugement général ?

R. Le jugement *général* est celui que tous les hommes subiront ensemble à la fin du monde.

— Ce jugement s'appelle général parce qu'il se passera en présence de tous les hommes ressuscités depuis Adam jusqu'au dernier homme qui aura vécu sur la terre. La sentence du jugement général ne changera pas celle du jugement particulier. Ceux qui, au premier jugement, ont été jugés dignes du ciel ou condamnés à l'enfer entendront répéter par Jésus-Christ, en présence de tous les hommes, la sentence qui leur donne le ciel ou les condamne à l'enfer.

486. Q. Pourquoi Jésus-Christ juge-t-il les hommes immédiatement après leur mort ?

R. Jésus-Christ juge les hommes immédiatement après leur mort, pour les récompenser ou les punir d'après leurs actions.

487. Q. Quelle récompense ou quelle punition est réservée aux âmes des morts après le jugement particulier ?

R. La récompense ou la punition réservée aux morts après le jugement particulier, c'est le ciel, le purgatoire ou l'enfer.

488. Q. Qu'est-ce que l'enfer ?

R. L'enfer est un lieu de *supplice* où ceux qui sont morts en état de péché mortel sont privés de la vue de Dieu pour toujours et souffent des *tourments* épouvantables et éternels.

— Un *supplice* est un châtement qui cause de

gran  
crin  
P  
sou  
L  
éter  
Su  
voie  
pas,  
sera  
vien  
tron  
hom  
seul  
que  
sens  
de l  
men  
et ne  
Le  
que  
peut  
L'  
n'en  
Ce  
ils s  
mau  
48  
R.  
avan  
âmes  
véni  
temp  
—  
vent  
de la  
en cr

général ?  
que tous les  
du monde.

parce qu'il  
hommes res-  
ier homme  
entence du  
s celle du  
u premier  
el ou con-  
par Jésus-  
nes, la sen-  
ndamme à

ge-t-il les  
mort ?

amédiate-  
penser ou

e punition  
le juge-

ervée aux  
c'est le

ceux qui  
nt privés  
tent des

cause de

grandes douleurs et qui est la punition du crime.

Par tourments on entend de très grandes souffrances.

Les tourments de l'enfer sont la séparation éternelle de Dieu et le feu éternel.

Sur la terre, pendant la vie, les hommes ne voient point Dieu, cependant ils n'en souffrent pas, mais après la mort, la privation de Dieu sera le plus grand supplice des méchants, cela vient de ce que souvent, pendant cette vie, trompés par les plaisirs et par leurs passions les hommes oublient ou méconnaissent que Dieu seul est le véritable bonheur de l'âme ; tandis que, après la mort, détrompés des erreurs des sens et des passions il comprennent et le besoin de Dieu s'empare d'eux et devient leur tourment, parce qu'ils sentent qu'ils ne peuvent pas et ne pourront jamais le satisfaire.

Le feu de l'enfer est un feu bien plus terrible que le nôtre et il brûle sans détruire les corps, il peut donc faire souffrir éternellement.

L'enfer ne finira jamais et ceux qui y tombent n'en sortiront jamais.

Ceux qui vont en enfer s'appellent des damnés, ils sont dans le feu avec les démons ou les mauvais anges qui les font souffrir.

489. Q. Qu'est-ce que le purgatoire ?

R. Le *purgatoire* est un lieu de *supplice* où avant d'entrer dans le ciel, doivent souffrir les âmes de ceux qui sont morts en état de péché véniel, ou qui n'ont pas satisfait pour les peines temporelles dues à leurs péchés.

—Le mot *purgatoire* vient d'un mot latin qui veut dire purifier. Dans le purgatoire ou souffre de la privation de Dieu et l'on y brûle comme en enfer.

Les corps ne vont pas en purgatoire parce que le purgatoire ne durera que jusqu'à la fin du monde et que les corps restent en poussière jusqu'à la résurrection générale.

Les âmes qui sont en purgatoire en sortent et vont au ciel à mesure qu'elles ont fini d'expié leurs péchés.

La différence entre le purgatoire et l'enfer c'est : 1. Que le purgatoire ne dure pas toujours, tandis que l'enfer est éternel ; 2. Ceux qui sont en purgatoire aiment Dieu et savent qu'ils le verront un jour, tandis que ceux qui sont en enfer haïssent Dieu et sont dans un horrible désespoir car ils savent qu'ils ne le verront jamais.

490. Q. Les fidèles qui sont sur la terre peuvent-ils secourir les âmes du purgatoire ?

R. Oui, les fidèles qui sont sur la terre peuvent secourir les âmes du purgatoire par leurs prières, leurs *mortifications*, leurs *aumônes*, par l'application des indulgences, par les messes qu'ils font dire pour elles, et par les communions qu'ils font.

—On appelle *mortifications* les pénitences, les privations que l'on s'impose soi-même volontairement ou que l'on supporte avec patience en les offrant à Dieu.

On appelle *aumônes* tout ce que l'on donne volontairement aux pauvres ou aux œuvres de charité.

491. Q. Pourquoi, outre le jugement particulier, doit-il y avoir un jugement général ?

R. Outre le jugement particulier, il doit y avoir un jugement général, afin que Dieu, qui

permet sur la terre que les *justes* soient *éprouvés* et que les méchants *prospèrent*, puisse à la fin du monde, faire *éclater sa justice* devant tous les hommes.

— On appelle justes ceux qui servent bien Dieu sur la terre.

Etre éprouvé c'est avoir des peines, des malheurs, etc.

Prospérer, c'est réussir dans ce que l'on entreprend, être heureux, etc.

Dieu, au jugement général fera éclater sa justice, c'est-à-dire qu'il fera comprendre alors que sa conduite à l'égard des hommes était juste. En effet, nous ne comprenons pas toujours pourquoi, pendant cette vie, les bons sont souvent persécutés, pourquoi ils ne réussissent pas toujours dans leurs affaires, pourquoi ils sont quelquefois malheureux, tandis que les méchants semblent heureux ; les impies même prennent de là occasion de blasphémer en disant que Dieu est injuste. Mais au jugement général, tous les hommes, en voyant les intentions très sages de Dieu, comprendront qu'il avait raison d'agir comme il l'a fait, et que ce que nous étions peut-être tentés d'appeler injustice était au contraire la preuve de sa justice infinie.

492. Q. Nos corps auront-ils part à la récompense ou à la punition de nos âmes ?

R. Oui, nos corps auront part à la récompense ou à la punition de nos âmes, parce qu'ils leur seront réunis par la *résurrection*, pour participer à leur bonheur ou à leur malheur, comme ils ont pris part à leurs bonnes œuvres ou à leurs péchés.

—Après notre mort notre corps se corrompt et tombe en poussière, mais à la fin du monde, par un effet de la toute puissance de Dieu, il reprendra de nouveau la vie en se réunissant pour toujours à notre âme.

L'époque de cette résurrection de tous les hommes est fixée par Dieu, mais aucun des hommes ne la connaît, tout ce que nous savons, parce que Dieu l'a révélé, c'est que cette résurrection aura lieu et qu'alors nous aurons le même corps que nous avons pendant notre vie.

493. Q. Dans quel état ressusciteront les corps des justes ?

R. Les corps des justes ressusciteront *glorieux* et immortels.

—Les corps des justes ressusciteront glorieux, c'est-à-dire avec des qualités spéciales au nombre de quatre :

1. L'impassibilité, par cette qualité les corps des justes après la résurrection ne pourront plus éprouver aucune souffrance.

2. La clarté, par cette qualité les corps des justes seront lumineux et brilleront comme le soleil.

3. L'agilité, par cette qualité les corps des justes pourront se transporter d'un lieu à un autre quelque éloigné qu'il soit avec la rapidité de la pensée.

4. La subtilité, par cette qualité les corps des justes pourront pénétrer la matière, et de plus, toutes les tendances basses et grossières du corps humain auront disparu.

494. Q. Les corps des damnés ressusciteront-ils aussi ?

R. Oui, les corps des damnés ressusciteront

auss  
étern

glori  
quat  
seul  
pour  
bles  
aux

493

R.

les é

glor

des p

resse

sont

faite

souv

plais

naire

Le

posse

Le

serva

Vo

qu'il

nous

496

R.

n'ont

malh

—E

les m

pénit

aussi, mais ils seront condamnés aux peines éternelles de l'enfer.

— Les corps des damnés ne ressusciteront pas glorieux, c'est-à-dire qu'ils n'auront aucune des quatre qualités énumérées plus haut, ils seront seulement immortels, mais cette qualité sera pour leur malheur puisqu'elle les rendra capables de souffrir toujours les tourments affreux auxquels ils seront condamnés.

495. Q. Qu'est-ce que le ciel ?

R. Le ciel est un lieu de *délices*, dans lequel les *élus* voient Dieu *face à face*, participent à sa gloire, et jouissent d'un bonheur éternel.

— Un lieu de *délices* est un lieu où l'on jouit des plus grands plaisirs. Les *délices* du ciel ne ressemblent pas aux plaisirs de la terre : elles sont éternelles et toujours très pures et très parfaites, tandis que les plaisirs de la terre sont souvent très grossiers comme, par exemple, le plaisir de la gourmandise ; de plus ils sont ordinairement incomplets et toujours passagers.

Le plus grand bonheur du ciel est la vue et la possession de Dieu.

Les *élus* sont ceux qui méritent le ciel en servant Dieu de tout leur cœur pendant leur vie.

Voir Dieu *face à face*, c'est le connaître tel qu'il est en lui-même, ce n'est qu'au ciel que nous connaissons Dieu ainsi.

496. Q. Quels sont ceux qui vont au ciel ?

R. Ceux qui vont au ciel sont les justes qui n'ont point offensé Dieu, ou qui ayant eu le malheur de l'offenser, en ont fait *pénitence*.

— Pendant la vie, cette *pénitence* se fait par les mortifications qu'on s'impose ou par les *pénitences* que donne le confesseur, par les

bonnes œuvres qu'on accomplit ou par les indulgences qu'on gagne ; après la mort, elle se fait par les peines du purgatoire.

497. Q. Quelles paroles devrait-on avoir toujours présentes à l'esprit ?

R. On devrait toujours avoir présentes à l'esprit ces paroles de Jésus-Christ : " Que sert à l'homme de gagner *l'univers* entier, s'il perd son âme ? ou que pourra donner l'homme en échange de son âme ? car le *Fils de l'homme* viendra dans la gloire de son Père avec ses anges et alors il *rendra à chacun selon ses œuvres*."

—L'univers c'est le monde entier avec ses richesses, ses plaisirs et ses honneurs.

Perdre son âme c'est aller en enfer.

Le Fils de l'homme c'est Notre Seigneur Jésus-Christ ; lui-même s'appelle ainsi dans l'Evangile.

Rendre à chacun selon ses œuvres signifie récompenser les bons pour leurs vertus et leurs bonnes actions et punir les méchants pour leurs péchés.

---

## CHAPITRE TRENTE-HUITIÈME.

---

### DES EXERCICES DE LA VIE CHRÉTIENNE.

---

498. Q. Que doit faire un chrétien tous les jours de sa vie ?

R. Pour vivre saintement, un chrétien doit, tous les jours de sa vie :

1.  
croix  
ecœur  
2.  
à ger  
3.  
men  
4.  
l'app  
5.  
ayan  
6.  
7.  
soir,  
auta  
—L  
eomm  
c'est  
à étr  
Va  
l'app  
chré  
Dieu  
mais  
pénit  
d'Ad  
péch  
expic  
du p  
obéin  
fait a  
Dieu  
Pr  
c'est

1. En s'éveillant le matin, faire le *signe de la croix* et dire : Mon Dieu, je vous donne mon cœur ;

2. Après s'être habillé modestement, se mettre à genoux et faire la prière du matin ;

3. Entendre la messe, s'il le peut commodément.

4. *Vaquer aux occupations* auxquelles son état l'appelle ;

5. Prendre ses repas avec *sobriété et tempérance* ayant soin de dire la *Benedicite* et les *Grâces* ;

6. *Assister les pauvres*, selon son moyen ;

7. Faire l'*examen de conscience*, et la prière du soir, quand l'heure en est venue, et *en famille* autant qu'il se peut.

— Le signe de la croix étant le signe du chrétien, commencer la journée par un signe de croix c'est affirmer qu'on est et qu'on veut continuer à être chrétien.

*Vaquer aux occupations* auxquelles son état l'appelle signifie s'appliquer à son travail. Un chrétien doit travailler, car c'est la volonté de Dieu qui condamne la paresse et l'oisiveté, mais un chrétien doit travailler en esprit de pénitence. 1. Parce que depuis la désobéissance d'Adam, le travail est devenu une punition du péché ; 2. Parce que, si nous travaillons pour expier nos fautes, nous abrégeons les souffrances du purgatoire. Il faut aussi travailler pour obéir à Dieu qui ordonne de travailler ; le travail fait ainsi en vue de se soumettre à la volonté de Dieu devient plus doux et nous mérite le ciel.

Prendre ses repas avec *sobriété et tempérance* c'est éviter tout excès dans le boire et le manger.

Le *Benedicite* est une courte prière que l'on dit avant les repas ; le mot *Benedicite* est le premier de cette prière en latin.

On appelle "*les grâces*" la petite prière que l'on récite après les repas, elle porte ce nom parce qu'elle sert à *rendre grâces* à Dieu, ou à le remercier de la nourriture qu'il nous donne.

Assister les pauvres, c'est les secourir, les aider, soit en leur donnant de l'argent, soit de toute autre manière.

L'examen de conscience que l'on fait le soir diffère de celui que l'on est obligé de faire avant la confession : dans l'examen du soir on recherche seulement les péchés que l'on a commis pendant la journée qui vient de s'écouler.

On fait la prière en famille quand les membres de la famille qui habitent ensemble se réunissent pour la réciter en commun.

499. Q. Comment doit-il sanctifier ses actions ?

R. Il doit *sanctifier ses actions* en les offrant à Dieu.

— Sanctifier ses actions c'est les rendre saintes, c'est-à-dire, agréables à Dieu, et méritoires pour le ciel.

500. Q. Comment doit-il souffrir les peines et les contrariétés de la vie ?

R. Il doit souffrir les peines et les contrariétés de la vie avec patience, en expiation de ses péchés, et les unir aux souffrances de Jésus-Christ.

501. Q. Comment doit-il se comporter dans les tentations ?

R. Dans les tentations, il doit se recommander

à D  
pou

con  
succ

50

mor

R

il do

par

faite

50

dive

R

obse

ne se

—

amu

Le

dont

corp

serai

dies

Le

lesqu

sont

504

dima

R

s'abs

à Dieu et éviter les discours et les objets qui pourraient l'entraîner au mal.

—Se recommander à Dieu, c'est le prier avec confiance de nous donner la grâce de ne pas succomber à la tentation.

502. Q. S'il croit être tombé dans le péché mortel, que doit-il faire ?

R. S'il croit être tombé dans le péché mortel, il doit s'en humilier sur le champ, en demander pardon à Dieu par un acte de contrition parfaite, et se confesser aussitôt que possible.

503. Q. Que doit-on observer par rapport aux divertissements ?

R. Par rapport aux *divertissements*, on doit observer de n'en point prendre, à moins qu'ils ne soient *nécessaires* ou *innocents*.

—Par divertissements on entend les jeux, les amusements, les récréations.

Les divertissements nécessaires sont ceux dont on a besoin pour se reposer l'esprit ou le corps après le travail, ou encore ceux qui seraient utiles pour combattre certaines maladies.

Les divertissements innocents sont ceux dans lesquels on n'offense pas le bon Dieu, et qui ne sont pas des occasions de péché.

504. Q. Que doit faire un chrétien, les fêtes et dimanches ?

R. Les fêtes et dimanches, un chrétien doit s'abstenir de toute œuvre servile, d. *jeu, des*

voyages pour affaires temporelles ; assister à la messe de sa paroisse, aux vêpres et aux instructions qui se font dans ces jours.

—Le jeu et les voyages ne sont pas des œuvres serviles, mais des œuvres mixtes qui ne sont défendues les dimanches et jours de fêtes que lorsqu'on les transforme en œuvres serviles ou lorsqu'elles empêchent l'accomplissement des devoirs religieux nécessaires à la sanctification des jours consacrés à Dieu, comme il a été dit  
No. 408.

505. Q. Qu'est-il à propos de faire tous les mois ?

R. Il est à propos de se confesser *tous les mois* et de communier, *selon l'avis* de son confesseur.

—Quand on dit qu'il est à propos de se confesser tous les mois, on suppose un chrétien qui vit habituellement en état de grâce, car si l'on tombe dans le péché mortel plusieurs fois dans le mois, il faut, s'il est possible, se confesser, après chaque péché mortel, c'est le meilleur moyen de n'y plus retomber, ou au moins d'en diminuer le nombre. Il est très dangereux et très malheureux de vivre en état de péché mortel, puisque la mort peut nous frapper à chaque instant, et que tout ce que nous faisons en état de péché mortel est sans mérite pour le ciel. La grande préoccupation d'un bon chrétien doit être de vivre en état de grâce.

Il faut suivre l'avis de son confesseur pour ses confessions et ses communions, il faut donc se confesser et communier plus souvent qu'une fois par mois si notre confesseur nous l'ordonne ou nous le conseille.

506.

R.  
lière d  
parer

—U  
est un  
répass  
l'on a  
ses co  
tous s  
trition  
l'on a  
utile,  
une r  
relle  
culier

507

malac

R.  
résign  
devie  
à la n

508

de ses  
malac

R.  
de ses  
gager  
l'assi  
sacrer

—N

506. Q. Qu'est-il bon de faire tous les ans ?

R. Il est bon de faire une *revue plus particulière* de sa conscience, tous les ans, pour se préparer à la communion pascale.

— Une revue plus particulière de sa conscience est un examen plus complet dans lequel on repasse en esprit, l'année écoulée pour voir si l'on a vécu en bon chrétien, si l'on a bien fait ses confessions, c'est-à-dire si l'on a bien accusé tous ses péchés, et si l'on a toujours eu la contrition nécessaire pour en obtenir le pardon. L'on a bien fait ses communions, etc. Il est très utile, quand on le peut, de faire chaque année une retraite qui devient l'occasion toute naturelle et très favorable de faire cette revue particulière dont parle le catéchisme.

507. Q. Comment faut-il se comporter dans la maladie ?

R. Dans la maladie, il faut avoir beaucoup de résignation à la volonté de Dieu ; et si elle devient dangereuse, se préparer chrétiennement à la mort.

508. Q. Que doit faire celui qui voit quelqu'un de ses proches, ou de ses amis, dangereusement malade ?

R. Celui qui voit quelqu'un de ses *proches*, ou de ses amis, dangereusement malade, doit l'engager à *mettre ordre à ses affaires*, à se procurer l'assistance du prêtre, et à recevoir les derniers sacrements.

— Nos proches sont nos parents. Mettre ordre

à ses affaires, c'est faire son testament, acquitter  
ses dettes, et prendre toutes les dispositions  
pour que ceux qui nous survivent ne souffrent,  
s'il se peut, aucun tort par suite de notre mort.

*Imprimatur :*

† L. N. ABOH. DE CYRENE

*Administrateur.*



**C. E. Pouliot.**

equitter  
ositions  
uffrent,  
e mort.

rateur.



